

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction. Les Fonds et les titres offerts aux termes de la présente notice annuelle ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, et ils ne sont vendus aux États-Unis qu'en vertu de dispenses d'inscription.

FONDS D'INVESTISSEMENTS RUSSELL

Notice annuelle datée du 29 juillet 2022 des Fonds suivants :

Groupe de Fonds Investissements Russell

Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell⁵
Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Investissements Russell²
Fonds d'investissement d'obligations indexées sur l'inflation Investissements Russell⁷

Fonds Investissements Russell

Fonds du marché monétaire Investissements Russell³
Fonds de revenu à court terme Investissements Russell³
Fonds à revenu fixe Investissements Russell⁸
Fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell²²
Fonds d'obligations mondiales sans contrainte Investissements Russell³
Fonds de titres de créance mondiaux Investissements Russell⁹
Fonds de dividendes canadien Investissements Russell³
Fonds ciblé d'actions canadiennes Investissements Russell³
Fonds d'actions canadiennes Investissements Russell³
Fonds ciblé d'actions américaines Investissements Russell¹⁰
Fonds d'actions américaines Investissements Russell³
Fonds d'actions outre-mer Investissements Russell³
Fonds ciblé d'actions mondiales Investissements Russell³
Fonds d'actions mondiales ESG Investissements Russell⁶
Fonds d'actions mondiales Investissements Russell³
Fonds multi-facteurs actions canadiennes Investissements Russell⁶

Fonds multi-facteurs actions américaines Investissements Russell⁶
Fonds multi-facteurs actions internationales Investissements Russell⁶
Fonds de petites sociétés mondiales Investissements Russell³

Fonds d'actions marchés émergents Investissements Russell³
Fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell³⁰
Fonds immobilier mondial Investissements Russell³
Portefeuille d'actifs réels Investissements Russell⁴

Catégories Investissements Russell¹

Catégorie fonds du marché monétaire Investissements Russell¹²
Catégorie fonds de revenu à court terme Investissements Russell²⁵
Catégorie fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell²³
Catégorie fonds à revenu fixe Investissements Russell²⁶
Catégorie fonds d'obligations mondiales sans contrainte Investissements Russell¹¹
Catégorie fonds de titres de créance mondiaux Investissements Russell¹¹
Catégorie fonds de dividendes canadien Investissements Russell³
Catégorie fonds ciblé d'actions canadiennes Investissements Russell³
Catégorie fonds d'actions canadiennes Investissements Russell¹¹

Catégorie fonds ciblé d'actions américaines Investissements Russell²⁷
Catégorie fonds d'actions américaines Investissements Russell³
Catégorie fonds d'actions outre-mer Investissements Russell³
Catégorie fonds ciblé d'actions mondiales Investissements Russell³

Catégorie fonds d'actions mondiales Investissements Russell³
Catégorie fonds de petites sociétés mondiales Investissements Russell³
Catégorie fonds d'actions marchés émergents Investissements Russell³
Catégorie fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell³

Portefeuilles Investissements Russell

Portefeuille de revenu prudent Investissements Russell¹³
Portefeuille essentiel de revenu Investissements Russell¹⁶
Portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell¹⁷
Portefeuille équilibré Investissements Russell¹⁹
Portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell²¹
Portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell³
Multi-facteurs équilibré mondial Investissements Russell⁶

Catégories portefeuille Investissements Russell¹

Catégorie portefeuille de revenu prudent Investissements Russell¹⁵
Catégorie portefeuille essentiel de revenu Investissements Russell²⁸
Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell²⁹
Catégorie portefeuille équilibré Investissements Russell¹⁸
Catégorie portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell²⁰
Catégorie portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell³

Solutions Multi-actifs Investissements Russell

Multi-actifs stratégie de revenu¹⁴
Multi-actifs stratégie de croissance et de revenu²⁴
Multi-actifs stratégie de croissance¹³
Multi-actifs actions internationales⁶

Catégories Solutions Multi-actifs Investissements Russell¹

Catégorie multi-actifs stratégie de revenu¹³
Catégorie multi-actifs stratégie de croissance et de revenu¹⁶
Catégorie multi-actifs stratégie de croissance¹³

OPC alternatifs Investissements Russell

Fonds d'opportunités de revenu Investissements Russell³¹

¹ Les Catégories Investissements Russell, les Catégories portefeuille Investissements Russell et les Catégories Solutions Multi-actifs Investissements Russell sont des catégories d'actions de Catégorie de société Investissements Russell Inc. Elles n'offrent que des séries d'actions.

² N'offre que les séries B et O.

³ N'offre que les séries B, E, F, O.

⁴ N'offre que les séries B, E, F, F-5, O, FNB.

⁵ N'offre que la série O.

⁶ N'offre que les séries B, F, O.

⁷ N'offre que les séries F, O.

⁸ N'offre que les séries B, B-3, E, F, F-3, O, série B couverte en dollars US, série F couverte en dollars US, FNB.

⁹ N'offre que les séries B, E, F, O, série F couverte en dollars US.

¹⁰ N'offre que les séries B, E, F, O, série B couverte en dollars CA, série F couverte en dollars CA.

¹¹ N'offre que les séries B, E, F.

¹² N'offre que les séries B, F.

¹³ N'offre que les séries B, B-5, E, F, F-5, O.

¹⁴ N'offre que les séries B, B-5, E, F, F-5, O, O-7.

¹⁵ N'offre que les séries B, B-5, E, E-5, F, F-5, O.

¹⁶ N'offre que les séries B, B-5, B-6, B-7, E, E-5, E-7, F, F-5, F-6, F-7, O, O-7.

¹⁷ N'offre que les séries B-5, B-7, E-5, E-7, F-5, F-7, O, O-7.

¹⁸ N'offre que les séries B, B-6, E, F, F-6.

¹⁹ N'offre que les séries B, B-6, E, F, F-6, O.

²⁰ N'offre que les séries B, B-7, E, F, F-7, O.

²¹ N'offre que les séries B, B-7, E, F, F-2, F-7, O.

²² N'offre que les séries B, B-3, E, F, F-3, O.

²³ N'offre que les séries B, B-3, E, F, F-3.

²⁴ N'offre que les séries B, B-5, B-6, B-7, E, E-5, F, F-5, F-6, F-7, O, O-7.

²⁵ N'offre que les séries B, E, F, O, série B couverte en dollars US, série F couverte en dollars US.

²⁶ N'offre que les séries B, B-3, B-5, E, E-3, E-5, F, F-3, F-5, série B couverte en dollars US, série F couverte en dollars US.

²⁷ N'offre que les séries B, E, F, O, série B couverte en dollars CA, série F couverte en dollars CA.

²⁸ N'offre que les séries B, B-5, B-6, B-7, E, E-5, E-6, E-7, F, F-5, F-6, F-7, O, O-7, série B-5 couverte en dollars US, série F-5 couverte en dollars US.

²⁹ N'offre que les séries B, B-5, B-7, E, E-5, E-7, F, F-5, F-7, O, O-7, série B-5 couverte en dollars US, série F-5 couverte en dollars US.

³⁰ N'offre que les séries B, E, F, O, FNB.

³¹ N'offre que les séries B, B-5, F, F-5, O.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	1
DESCRIPTION DES TITRES OFFERTS PAR LES FONDS	4
Description des actions offertes par les Fonds société.....	5
Description des parts offertes par les Fonds fiduciaires	8
Attributs communs à tous les titres.....	8
CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE.....	10
ÉVALUATION DES TITRES EN PORTEFEUILLE	11
ACHAT, RACHAT ET REMPLACEMENT DES TITRES DES FONDS.....	13
Achat des titres (autres que des parts de FNB) des Fonds.....	15
Achat de parts de FNB des Fonds.....	20
Rachat des titres (autres que des parts de FNB) des Fonds	21
Rachat de parts de FNB des Fonds	22
Remplacement de titres d'un Fonds.....	24
Opérations à court terme	27
Frais de gestion réduits	27
INCIDENCES FISCALES	27
Imposition des Fonds	28
Imposition des porteurs de titres	32
Admissibilité aux fins de placement	36
GESTION DES FONDS.....	37
Gestionnaire	37
Administrateurs et dirigeants de la Société.....	39
Gestionnaire de portefeuille et sous-conseillers	40
Accord relatif au courtage.....	59
Fiduciaire	60
Dépositaire	60
Placeur principal	61
Auditeur	61
Agent chargé de la tenue des registres	61
Agent chargé des prêts de titres	61

TABLE DES MATIÈRES

(suite)

	Page
ADMINISTRATION DES FONDS	62
Fonds société.....	62
Fonds fiduciaires	67
Restrictions de placement	73
CONFLITS D'INTÉRÊTS	76
Principaux porteurs de titres	76
Entités membres du groupe.....	113
Restrictions applicables aux OPC gérés par un courtier	115
GOUVERNANCE DES FONDS	115
Surveillance des Fonds	115
Vente à découvert	119
Emprunt de fonds.....	119
Prêt de titres	119
Vote par procuration	120
CONTRATS IMPORTANTS	122
PROCÉDURES JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIVES	123
DISPENSES ET AUTORISATIONS.....	123
ATTESTATIONS	125

INTRODUCTION

La présente notice annuelle contient des renseignements sur tous les Fonds Investissements Russell et vise à compléter les renseignements contenus dans le prospectus simplifié.

Dans la présente notice annuelle, les termes suivants ont le sens qui leur est attribué ci-après :

« *actionnaire* » s'entend d'une personne qui investit dans un Fonds société;

« *adhérent de la CDS* » s'entend d'un courtier inscrit ou d'une autre institution financière qui est un adhérent de la CDS et qui détient des parts de FNB pour le compte de propriétaires véritables;

« *Catégorie portefeuille Investissements Russell* » s'entend de tout Fonds figurant sur la page couverture de la présente notice annuelle sous le titre Catégories portefeuille Investissements Russell;

« *Catégorie Solutions Multi-actifs Investissements Russell* » s'entend de tout Fonds figurant sur la page couverture de la présente notice annuelle sous le titre Catégories Solutions Multi-actifs Investissements Russell;

« *Catégories Investissements Russell* » s'entend des Fonds énumérés sur la page couverture de la présente notice annuelle sous le titre Catégories Investissements Russell;

« *CDS* » s'entend de Services de dépôt et de compensation CDS inc.;

« *client institutionnel* » s'entend d'un gros investisseur institutionnel ou d'un autre gros client que nous pouvons accepter à l'occasion, qui négocie et nous verse des honoraires distincts directement et qui achète ses titres directement par notre intermédiaire, à titre de courtier;

« *courtier désigné* » s'entend d'un courtier inscrit qui a conclu une entente avec un Fonds pour être autorisé à acheter et à racheter des parts de FNB du Fonds de façon permanente. Dans certains cas, l'entente prévoit que le courtier exécute certaines tâches relativement aux parts de FNB, y compris (i) souscrire assez de parts de FNB pour satisfaire aux exigences d'inscription initiales de la TSX; (ii) souscrire des parts de FNB quand des rachats en espèces ont lieu; et (iii) afficher un marché bidirectionnel liquide pour la négociation de parts de FNB à la TSX;

« *FNB* » s'entend d'un fonds d'investissement négocié dans une bourse en valeurs canadienne ou américaine qui cherche à générer un rendement fondé sur celui d'un indice, d'une référence ou d'une marchandise en particulier. Le FNB peut réaliser des rendements positifs ou négatifs par rapport à l'indice, à la référence ou au cours de la marchandise, et les rendements peuvent différer (par exemple être le double) de celui de l'indice, de la référence ou du cours de la marchandise.

« *Fonds* » s'entend des organismes de placement collectif gérés par Investissements Russell qui sont décrits dans la présente notice annuelle. Les Fonds sont énumérés sur la page couverture des présentes;

« *Fonds fiduciaire* » s'entend d'un Fonds qui a été créé sous la forme d'une fiducie, soit ceux qui font partie du Groupe de Fonds Investissements Russell, des Fonds Investissements Russell, des Portefeuilles Investissements Russell et des Solutions Multi-actifs Investissements Russell. Le nom des Fonds fiduciaires ne comporte pas le mot « catégorie » et ces Fonds offrent des titres qui sont des parts (et non des actions);

« *Fonds Investissements Russell* » s'entend des Fonds énumérés sur la page couverture de la présente notice annuelle sous les titres Fonds Investissements Russell;

« *Fonds Multi-actifs Investissements Russell* » s'entend de tout Fonds figurant sur la page couverture de la présente notice annuelle sous les titres Solutions Multi-actifs Investissements Russell ou Catégories Solutions Multi-actifs Investissements Russell;

« *Fonds ou Catégorie Investissements Russell* » s'entend de tout Fonds figurant sur la page couverture de la présente notice annuelle sous les titres Fonds Investissements Russell ou Catégories Investissements Russell;

« *Fonds portefeuille Investissements Russell* » s'entend de tout Fonds figurant sur la page couverture de la présente notice annuelle sous les titres Portefeuilles Investissements Russell ou Catégories portefeuille Investissements Russell;

« *Fonds société* » s'entend d'un Fonds qui est une catégorie d'actions de la Société. À l'heure actuelle, ces catégories sont les Catégories Investissements Russell, les Catégories portefeuille Investissements Russell et les Catégories Solutions Multi-actifs Investissements Russell. Le nom des Fonds société comporte le mot « catégorie », et ces Fonds offrent des titres qui sont des actions (et non des parts);

« *fonds sous-jacent* » s'entend d'un Fonds dont certains des titres sont détenus par un autre Fonds, ou dont le rendement est lié à celui d'un autre Fonds du fait de la stratégie de placement de ce dernier;

« *Groupe de Fonds Investissements Russell* » s'entend des Fonds énumérés sur la page couverture de la présente notice annuelle sous le titre Groupe de Fonds Investissements Russell;

« *heure limite* » s'entend, pour un jour de bourse, de 16 h (heure de Toronto) le jour de bourse précédent, mais si les heures de négociation en bourse des parts de FNB sont modifiées pour des motifs réglementaires, nous pouvons modifier l'heure limite;

« *jour de bourse* » s'entend d'un jour où il y a séance de négociation à une bourse de valeurs ou sur un marché où les parts de FNB d'un Fonds sont cotées, ou tout autre jour que nous pouvons déterminer;

« *jour ouvrable* » s'entend de chaque jour où il y a une séance de négociation régulière à la Bourse de Toronto;

« *Loi de l'impôt* » s'entend de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);

« *nombre prescrit de parts de FNB* » s'entend du nombre de parts de FNB d'un Fonds que nous fixons aux fins d'ordres de souscription, d'échange, de rachat au gré du Fonds ou à d'autres fins;

« *nous* », « *notre* », « *nos* » et « *Investissements Russell* » s'entendent d'Investissements Russell Canada Limitée, le gestionnaire de chaque Fonds;

« *OPC alternatif Investissements Russell* » s'entend de tout Fonds figurant sur la page couverture du présent prospectus simplifié sous le titre OPC alternatifs Investissements Russell;

« *organisme de placement collectif* » ou « *OPC* » s'entend, de façon générale, des OPC, mais non d'un Fonds donné que nous gérons;

« *panier de titres* » s'entend, pour un Fonds, d'un groupe de titres ou d'éléments d'actif qui sont les composantes du Fonds, et de leur pondération respective dans celui-ci;

« *parts de FNB* » s'entend des parts de la série FNB;

« *Portefeuille Investissements Russell* » s'entend de tout Fonds figurant sur la page couverture de la présente notice annuelle sous le titre Portefeuilles Investissements Russell;

« *porteur de parts* » s'entend d'une personne qui investit dans un Fonds fiduciaire;

« *porteur de titres* » s'entend d'une personne qui investit dans un Fonds;

« *prospectus simplifié* » s'entend du prospectus simplifié portant la même date que la présente notice annuelle et offrant des titres de chaque Fonds;

« *régime enregistré* » s'entend d'une fiducie régie par un régime enregistré d'épargne-retraite, un fonds enregistré de revenu de retraite, un régime de participation différée aux bénéfices, un régime enregistré d'épargne-invalidité, un régime enregistré d'épargne-études ou un compte d'épargne libre d'impôt, tous ces termes étant entendus au sens de la Loi de l'impôt;

« *série assortie de distributions* » s'entend d'une série de parts ou d'actions d'un Fonds qui rapporte des distributions mensuelles aux investisseurs. Les séries assorties de distributions sont actuellement les séries B-3, B-5, B-6, B-7, E-3, E-5, E-6, E-7, F-2, F-3, F-5, F-6, F-7, O-7, série B-5 couverte en dollars US et série F-5 couverte en dollars US;

« *série couverte en dollars CA* » s'entend individuellement ou collectivement des titres de la série B couverte en dollars CA et de la série F couverte en dollars CA;

« *série couverte en dollars US* » s'entend individuellement ou collectivement des titres de la série B couverte en dollars US, de la série B-5 couverte en dollars US, de la série F couverte en dollars US et de la série F-5 couverte en dollars US;

« *Société* » s'entend de Catégorie de société Investissements Russell Inc.;

« *Solution Multi-actifs Investissements Russell* » s'entend de tout Fonds figurant sur la page couverture de la présente notice annuelle sous le titre Solutions Multi-actifs Investissements Russell;

« *titres* » s'entend des parts et des actions des Fonds qui sont offertes par les Fonds aux termes du prospectus simplifié. Chaque Fonds offre plus d'une série de ses titres. Vous trouverez une liste des séries offertes par chaque Fonds sur la page couverture des présentes;

« *titres assortis d'honoraires* » s'entend des titres des séries F, F-2, F-3, F-5, F-6, F-7, de la série F couverte en dollars US, de la série F-5 couverte en dollars US et de la série F couverte en dollars CA;

« *titres assortis de frais de rachat* » s'entend de titres qui, aux termes d'un prospectus simplifié antérieur, ont été achetés avec l'option d'achat à frais réduits offerte à ce moment, et qui demeurent assujettis à des frais de rachat s'ils sont rachetés. Les titres assortis de frais de rachat ne sont plus offerts. Veuillez consulter le prospectus simplifié en vigueur au moment où vous avez acheté les titres assortis de frais de rachat pour connaître les frais qui pourraient s'appliquer si vous les faites racheter ou remplacer;

« *TSX* » s'entend de la Bourse de Toronto;

« *vous* », « *votre* » et « *vos* » s'entendent de la personne qui investit dans des titres d'un Fonds offert par le prospectus simplifié.

Aucun courtier désigné (terme défini plus haut) n'a pris part à la rédaction de la présente notice annuelle ni n'a procédé à un examen de son contenu; ainsi, les courtiers désignés n'exécutent pas nombre des activités de prise ferme habituelles relativement au placement par les Fonds de leurs parts de FNB aux termes du prospectus simplifié.

DESCRIPTION DES TITRES OFFERTS PAR LES FONDS

Chaque Fonds offert aux termes du prospectus simplifié est un Fonds société ou un Fonds fiduciaire.

Chaque Fonds société est une catégorie d'actions de la Société ayant son propre objectif de placement. Pour investir dans un Fonds société, vous achetez des actions de ce Fonds.

Chaque Fonds fiduciaire a été créé à titre de fiducie et comporte son propre objectif de placement. Pour investir dans un Fonds fiduciaire, vous achetez des parts de ce Fonds.

Chaque Fonds propose une série ou plus de ses titres. Les différences entre les séries sont décrites dans le prospectus simplifié. Se reporter à la page couverture de la présente notice annuelle pour la liste des séries offertes par chaque Fonds.

Certains Fonds société et Fonds fiduciaires ont des objectifs de placement identiques ou semblables. Par conséquent, vous avez le choix d'investir dans le Fonds société ou dans le Fonds fiduciaire équivalent. Le traitement fiscal d'un placement dans un Fonds société et un Fonds

fiduciaire diffère. Se reporter aux rubriques « *Description des titres offerts par les Fonds* » et « *Incidences fiscales* » pour obtenir de plus amples renseignements.

Description des actions offertes par les Fonds société

Dans le prospectus simplifié et dans la présente notice annuelle, Investissements Russell offre des actions d'organismes de placement collectif de catégories d'une seule société de placement à capital variable, soit Catégorie de société Investissements Russell Inc.

Chaque catégorie d'actions d'organismes de placement collectif de la Société comporte un objectif de placement distinct et, par conséquent, chaque catégorie est un organisme de placement collectif distinct. Chaque Fonds société offre plusieurs séries d'actions et le nombre d'actions pouvant être émises dans chaque série est illimité. Le texte qui suit décrit les droits rattachés aux catégories d'actions d'organismes de placement collectif.

Droits aux dividendes et distributions

Le conseil d'administration de la Société décide du moment où sont versés des dividendes. Les dividendes versés par la Société par le passé ne sont pas garants des versements de dividendes futurs. Plusieurs facteurs déterminent les dividendes que doit verser la Société, notamment les remplacements nets, les gains réalisés et non réalisés, ainsi que les distributions tirées des placements sous-jacents.

La politique de la Société en matière de distributions consiste à verser annuellement la quantité de dividendes souhaitable pour que la Société soit remboursée de tout impôt remboursable. En règle générale, tout dividende annuel sur les gains en capital est versé dans les 60 jours suivant le 30 juin, et tout autre dividende annuel donnant à la Société le droit au remboursement d'impôts est versé au plus tard le 30 juin. Pour cette catégorie, la Société entend verser des dividendes mensuels correspondant aux dividendes reçus au titre des placements de ce Fonds depuis le versement, par la Société, du dernier dividende mensuel. Le conseil d'administration de la Société est habilité à verser des dividendes sur les actions de toute catégorie ou de toute série, à concurrence de tout montant qu'il estime approprié dans les circonstances. La Société peut modifier les politiques en matière de distributions décrites ci-dessus ou en dévier à tout moment à l'égard de toute catégorie ou série d'actions. Pour les titres d'une série couverte en dollars US, les dividendes seront payés aux investisseurs de cette série couverte en dollars US à hauteur d'un montant correspondant à la quote-part du dividende en dollars canadiens déclaré payable à l'égard de cette série converti en dollars américains, au taux de change en vigueur à la date de la déclaration du dividende.

Certains Fonds société proposent une ou plusieurs séries d'actions à l'égard desquelles la Société s'attend à faire des distributions mensuelles. On s'attend à ce que chaque montant mensuel payé par la Société à l'égard de ces séries soit réputé un remboursement de capital plutôt qu'un dividende. Dans l'éventualité où un montant mensuel ne peut être payé par la Société pour une série d'un Fonds société à titre de remboursement de capital, le montant mensuel de ce Fonds société peut comporter des dividendes sur gains en capital ou des dividendes ordinaires plutôt qu'un remboursement de capital. Le montant mensuel payé par la Société à l'égard de ces séries peut être modifié à tout moment. Aucune garantie n'est donnée quant à la date des distributions à

l'égard de ces séries et la Société n'est pas responsable des frais qu'un actionnaire pourrait engager du fait la Société n'a pas versé de distribution mensuelle à une date donnée.

Droits de remplacement

Tel qu'il est décrit ci-dessous, on peut, dans certaines circonstances, remplacer chaque série d'actions par une série différente d'actions. Cette opération est parfois désignée une « conversion » d'actions.

Toutes les séries d'actions peuvent être converties, au gré de l'actionnaire, en une autre série du même Fonds société ou en une série d'un autre Fonds société, à la valeur liquidative par action de la série applicable. Pour ce faire, l'actionnaire doit suivre la procédure énoncée dans le prospectus simplifié et doit respecter les exigences d'admissibilité relatives aux actions de la série applicable de la manière précisée dans le prospectus simplifié.

Les actions d'une série donnée détenues par un actionnaire peuvent être converties par la Société, à son gré, en actions d'une autre série, dans les circonstances énoncées dans le prospectus simplifié, notamment lorsque l'actionnaire manque aux exigences d'admissibilité relatives à la détention d'actions de la série, comme la valeur minimale à détenir, ou que le courtier de l'actionnaire n'offre pas ou ne peut pas offrir la série.

Droits de liquidation

En cas de liquidation ou de dissolution de la Société, tous les Fonds société ont le droit de participer dans le reliquat des biens de la Société compte tenu de la valeur liquidative relative de chaque Fonds société. En cas de liquidation ou de dissolution de la Société, si les sommes payables à l'égard d'un remboursement de capital relativement à une série d'actions donnée ne sont pas payées intégralement, les actions de toutes les séries d'un Fonds société participent proportionnellement à un remboursement de capital en fonction de la valeur liquidative relative de chaque série du Fonds société.

Droits de vote

Les actionnaires des Fonds société n'ont aucun droit de vote, sauf dans les cas prévus par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») ou la législation canadienne en valeurs mobilières. Si les actionnaires d'un Fonds société ont le droit de voter, ils ont un droit de vote par action qu'ils détiennent.

Aux termes de la LCSA, les actionnaires d'un Fonds société, ou d'une série d'un Fonds société, ont le droit de voter, soit ensemble avec tous les autres actionnaires d'une série de ce Fonds société, soit séparément des autres séries de ce Fonds société si les incidences sur cette série sont différentes de celles touchant les autres séries, sur toute proposition visant à :

- étendre, modifier ou supprimer les droits, privilèges, restrictions ou conditions dont sont assorties les actions du Fonds société, notamment : (i) en supprimant ou modifiant, de manière préjudiciable, le droit aux dividendes accumulés ou cumulatifs; (ii) en étendant, supprimant ou modifiant, de manière préjudiciable, les droits de rachat; (iii) en réduisant ou supprimant une préférence en matière de dividende ou de liquidation, ou (iv) en

étendant, supprimant ou modifiant, de manière préjudiciable, les privilèges de conversion, options, droits de vote, de transfert, de préemption ou d'acquisition de valeurs mobilières ou des dispositions en matière de fonds d'amortissement

- accroître les droits ou privilèges des actions d'un autre Fonds société conférant des droits ou des privilèges égaux ou supérieurs à ceux du Fonds société
- rendre égales ou supérieures aux actions du Fonds société les actions d'un autre Fonds société conférant des droits ou des privilèges inférieurs
- faire échanger la totalité ou une partie des actions d'un autre Fonds société contre celles du Fonds société ou créer un droit à cette fin
- apporter des restrictions à l'émission, au transfert ou à la propriété des actions du Fonds société ou encore modifier ou supprimer ces restrictions

Toutefois, aucun vote distinct des actionnaires d'un Fonds société ou d'une série de ce Fonds société n'est requis pour faire ce qui suit (et aucun droit à la dissidence n'en découle) :

- accroître le nombre maximal d'actions autorisées d'un Fonds société conférant des droits ou des privilèges égaux ou supérieurs à ceux des actions du Fonds société
- échanger, reclasser ou annuler la totalité ou une partie des actions d'un Fonds société
- créer un nouveau Fonds société conférant des droits égaux ou supérieurs à ceux des actions du Fonds société

Les actionnaires d'un Fonds société ne peuvent :

- voter à l'égard de l'élection des administrateurs de la Société ou de la nomination de l'auditeur de la Société
- voter à l'égard des modifications aux statuts constitutifs ou d'autres résolutions spéciales, sauf, comme il est décrit ci-dessus, si la LCSA ou la législation sur les valeurs mobilières du Canada l'exige
- convoquer une assemblée des actionnaires ou soumettre une proposition devant être examinée à l'assemblée annuelle des actionnaires

De plus, avant l'émission d'actions dans le cadre d'une série et en tout temps par la suite, lorsqu'aucune action de la série n'est en circulation, le conseil d'administration de la Société peut approuver toute modification de la série.

Actions comportant droit de vote spécial

La Société est également autorisée à émettre une catégorie d'actions comportant droit de vote spécial, lesquelles ne sont pas offertes aux termes du prospectus simplifié. Les porteurs des actions comportant droit de vote spécial peuvent se prononcer lors de l'élection des administrateurs de la Société et de la nomination de l'auditeur de la Société. Les actions comportant droit de vote spécial confèrent également à leurs porteurs un droit de vote à toutes les assemblées des actionnaires (dont celles précisées à la rubrique « Droits de vote » ci-dessus) et à l'égard de toute résolution spéciale (dont celles visant à modifier les statuts constitutifs), sauf aux assemblées d'une catégorie ou d'une série d'actions. Les actions comportant droit de vote spécial donnent aussi droit à un montant de 10 \$ l'action au rachat ou à la liquidation de la Société. Toutefois, elles ne confèrent aucun droit relativement aux dividendes ou aux distributions ni le droit de participer au reliquat des biens de la Société à la liquidation de celle-ci.

Description des parts offertes par les Fonds fiduciaires

Droits de distribution

La politique de chaque Fonds fiduciaire en matière de distributions consiste à distribuer chaque année une part suffisante de son bénéfice net et de ses gains en capital nets réalisés pour que le Fonds n'ait pas à payer l'impôt sur le revenu prévu à la partie I de la Loi de l'impôt sur ces montants. Lorsqu'un Fonds fiduciaire verse une distribution aux porteurs de titres d'une série donnée, vous avez droit à votre quote-part de cette distribution d'après le nombre de titres de cette série du Fonds fiduciaire que vous détenez.

Droits de liquidation

Chaque part d'une série d'un Fonds fiduciaire que vous détenez vous donne droit à votre quote-part de l'actif net de cette série du Fonds, s'il est mis fin au Fonds (ou à une série en particulier du Fonds). Dans ce cas, chaque part dont vous êtes propriétaire participe également, avec chaque autre part de la même série, à la partie de l'actif net du Fonds fiduciaire attribuée à cette série (ou à celle attribuée à la série de parts à laquelle il est mis fin) qui reste après que toutes les dettes du Fonds fiduciaire ont été payées.

Droits de vote

Les porteurs de parts des Fonds fiduciaires n'ont aucun droit de vote, sauf dans les cas prévus par la législation canadienne en valeurs mobilières. Chaque part d'une série d'un Fonds fiduciaire que vous détenez vous donne droit à une voix à chaque assemblée de tous les porteurs de parts du Fonds fiduciaire et à toute assemblée tenue uniquement à l'intention des porteurs de parts de cette série.

Attributs communs à tous les titres

Droits de vote

Aux termes de la législation canadienne en valeurs mobilières qui est en vigueur, les porteurs de titres d'un Fonds doivent également approuver :

- toute modification apportée à l'objectif de placement fondamental du Fonds
- la diminution de la fréquence du calcul de la valeur liquidative par titre du Fonds
- l'introduction d'un nouveau mode de calcul des frais qui sont imputés au Fonds ou qui vous sont imputés directement par nous ou par le Fonds à l'égard des avoirs en titres du Fonds, ou toute modification apportée à ce mode de calcul, d'une manière qui pourrait résulter en une augmentation des frais qui vous sont imputés à vous ou qui le sont au Fonds, à moins que certaines conditions soient remplies
- certaines réorganisations importantes du Fonds, sauf tel qu'il est décrit dans le prospectus simplifié ou à moins que les autorités canadiennes en valeurs mobilières n'aient accordé une dispense à leur égard
- le remplacement du gestionnaire du Fonds par une entité qui n'est pas un membre du groupe du gestionnaire actuel

Dans certains cas, seuls les porteurs de titres d'une série donnée voteront à l'égard d'une des questions énumérées ci-dessus et, dans d'autres cas, tous les porteurs de titres du Fonds voteront à l'égard de cette question.

Chaque action de Catégorie de société Investissements Russell Inc., Fonds portefeuille Investissements Russell, Fonds Multi-actifs Investissements Russell, Fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell, Multi-facteurs équilibré mondial Investissements Russell et Portefeuille d'actifs réels Investissements Russell investit actuellement la presque totalité ou une partie de son actif dans les titres d'un ou de plusieurs fonds sous-jacents.

Lorsque vous investissez dans ces Fonds, vous n'avez aucun droit de vote direct en ce qui concerne toute modification proposée à un fonds sous-jacent. Nous ne sommes pas autorisés à exercer les droits de vote rattachés aux avoirs d'un Fonds dans un fonds sous-jacent. Nous pouvons toutefois, à notre gré, faire en sorte que les investisseurs dans ces Fonds puissent donner des directives sur la façon d'exercer les droits de vote afférents à leur quote-part des avoirs de ces Fonds dans les fonds sous-jacents. En règle générale, nous nous employons à fournir aux investisseurs dans ces Fonds l'occasion de donner des directives sur la façon d'exercer leurs droits de vote, tel qu'il est décrit ci-dessus.

Droits de rachat

Toutes les séries de titres de chaque Fonds sont rachetables au gré du porteur de titres, à la valeur liquidative par titre de la série applicable, pourvu que le porteur de titres suive la procédure énoncée dans le prospectus simplifié.

Un Fonds peut, à son gré, racheter ses titres détenus par un porteur de titres donné, à la valeur liquidative par titre de la série applicable, dans les cas suivants :

- la valeur globale des avoirs du porteur de titres dans le Fonds passe en deçà du montant précisé à l'occasion dans le prospectus simplifié

- il faut régler l'encours des frais dont le porteur de titres est redevable conformément aux dispositions du prospectus simplifié
- le porteur de titres manque aux exigences d'admissibilité relatives aux titres de la série applicable du Fonds, ou ne répond par ailleurs pas aux critères de placement pour le Fonds ou la série que nous prescrivons à l'occasion
- le Fonds y est autorisé par les lois applicables sur les valeurs mobilières ou par les organismes de réglementation des valeurs mobilières
- la détention des titres par le porteur de titres risque d'avoir une incidence négative sur les autres porteurs de titres du Fonds ou, dans le cas d'un Fonds société, sur les autres porteurs de titres de la Société

CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

Pour établir la *valeur liquidative par titre* d'une série de titres (autre qu'une série couverte en dollars US) d'un Fonds, nous calculons la quote-part de la juste valeur totale de l'actif du Fonds qui revient à la série et nous soustrayons ensuite la quote-part de la juste valeur totale du passif du Fonds qui revient à la série (sauf le passif attribuable plus particulièrement à une autre série) et la juste valeur du passif attribuable plus particulièrement à la série applicable (principalement les frais de gestion). Puis nous divisons le résultat obtenu par le nombre de titres de la série détenus par les investisseurs.

La *valeur liquidative* d'une série couverte en dollars US correspond à la valeur en dollars canadiens des actifs nets qui lui sont attribuables, convertie en dollars américains à l'aide du taux de change publié le jour où la valeur liquidative par titre est établie, rajustée en fonction de la valeur des couvertures par contrats de change à terme conclus uniquement à l'égard de cette série afin de minimiser l'effet des fluctuations de change entre le dollar canadien et le dollar américain. La valeur liquidative par titre d'une série couverte en dollars US correspondra à sa valeur liquidative divisée par le nombre de ses titres en circulation à cette date.

La valeur liquidative d'une série couverte en dollars CA correspond à la valeur en dollars canadiens des actifs nets qui lui sont attribuables, rajustée en fonction de la valeur des couvertures par contrats de change à terme conclus uniquement à l'égard de cette série afin de minimiser l'effet des fluctuations de change entre le dollar américain et le dollar canadien. La valeur liquidative par titre d'une série couverte en dollars CA correspondra à sa valeur liquidative divisée par le nombre de ses titres en circulation à cette date.

Nous tentons de maintenir un prix constant pour les parts du Fonds d'investissement du marché monétaire Investissements Russell et du Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell en calculant et en attribuant le revenu net et tout gain en capital net réalisé aux porteurs de parts quotidiennement, et en les distribuant mensuellement. Toutefois, la situation de l'économie et des marchés peut obliger un de ces Fonds à vendre des titres de façon prématurée, provoquant une variation de la valeur liquidative par part.

La valeur liquidative par titre d'une série d'un Fonds est utilisée pour calculer la valeur de toutes les opérations d'achat, de rachat ou de remplacement de titres de cette série du Fonds. Nous établissons la valeur liquidative par titre à la fermeture de la Bourse de Toronto (habituellement à 16 h, heure de Toronto) chaque jour ouvrable. La valeur liquidative et la valeur liquidative par titre des Fonds sont disponibles sur notre site Web au www.russellinvestments.com/ca ou à la demande d'un porteur de titres, sans frais, au 1 888 509-1792 ou à l'adresse canada@russellinvestments.com.

ÉVALUATION DES TITRES EN PORTEFEUILLE

La plupart des Fonds société détiennent principalement des parts des fonds sous-jacents. Un certain nombre de Fonds fiduciaires détiennent aussi des parts des fonds sous-jacents. Nous utilisons la valeur liquidative par titre de la série applicable des fonds sous-jacents pour l'évaluation de ces Fonds société et Fonds fiduciaires.

La juste valeur des éléments d'actif et de passif d'un Fonds est calculée selon les principes d'évaluation suivants :

1. en ce qui concerne la trésorerie, les effets, les billets et les débiteurs, nous utilisons généralement le plein montant (c'est-à-dire la valeur nominale). Nous établissons la valeur des dividendes, des intérêts et des charges payées d'avance de la même manière
2. en ce qui concerne les actions et les autres titres négociés en bourse, nous utilisons les cours de clôture des titres et des actions établis à cette bourse. Si une action ou un titre n'a pas été négocié au cours de la journée, nous utilisons un cours acheteur récent
3. en ce qui concerne les titres non inscrits à la cote d'une bourse, mais négociés sur un marché hors cote, nous utilisons le cours établi par un courtier reconnu ou une autre source externe
4. nous pouvons évaluer les instruments du marché monétaire au moyen de la méthode de l'amortissement du coût, ce qui signifie que nous évaluons les titres à leur coût et que nous ajoutons tout escompte ou toute prime d'émission et les intérêts gagnés. Nous pouvons également évaluer les instruments du marché monétaire en utilisant un cours acheteur récent indiqué par des courtiers reconnus
5. en ce qui concerne les dérivés, comme les options, les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés et les swaps, nous utilisons la valeur courante du contrat sur dérivés. En ce qui concerne les contrats à terme standardisés, si des limites quotidiennes imposées par le marché à terme ne sont pas en vigueur, le gain ou la perte sur le contrat qui serait réalisé si le contrat était liquidé est la valeur utilisée. Si des limites quotidiennes sont en vigueur, la valeur du contrat est établie en fonction de la valeur au marché courante de l'élément sous-jacent du contrat à terme standardisé. Nous incluons les marges payées ou déposées à l'égard des contrats à terme standardisés ou des contrats à terme de gré à gré à titre de débiteurs
6. lorsqu'un Fonds vend des options, nous comptabilisons le produit de ces placements à titre de crédits reportés, à la valeur au marché courante de ces placements. Nous déduisons les

crédits reportés lorsque nous établissons la valeur liquidative du Fonds. La valeur du titre à l'égard duquel nous vendons des options correspond à sa valeur au marché courante

7. la valeur des créances hypothécaires est établie à l'aide d'une méthode permettant d'obtenir un montant en capital assurant le même rendement qu'une créance hypothécaire conventionnelle vendue par les grandes institutions financières, s'il est possible de l'établir durant cette journée. Autrement, nous utilisons un rendement égal ou inférieur d'au moins 0,25 % au taux d'intérêt offert ce jour-là par les grands établissements de crédit. En ce qui concerne les créances hypothécaires garanties aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada), nous utilisons la valeur au marché. La valeur des créances hypothécaires en souffrance est établie selon une méthode qui nous semble équitable
8. les actifs ou les passifs en monnaie étrangère sont évalués au moyen du cours de change publié ce jour-là par une banque ou un autre agent fiable que nous choisissons pour déterminer la valeur en dollars canadiens
9. en ce qui concerne les titres ayant des possibilités de revente restreintes ou limitées, nous utilisons le moins élevé des montants suivants :
 - la valeur déclarée
 - le pourcentage du coût d'acquisition représentant la valeur au marché des titres de la même catégorie, en tenant compte, le cas échéant, de la durée restante jusqu'à la levée des restrictions ou des limites
10. en ce qui concerne les titres négociés sur plus d'une bourse, nous utilisons le cours des titres concernés sur la principale bourse. Si aucun cours n'est disponible, nous utilisons le plus récent cours acheteur
11. pour les marchandises, nous utilisons un cours acheteur récent
12. pour les parts ou les actions que nous détenons dans d'autres organismes de placement collectif, nous utilisons la valeur liquidative par part ou par action de la série applicable de ces autres OPC

Si nous doutons un tant soit peu que les méthodes susmentionnées refléteront avec exactitude la juste valeur d'un titre donné à un moment donné, nous établirons la juste valeur en toute bonne foi, compte tenu de ce qu'on pourrait raisonnablement s'attendre à recevoir à la liquidation de l'actif ou du passif.

Au cours des trois dernières années, le gestionnaire n'a pas modifié le mode d'évaluation décrit ci-dessus relativement aux Fonds.

Investissements Russell calcule la valeur liquidative par titre de chaque Fonds chaque jour ouvrable en fonction des principes d'évaluation énoncés dans la présente notice annuelle. Les principes d'évaluation que nous préconisons peuvent différer dans certaines circonstances des exigences du Manuel des CPA Canada (le « Manuel des CPA Canada »). Bien que le

Règlement 81-106 sur l'information continue de fonds d'investissement exige des fonds d'investissement, comme les Fonds, qu'ils établissent la juste valeur, il ne leur impose pas de le faire conformément au Manuel des CPA Canada, sauf pour la communication de l'information financière. La valeur liquidative par titre de chaque Fonds aux fins de l'établissement des états financiers sera calculée conformément aux Normes internationales d'information financière (« NIIF »). En vertu des NIIF, les politiques comptables de chaque Fonds pour le calcul de la juste valeur de ses placements et dérivés aux fins de l'établissement des états financiers seront alignées dans la plupart des cas sur celles utilisées pour calculer la valeur liquidative par titre aux fins du rachat et le l'achat de titres du Fonds.

ACHAT, RACHAT ET REMPLACEMENT DES TITRES DES FONDS

Chaque Fonds propose plus d'une des séries de titres décrites ci-dessous. Les Fonds n'offrent pas tous la totalité des séries. Se reporter à la page couverture de la présente notice annuelle pour la liste des séries offertes par chaque Fonds.

- **Série B, B-3, B-5, B-6 et B-7** : ces séries sont offertes à tous les investisseurs (sauf en ce qui concerne le Groupe de Fonds Investissements Russel, décrit ci-dessous), à l'exception des investisseurs qui utilisent un compte de courtage à escompte.
- **Série B (Groupe de Fonds Investissements Russell)** : en règle générale, cette série n'est offerte qu'aux Portefeuilles Investissements Russell. Elle est offerte au public indirectement, par le biais d'un placement dans un Portefeuille Investissements Russell.
- **Séries E, E-3, E-5, E-6 et E-7** : ces séries sont réservées aux investisseurs qui font de gros placements dans les Fonds et elles sont donc assorties d'un placement minimal supérieur à celui des autres séries. Voir « *Placement minimal* » pour plus d'informations. Les séries E, E-5, E-6 et E-7 sont assujetties à des frais de gestion réduits. Ces séries ne sont pas offertes aux investisseurs qui utilisent un compte de courtage à escompte.
- **Séries F, F-2, F-3, F-5, F-6 et F-7** : ces séries (qui sont des *titres assortis d'honoraires*) sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme intégré ou à un programme de services contre rémunération qui est admissible ou aux investisseurs qui utilisent un compte de courtage à escompte. Nous ne versons à l'égard des titres assortis d'honoraires aucune commission de suivi au courtier. L'investisseur négocie plutôt des honoraires distincts et permanents qui sont versés directement à son courtier d'après la valeur au marché de son actif.
- **Séries O et O-7** : ces séries sont offertes aux clients institutionnels. Ces séries sont également offertes aux clients de courtiers approuvés qui participent à un programme intégré ou à un programme de services contre rémunération admissible. Nous n'imposons aucuns frais de gestion pour ces séries d'un Fonds. Chaque client institutionnel de ces séries négocie plutôt des honoraires distincts qu'il nous verse directement. Nous imputons des frais de gestion aux clients des courtiers approuvés pour ces séries, et ces frais nous sont payés directement. Pour de tels clients, les frais de gestion exigés pour les placements supérieurs à 3 M\$ sont négociés entre nous et le client. Pour les frais de gestion exigés pour

les placements inférieurs à 3 M\$, veuillez consulter le tableau des frais de gestion pour les séries O et O-7 à la rubrique « Frais directement payables par vous » dans le prospectus simplifié. Un « courtier approuvé » est un courtier avec lequel nous avons conclu une entente qui fixe les bases régissant son droit d'offrir ces séries. Nous ne payons pas de commission de suivi aux courtiers approuvés pour ces séries. Ces séries sont aussi destinées aux programmes de placements entre Fonds et autres programmes de wraps dont nous sommes le promoteur.

- **Séries B et B-5 couvertes en dollars US** : ces séries sont offertes à tous les investisseurs qui investissent en dollars américains, à l'exception des investisseurs qui utilisent un compte de courtage à escompte.
- **Séries F et F-5 couvertes en dollars US** : ces séries (qui sont des titres assortis d'honoraires, comme ceux des séries F, F-2, F-3, F-5, F-6 et F-7) sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme intégré ou à un programme de services contre rémunération admissible ou aux investisseurs qui utilisent un compte de courtage à escompte et qui investissent en dollars américains. Nous ne payons pas de commission de suivi aux courtiers pour les titres assortis d'honoraires. L'investisseur négocie plutôt des honoraires distincts et permanents qui sont versés directement à son courtier d'après la valeur au marché de son actif.
- **Série B couverte en dollars CA** : cette série est offerte à tous les investisseurs, à l'exception des investisseurs qui utilisent un compte de courtage à escompte.
- **Série F couverte en dollars CA** : cette série (dont les titres sont des *titres assortis d'honoraires*) est offerte aux investisseurs qui participent à un programme intégré ou à un programme de services contre rémunération admissible ou aux investisseurs qui utilisent un compte de courtage à escompte. Nous ne payons pas de commission de suivi aux courtiers pour les titres assortis d'honoraires. L'investisseur négocie plutôt des honoraires distincts et permanents qui sont versés directement à son courtier d'après la valeur au marché de son actif.
- **Parts de FNB** : ces parts sont offertes aux investisseurs qui les achètent à la TSX ou à une bourse ou sur un marché autre.

Des distributions mensuelles sont payées aux porteurs de titres des séries assorties de distributions. Certains Fonds peuvent aussi verser des distributions mensuelles aux porteurs de séries de titres qui ne sont pas des titres de séries assorties de distributions, si la politique en matière de distributions du Fonds le permet. (Pour plus de détails sur la politique en matière de distributions d'un Fonds, voir la rubrique « Politique en matière de distributions » de ce Fonds dans le prospectus simplifié.)

À l'heure actuelle, les actions de la Catégorie fonds à revenu fixe Investissements Russell et de la Catégorie fonds d'obligations mondiales sans contrainte Investissements Russell ne sont offertes qu'aux investisseurs qui utilisent actuellement le programme de rééquilibrage automatique Investissements Russell aux fins de rééquilibrage automatique, de réinvestissement de dividendes

et de distributions, et de remplacement entre séries du même Fonds. En outre, les actions de la Catégorie fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell, de la Catégorie fonds de revenu à court terme Investissements Russell et de la Catégorie fonds du marché monétaire Investissements Russell ne sont offertes aux investisseurs que dans le cadre de réinvestissement de dividendes et de distributions, et de remplacement entre séries du même Fonds. Dans l'avenir, les actions ou les parts de ces Fonds pourraient être offertes pour achat sans autre préavis de notre part.

Si nous recevons votre ordre d'achat, de rachat ou de remplacement de titres d'un Fonds avant la clôture de la Bourse de Toronto (en règle générale, à 16 h, heure de Toronto) un jour ouvrable, nous traiterons votre ordre le jour même en utilisant la valeur liquidative par titre établie après la fermeture des bureaux ce jour-là. Par contre, pour les clients institutionnels qui optent pour les séries O et O-7, l'ordre doit être reçu chez nous au plus tard à 14 h, heure de Toronto, un jour ouvrable. Sinon, nous traiterons votre ordre le prochain jour ouvrable en utilisant la valeur liquidative par titre déterminée après la fermeture des bureaux ce jour-là.

L'achat, le rachat ou le remplacement de titres des Fonds peut entraîner des conséquences fiscales, tel qu'il est décrit plus loin dans la présente notice annuelle.

Dans certaines circonstances, votre capacité d'acheter, de faire racheter ou de remplacer des titres d'un Fonds peut être suspendue par celui-ci. Nous n'accepterons aucun ordre d'achat, de rachat ou de remplacement de titres d'un Fonds si nous avons suspendu le calcul de la valeur liquidative par titre du Fonds. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières nous permettent de suspendre le calcul de la valeur liquidative par titre d'un Fonds dans les cas suivants :

- la négociation normale est suspendue à toute bourse à laquelle des titres ou des dérivés représentant 50 % ou plus de la valeur ou de l'exposition au marché du Fonds sont négociés, à condition que ces titres ou dérivés ne soient pas négociés à une autre bourse qui représente une solution de rechange raisonnable pour le Fonds
- au cours de toute période où le droit de faire racheter des parts est suspendu à l'égard de tout fonds sous-jacent dans lequel le Fonds investit la totalité de son actif
- nous y avons été autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières

Nous pouvons racheter tous les titres que vous détenez dans un Fonds de la manière décrite à la rubrique « *Description des titres offerts par les Fonds – Attributs communs à tous les titres – Droits de rachat* ». Vous serez responsable des incidences fiscales, des frais et des pertes, s'il y a lieu, résultant du rachat de titres dans un Fonds par suite de notre exercice du droit de rachat.

Les parts de FNB sont ou seront cotées à la TSX et offertes de façon permanente, et un investisseur peut ou pourra les acheter ou les vendre à la TSX ou à une bourse ou sur un marché autre par l'entremise de courtiers désignés dans la province ou le territoire où il réside.

Achat des titres (autres que des parts de FNB) des Fonds

L'option d'achat que vous choisissez a une incidence sur les frais et les frais d'acquisition que vous paierez à votre courtier. Il existe deux options d'achat distinctes :

1. **Frais d'acquisition.** Aux termes de l'option d'achat avec frais d'acquisition, vous pourriez payer des frais d'acquisition à votre courtier à l'achat de titres. Vous négociez le montant des frais d'acquisition avec votre courtier, mais il ne peut excéder 5 % du prix des titres achetés.
2. **Sans frais.** Aux termes de l'option d'achat sans frais, vous ne payez aucuns frais d'acquisition à votre courtier.

Les Fonds n'offrent pas tous la totalité des séries. Se reporter à la page couverture de la présente notice annuelle pour la liste des séries offertes par chaque Fonds. À l'heure actuelle, les actions de la Catégorie fonds à revenu fixe Investissements Russell et de la Catégorie fonds d'obligations mondiales sans contrainte Investissements Russell ne sont offertes qu'aux investisseurs qui utilisent actuellement le programme de rééquilibrage automatique Investissements Russell aux fins de rééquilibrage automatique, de réinvestissement de dividendes et de distributions, et de remplacement entre séries du même Fonds. En outre, les actions de la Catégorie fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell, de la Catégorie fonds de revenu à court terme Investissements Russell et de la Catégorie fonds du marché monétaire Investissements Russell ne sont offertes aux investisseurs que dans le cadre de réinvestissement de dividendes et de distributions, et de remplacement entre séries du même Fonds. Dans l'avenir, les actions ou les parts de ces Fonds pourraient être offertes pour achat sans autre préavis de notre part.

L'option sans frais d'acquisition est offerte pour toutes les séries de chaque Fonds. L'option d'achat avec frais d'acquisition n'est offerte que pour les séries suivantes :

- Séries B, B-3, B-5, B-6 et B-7 (sauf dans le Groupe de Fonds Investissements Russell)
- Séries E, E-3, E-5, E-6 et E-7
- Série B couverte en dollars CA
- Séries B et B-5 couvertes en dollars US

Il faut souligner que ce ne sont pas tous les courtiers qui offrent toutes les séries ou toutes les options d'achat. Veuillez communiquer avec votre courtier pour connaître les séries et les options qu'il vous offre. Votre courtier devrait vous aider à choisir les séries et les options d'achat qui vous conviennent. Vous paierez des frais différents selon la série choisie et celle-ci aura une incidence sur la rémunération de votre courtier. Se reporter aux rubriques « Frais » et « Rémunération du courtier » du prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements.

Aucuns frais ne sont payés à votre courtier lorsque des titres sont émis dans le cadre du réinvestissement de dividendes ou de distributions et il n'y a pas de frais de rachat pour ces titres.

Traitement de votre ordre d'achat

Vous pouvez acheter des titres des Fonds tout jour ouvrable. Vous devez donner des directives à votre courtier pour acheter des titres et vous devez régler les titres lorsque vous passez votre ordre. Votre courtier devrait ensuite nous faire parvenir votre ordre le jour même où il le reçoit de votre part. Les clients institutionnels qui font l'acquisition de titres des séries O et O-7 nous achètent leurs titres directement et ils doivent nous faire parvenir leurs ordres d'achat directement puisque nous agissons comme courtier.

Nous devons recevoir votre paiement et tous les documents nécessaires dans un délai de deux jours ouvrables à compter du jour où vous passez votre ordre. Pour les clients institutionnels qui investissent dans les titres des séries O et O-7, nous devons recevoir votre paiement dans un délai de deux jours ouvrables à compter du jour où le prix d'achat de ces titres est établi. Si nous ne recevons pas votre paiement ou si votre chèque est retourné pour motif de provision insuffisante, nous rachèterons les titres que vous avez achetés. Si le prix de rachat est supérieur au prix que vous avez payé, le Fonds conservera la différence. Si le prix de rachat est inférieur au prix que vous avez payé, nous imputerons la différence à votre courtier. Si nous imputons la différence à votre courtier, il peut vous la réclamer.

Nous pouvons refuser tout ordre d'achat de titres, en totalité ou en partie, dans un délai d'un jour ouvrable suivant sa réception. Si nous refusons votre ordre, nous retournerons la totalité de votre argent, sans intérêt, à votre courtier afin qu'un crédit soit porté à votre compte.

La valeur liquidative par titre de chaque Fonds est calculée en dollars canadiens. Toutefois, nous pouvons établir le prix des titres de certaines séries couvertes en dollars US en convertissant en dollars américains la valeur liquidative par titre en dollars canadiens. Nous appelons cette option d'achat, l'« option d'achat en dollar américain ». Dans un tel cas, nous nous servons du taux de change du jour où les titres sont émis afin de déterminer le nombre de titres à émettre, sans égard au taux de change à la date de règlement de l'achat des titres. À l'heure actuelle, l'option d'achat en dollar américain est offerte pour tous les Fonds, sauf le Groupe de Fonds Investissements Russell, le Fonds du marché monétaire Investissements Russell, la Catégorie fonds du marché monétaire Investissements Russell, la Catégorie fonds à revenu fixe Investissements Russell, la Catégorie fonds d'obligations mondiales sans contrainte Investissements Russell, la Catégorie fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell, le Portefeuille de revenu prudent Investissements Russell, le Portefeuille équilibré Investissements Russell, le Portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell, le Portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell, la Catégorie portefeuille de revenu prudent Investissements Russell, la Catégorie portefeuille équilibré Investissements Russell, la Catégorie portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell, la Catégorie portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell, le Fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell, Multi-actifs stratégie de revenu, Multi-actifs stratégie de croissance, la Catégorie fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell, la Catégorie multi-actifs stratégie de revenu et la Catégorie multi-actifs stratégie de croissance.

Placement minimal

Le tableau suivant montre les placements minimaux pour l'achat de titres d'un Fonds et pour maintenir un compte. Ces montants dépendent du type de compte, du Fonds ou des titres que vous choisissiez.

	Placement minimal		Solde minimal permanent par compte
	Placement initial	Chaque placement additionnel	
<i>Tous les titres sauf les titres des séries E, E-3, E-5, E-6 et E-7 et les titres des séries O et O-7</i>			

	Placement minimal		Solde minimal permanent par compte
	Placement initial	Chaque placement additionnel	
Fonds Investissements Russell ou Catégories Investissements Russell	25 000 \$	500 \$	25 000 \$
Portefeuilles Investissements Russell ou Catégories portefeuille Investissements Russell	25 000 \$	500 \$	25 000 \$
Solutions Multi-actifs Investissements Russell ou Catégories Solutions Multi-actifs Investissements Russell	25 000 \$	500 \$	25 000 \$
<i>Titres suivants de tous les Fonds</i>			
Titres des séries couvertes en dollars US ¹	25 000 \$ pour les clients non institutionnels	500 \$	25 000 \$ pour les clients non institutionnels
	10 000 000 \$ pour les clients institutionnels		3 000 000 \$ pour les clients institutionnels
Titres des séries couvertes en dollars CA ²	25 000 \$ pour les courtiers approuvés	500 \$	25 000 \$ pour les courtiers approuvés
	10 000 000 \$ pour les clients institutionnels		10 000 000 \$ pour les clients institutionnels
Séries O, O-7 ²	25 000 \$ pour les clients de courtiers approuvés	500 \$	25 000 \$ pour les clients de courtiers approuvés
	10 000 000 \$ pour les clients institutionnels		10 000 000 \$ pour les clients institutionnels
<i>Titres des séries E, E-3, E-5, E-6 et E-7</i>			

	Placement minimal		Solde minimal permanent par compte
	Placement initial	Chaque placement additionnel	
Fonds Investissements Russell ou Catégories Investissements Russell	150 000 \$	500 \$	150 000 \$
Portefeuilles Investissements Russell ou Catégories portefeuille Investissements Russell	150 000 \$	500 \$	150 000 \$
Solutions Multi-actifs Investissements Russell ou Catégories Solutions Multi-actifs Investissements Russell	150 000 \$	500 \$	150 000 \$
<i>Groupe de Fonds Investissements Russell</i>			
Série O	10 000 000 \$	500 \$	10 000 000 \$
Série F	25 000 \$	500 \$	25 000 \$

¹ Tous les placements minimaux, les placements minimaux additionnels et les soldes minimaux permanents sont en dollars américains.

² Nous renonçons actuellement aux placements initiaux et ultérieurs minimaux pour les investissements faits par des employés d'Investissements Russell dans les séries O et O-7 qui font partie du régime de retraite des employés d'Investissements Russell.

Si la valeur totale de vos titres dans votre compte tombe en deçà du placement minimum applicable, nous avons la possibilité de racheter vos titres et votre courtier créditera votre compte du produit du rachat. Dans le cas des titres des séries E, E-3, E-5, E-6 ou E-7, nous pouvons plutôt les remplacer par des titres des séries A, B, B-3, B-5, B-6 ou B-7 des mêmes Fonds, après quoi tous les frais et toutes les options applicables aux nouvelles séries de titres seront en vigueur. Dans le cas des titres de série E couverte en dollars CA, nous pouvons plutôt les remplacer par des titres de séries A ou B couvertes en dollars CA du même Fonds, après quoi tous les frais et toutes les options applicables à la nouvelle série de titres seront en vigueur.

Nous pouvons renoncer aux montants minimaux du placement initial et d'un placement ultérieur, de même qu'aux exigences de détention continue en tout temps et à notre gré. Votre courtier peut fixer des seuils de placement minimal supérieurs.

Achat de parts de FNB des Fonds

Les parts de FNB sont (ou seront) émises et vendues de façon permanente, et il n'y a aucune limite au nombre de parts de FNB pouvant être émises. Elles ne peuvent être achetées qu'en dollars canadiens. Il n'y a pas de nombre minimal pour acheter ou continuer à détenir des parts de FNB d'un Fonds.

Les parts de FNB du Fonds à revenu fixe Investissements Russell, du Fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell et du Portefeuille d'actifs réels Investissements Russell sont inscrites pour négociation à la TSX. Les symboles boursiers pour les parts de FNB sont RIFI pour le Fonds à revenu fixe Investissements Russell, RIIN pour le Fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell et RIRA pour le Portefeuille d'actifs réels Investissements Russell.

Les investisseurs pourraient devoir payer des commissions de courtage usuelles à l'achat ou à la vente de parts de FNB. Ils n'ont aucuns frais à payer à Investissements Russell ni aux Fonds à l'achat ou à la vente de parts de FNB à la TSX ou à une bourse ou sur un marché autre.

Investissements Russell, pour le compte de chaque Fonds offrant des parts de FNB, a conclu une entente avec chaque courtier désigné aux termes de laquelle nous pouvons exiger que certains courtiers désignés souscrivent des parts de FNB contre des espèces.

En règle générale, tous les ordres visant l'achat de parts de FNB directement d'un Fonds doivent être passés par un courtier désigné. Nous nous réservons le droit absolu de rejeter tout ordre de souscription passé par un courtier désigné dans le cadre de l'émission de parts de FNB. Si nous refusons l'ordre, nous renverrons immédiatement l'argent reçu, sans intérêt.

Un Fonds ne paiera aucuns frais ni aucune commission à un courtier désigné dans le cadre de l'émission de parts de FNB. À l'inscription, l'émission, l'échange ou le rachat de parts de FNB, nous pouvons, à notre appréciation, imposer à un courtier désigné des frais d'administration pour compenser les frais engagés lors de l'inscription, de l'émission, de l'échange ou du rachat des parts de FNB.

Après l'émission initiale de parts de FNB à au moins un courtier désigné pour satisfaire aux exigences d'inscription initiale de la TSX, le courtier désigné peut passer un ordre de souscription visant un nombre prescrit de parts (et tout multiple de ce nombre) d'un Fonds un jour de bourse. Tout ordre de souscription reçu avant l'heure limite sera réputé reçu le premier jour de bourse suivant sa réception et fondé sur la valeur liquidative par part établie ce jour de bourse. Tout ordre de souscription reçu après l'heure limite un jour de bourse sera réputé reçu le deuxième jour de bourse suivant sa réception et fondé sur la valeur liquidative par part établie ce jour de bourse.

Pour chaque nombre prescrit de parts de FNB émis, un courtier désigné doit remettre un paiement composé, à notre appréciation : (i) d'une somme en espèces égale au total de la valeur liquidative par part du nombre prescrit de parts de FNB calculée après la réception de l'ordre de souscription; (ii) d'un panier de titres ou d'une combinaison d'un panier de titres et d'espèces, établi par nous, d'un montant suffisant pour que la valeur des titres et des espèces reçus soit égale au total de la valeur liquidative par part du nombre prescrit de parts de FNB calculée après la réception de l'ordre de souscription; ou (iii) de titres autres que de paniers de titres ou d'une combinaison de titres autres que de paniers de titres et d'espèces, établis par nous, d'un montant suffisant pour que la

valeur des titres et des espèces reçus soit égale au total de la valeur liquidative par part du nombre prescrit de parts de FNB calculée après la réception de l'ordre de souscription.

Nous ferons en sorte que les courtiers désignés connaissent le nombre prescrit de parts de FNB et tout panier de titres pour chaque Fonds pertinent et pour chaque jour de bourse. À l'occasion, nous pouvons, à notre appréciation, augmenter ou réduire le nombre prescrit de parts de FNB.

Des parts de FNB peuvent aussi être émises par un Fonds à un courtier désigné dans des circonstances spéciales, y compris lorsque des rachats de parts de FNB contre des espèces surviennent.

Les dispositions relatives aux obligations de déclaration de ce qu'on appelle le « système d'alerte » de la législation canadienne en valeurs mobilières ne s'appliquent pas si une personne physique ou morale acquiert 10 % ou plus des parts de FNB d'un Fonds. Les Fonds ont obtenu une dispense qui autorise les porteurs de parts à acquérir plus de 20 % des parts de FNB d'un Fonds sans égard aux exigences relatives aux offres publiques d'achat prévues dans la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. En outre, les Fonds ont obtenu une dispense qui autorise un Fonds à emprunter de l'argent jusqu'à concurrence de 5 % de l'actif net du Fonds pour une période ne dépassant pas 45 jours, et, si le prêteur l'exige, à fournir une sûreté sur n'importe quel élément d'actif de son portefeuille en tant que mesure provisoire afin de financer la partie de toute distribution payable aux porteurs de parts qui représente des montants que le Fonds n'a pas encore reçus.

Rachat des titres (autres que des parts de FNB) des Fonds

Vous pouvez faire racheter vos titres (autres que des parts de FNB) n'importe quel jour ouvrable. Un rachat est considéré comme une disposition aux fins fiscales. Se reporter à la rubrique « *Incidences fiscales – Imposition des porteurs de titres* » pour obtenir de plus amples renseignements.

Vous devez fournir des instructions à votre courtier ou à nous pour le rachat de vos titres. Si vos titres sont inscrits au nom de votre courtier ou d'un autre intermédiaire, vous devez donner à votre conseiller la directive écrite de nous fournir un ordre de rachat. Si vous fournissez vos instructions à votre courtier, celui-ci nous fera alors parvenir votre ordre de rachat le jour même où il le recevra de votre part. Nous rachèterons vos titres le jour ouvrable où nous recevrons l'ordre de votre courtier, si nous le recevons avant 16 h (heure de Toronto). Pour les clients institutionnels, nous rachèterons vos titres des séries O et O-7, le jour ouvrable où nous recevrons l'ordre, si nous le recevons avant 14 h (heure de Toronto).

Se reporter à la rubrique « Rachat d'actions des Fonds » du prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements.

Traitement de votre ordre de rachat

Nous rachèterons vos titres le même jour ouvrable où nous en recevrons l'ordre, si nous le recevons avant 16 h (heure de Toronto) (avant 14 h heure de Toronto dans le cas des clients institutionnels qui font racheter des titres des séries O ou O-7). Nous ferons ensuite parvenir le produit du rachat à votre courtier dans les deux jours ouvrables suivant le jour où nous aurons reçu tous les

documents nécessaires, afin qu'il soit crédité à votre compte. Nous ferons parvenir le produit du rachat directement aux clients institutionnels qui font racheter des titres des séries O ou O-7.

Si une société par actions, une société de personnes, une fiducie ou un fiduciaire nous demande de racheter des titres, nous pouvons exiger certains documents supplémentaires. Nous ne verserons aucun produit de rachat à moins d'avoir reçu les documents supplémentaires. Si nous ne recevons pas les documents nécessaires pour effectuer l'opération dans les dix jours ouvrables suivant le jour où nous rachetons les titres, nous réémettrons le prochain jour ouvrable les actions que vous avez fait racheter. Si nous les réémettons à un prix inférieur à celui auquel nous les avons rachetés, le Fonds conservera la différence. Si nous les réémettons à un prix supérieur à celui auquel nous les avons rachetés, nous imputerons la différence à votre courtier ainsi que tous les frais. Votre courtier peut, à son tour, vous imputer ces montants.

Si vous détenez ou faites racheter les titres en dollars canadiens, nous ferons parvenir à votre courtier un paiement en dollars canadiens. Si vous détenez des titres en dollars américains (autres que des titres d'une série couverte en dollars US), nous ferons parvenir à votre courtier un paiement en dollars américains. Ce montant sera calculé en convertissant en dollars américains la valeur liquidative par titre en dollars canadiens, au taux de change applicable ce jour-là.

Si vous faites racheter des titres d'une série couverte en dollars US, nous ferons parvenir à votre courtier un paiement en dollars américains fondé sur la valeur liquidative par titre en dollars américains de la série en question.

Si, dans un délai de 30 jours, vous faites racheter des titres ayant une valeur liquidative globale supérieure à 10 % de la valeur liquidative de la série des titres du Fonds, celui-ci peut déduire du produit du rachat des frais d'opérations importantes qui ne dépassent pas 0,5 % du produit en cause et les conserver dans le Fonds afin de dédommager les investisseurs restants des frais d'opérations engagés par le Fonds pour procéder au rachat.

Le rachat de vos titres est considéré comme une disposition aux fins fiscales, qui pourrait entraîner un gain en capital ou une perte en capital. Se reporter à la rubrique « *Incidences fiscales* » pour obtenir de plus amples renseignements.

Rachat de parts de FNB des Fonds

Vous pouvez faire racheter des parts de FNB d'un Fonds tout jour de bourse. Lorsque vous le faites, vous recevez le produit de votre vente en espèces selon un prix de rachat par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts de FNB à la date d'effet du rachat, sous réserve d'un prix de rachat maximal égal à la valeur liquidative par part applicable. Comme les porteurs de parts pourront en règle générale vendre leurs parts de FNB au prix du marché à la TSX, ou à une bourse ou sur un marché autre par l'entremise d'un courtier désigné, uniquement sous réserve des commissions de courtage habituelles, les porteurs de parts devraient consulter leurs courtiers ou leurs conseillers en placement avant de faire racheter leurs parts de FNB contre des espèces.

Pour qu'un tel rachat en espèces prenne effet un jour de bourse, une demande de rachat en espèces, faite tel que nous le prescrivons à l'occasion, doit être remise au Fonds, à son siège social, par l'entremise d'un adhérent de la CDS. La demande de rachat en espèces reçue avant l'heure limite sera réputée reçue le premier jour de bourse suivant la réception de la demande, alors que celle

reçue après l'heure limite sera réputée reçue le deuxième jour de bourse suivant cette réception. Le paiement du prix de rachat sera fait au plus tard le deuxième jour de bourse suivant la date d'effet du rachat (ou plus rapidement, à un moment que nous fixons, par suite de changements aux lois applicables ou aux procédures de règlement en vigueur sur les marchés concernés). Les formulaires de demande de rachat en espèces peuvent être obtenus auprès de nous.

Si nous n'avons pas reçu les documents exigés dans les dix jours ouvrables suivant la réception de votre demande de rachat, nous émettrons le même nombre de parts de FNB le dixième jour ouvrable suivant la demande de rachat. Si le prix d'émission est inférieur au produit de la vente, le Fonds conservera la différence; s'il y est supérieur, votre courtier devra payer le déficit et pourrait avoir le droit d'exiger que vous le lui remboursiez.

Si vous faites racheter plus de 25 000 \$ de parts de FNB des Fonds, votre signature doit être garantie par votre banque, société de fiducie ou courtier inscrit. Dans certains cas, nous pouvons exiger d'autres documents ou preuve d'autorisation de signature. Vous pouvez contacter votre représentant inscrit ou nous-mêmes pour connaître les documents exigés pour la réalisation de la vente.

Nous nous réservons le droit de faire en sorte qu'un Fonds rachète les parts de FNB détenues par un porteur de parts à un prix égal à la valeur liquidative unitaire à la date d'effet de ce rachat si nous croyons qu'il est dans l'intérêt du Fonds de le faire.

Tout jour de bourse, vous pouvez échanger un minimum d'un nombre prescrit de parts de FNB (et tout multiple de ce nombre) contre des espèces, ou, avec notre consentement, des paniers de titres et des espèces. Pour effectuer un échange de parts de FNB, vous devez soumettre une demande d'échange, de la façon que nous prescrivons à l'occasion, au Fonds concerné, à son siège social. Le prix d'échange correspondra à la valeur liquidative unitaire totale du nombre prescrit de parts de FNB à la date d'effet de la demande d'échange, payable par remise d'espèces, ou, avec notre consentement, de paniers de titres (constitués avant la réception de la demande d'échange) et d'espèces. Lors d'un échange, les parts de FNB visées seront rachetées et nous exigerons que vous payiez au Fonds concerné des frais d'opérations liés à l'échange de 0,25 % ou tout autre montant que nous pouvons fixer et qui approxime les frais de courtage, les commissions de courtage, les frais d'opérations, les frais liés à l'effet sur le marché et d'autres frais engagés par le Fonds ou devant l'être relativement à l'exécution de l'opération sur titres sur le marché afin d'obtenir les espèces nécessaires à l'échange. Les frais d'opérations liés à l'échange peuvent grimper si les frais engagés par le Fonds ou devant l'être sont plus élevés que ce à quoi on peut normalement s'attendre. Dans certains cas, et à notre appréciation, nous pouvons annuler ou réduire les frais d'opérations liés à un échange.

La demande d'échange reçue avant l'heure limite sera réputée reçue le premier jour de bourse suivant la réception de la demande et sera fondée sur la valeur liquidative par part établie ce jour de bourse, alors que celle reçue après l'heure limite un jour de bourse sera réputée reçue le deuxième jour de bourse suivant cette réception et sera fondée sur la valeur liquidative par part établie ce jour de bourse. Le règlement des échanges contre espèces ou paniers de titres et espèces, selon le cas, sera fait au plus tard le deuxième jour de bourse suivant la date d'effet de la demande d'échange (ou plus rapidement, à un moment que nous fixons, par suite de changements aux lois applicables ou aux procédures de règlement en vigueur sur les marchés concernés).

Nous mettrons à la disposition des courtiers désignés l'information relative au nombre prescrit de parts de FNB et des paniers de titres pour chaque Fonds concerné et pour chaque jour de bourse. Nous pouvons, à notre gré, augmenter ou réduire le nombre prescrit de parts de FNB.

Si la négociation de titres détenus dans le portefeuille d'un Fonds est suspendue sur l'ordre d'une autorité de réglementation en valeurs mobilières, d'un autre organisme de réglementation pertinent ou d'une bourse de valeurs, la remise de ces titres à un porteur de parts dans le cadre d'un échange peut être retardée jusqu'au moment où le transfert des titres redevient légal.

Les droits d'échange et de rachat décrits ci-dessus doivent être exercés par l'intermédiaire de l'adhérent de la CDS par l'entremise duquel vous détenez vos parts de FNB. Les propriétaires véritables de telles parts devraient s'assurer de fournir des instructions d'échange ou de rachat aux adhérents de la CDS par l'entremise desquels ils détiennent leurs parts de FNB assez à l'avance des dates limites établies par ces adhérents pour leur permettre de nous aviser, ou tel que nous pouvons l'exiger, avant l'heure limite concernée.

Le prix de rachat ou d'échange payé par un courtier désigné peut comprendre une part de revenu et (ou) de gains en capital réalisés par le Fonds. La partie restante du prix de rachat ou d'échange constituera un produit de disposition.

Remplacement de titres d'un Fonds

Vous pouvez remplacer les titres (autres que des parts de FNB) que vous détenez dans un Fonds par des titres d'une série différente du même Fonds ou des titres d'un Fonds différent. Dans un cas comme dans l'autre, vous devez être admissible à la détention des nouveaux titres pour pouvoir procéder au remplacement. Nous devons approuver tous les remplacements au sein d'un même Fonds. Si le droit de faire racheter les titres d'un Fonds a été suspendu, nous n'accepterons ni les ordres de remplacement de titres au sein de ce Fonds, ni les ordres de remplacement de titres en provenance ou à destination de ce Fonds. Vous ne pouvez pas remplacer des parts de FNB par des titres d'une série différente du même Fonds ou d'un Fonds différent.

Remplacement de titres au sein d'un même Fonds

Vous pouvez remplacer des titres (autres que des parts de FNB) d'une série par des titres (autres que des parts de FNB) d'une autre série du même Fonds en en faisant la demande à votre courtier (ou, dans le cas des clients institutionnels pour les séries O ou O-7, en nous envoyant une telle demande).

Si vous faites un remplacement pour des titres d'une série différente du même Fonds fiduciaire, vos parts seront reclassées à la nouvelle série que vous souhaitez détenir. Si vous faites un remplacement pour des titres d'une série différente du même Fonds société, vos actions seront converties en titres de la nouvelle série que vous souhaitez détenir.

Nous ne payons aucuns frais à votre courtier lorsque vous faites un remplacement au sein d'un même Fonds.

Nous pouvons remplacer votre série de titres par une autre série du même Fonds dans les cas suivants :

- vous changez de courtier et votre nouveau courtier ne vend pas la série de titres qui vous intéresse, ou votre courtier cesse de vendre les titres que vous détenez
- vous détenez des titres assortis d'honoraires ou des titres des séries O ou O-7 du Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Investissements Russell et la convention conclue avec votre courtier relativement au programme intégré ou au programme de services contre rémunération prend fin ou la convention conclue entre votre courtier et nous prend fin, ou vous êtes un client institutionnel qui détient des titres des séries O ou O-7 et la convention conclue avec nous prend fin
- la valeur globale de vos titres dans les Fonds tombe en deçà du seuil minimal fixé à la rubrique « *Achat, rachat et remplacement des titres des Fonds – Achat des titres des Fonds – Placement minimal* », ou que vous n'êtes par ailleurs plus admissible à détenir les titres de la série où vous avez investi.

Veillez consulter la rubrique « *Remplacements mettant en cause une série couverte en dollars CA ou en dollars US* » pour prendre connaissance d'autres règles relatives aux remplacements mettant en cause des titres d'une série couverte en dollars CA ou en dollars US.

Sauf pour les remplacements de titres d'une série couverte en dollars CA par des titres d'une autre série, ou de titres d'une série couverte en dollars US par des titres d'une autre série, le remplacement de titres entre séries du même Fonds ne constitue pas une disposition imposable. Se reporter à la rubrique « *Incidences fiscales* » pour obtenir de plus amples renseignements. (Pour plus d'informations sur les remplacements mettant en cause une série couverte en dollars CA ou en dollars US d'un Fonds, se reporter aux rubriques ci-dessous « *Remplacements mettant en cause des titres d'une série couverte en dollars CA ou en dollars US* ».)

Si vous faites remplacer des titres assortis de frais de rachat, veuillez consulter le prospectus simplifié en vigueur au moment où vous les avez achetés pour connaître les frais qui pourraient s'appliquer au moment du remplacement.

Remplacements de titres entre Fonds

Vous pouvez faire remplacer des titres (autres que des parts de FNB) d'un Fonds dont vous êtes propriétaire par des titres (autres que des parts de FNB) d'un autre Fonds en en faisant la demande à votre courtier (ou, dans le cas des clients institutionnels des séries O ou O-7, en nous envoyant une telle demande). La procédure pour le remplacement de titres entre Fonds est exactement la même que celle décrite ci-dessus aux rubriques « *Achat des titres des Fonds* » et « *Rachat des titres des Fonds* ».

Un remplacement entre Fonds fiduciaires ou entre un Fonds société et un Fonds fiduciaire donne lieu au rachat des titres que vous détenez actuellement et à l'achat des titres du Fonds que vous souhaitez détenir. Si vous remplacez des actions d'un Fonds société par des actions d'un autre Fonds société, vos actions seront converties en la série d'actions du nouveau Fonds société que vous souhaitez détenir.

Lorsque vous faites remplacer des titres entre Fonds, votre courtier peut vous imputer des frais de remplacement d'au plus 2 % de la valeur des titres visés par le remplacement. Nous ne payons aucuns frais à votre courtier lorsque vous faites un remplacement entre Fonds.

Lorsque, dans un délai de 30 jours, vous demandez un remplacement de titres ayant une valeur liquidative globale excédant 10 % de la valeur liquidative de la série de titres du Fonds, le Fonds peut facturer des frais d'opérations importantes d'au plus 0,5 % de la valeur des titres en cause et en conserver le montant dans le Fonds pour dédommager les investisseurs restants du Fonds des frais d'opérations engagés par le Fonds pour procéder au remplacement. Les frais d'opérations importantes sont acquittés par le rachat d'un nombre suffisant de titres.

Se reporter à la rubrique « Frais payables directement par vous » du prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements.

Veuillez consulter la rubrique « *Remplacements mettant en cause une série couverte en dollars CA ou en dollars US* » pour prendre connaissance d'autres règles relatives aux remplacements mettant en cause des titres d'une série couverte en dollars US.

Tout remplacement entre Fonds est cependant une disposition aux fins fiscales. Tout rachat de titres destiné à acquitter des frais imputés par votre courtier, par un Fonds ou par nous tel qu'il est décrit ci-dessus sera également réputé être une disposition aux fins fiscales. Si vous détenez vos titres à l'extérieur d'un régime enregistré, vous pourrez être tenu de payer de l'impôt sur tout gain en capital que vous réalisez sur la disposition de titres. Se reporter à la rubrique « *Incidences fiscales* » pour obtenir de plus amples renseignements.

Si vous faites un remplacement de titres assortis de frais de rachat, veuillez consulter le prospectus simplifié en vigueur au moment où vous les avez achetés pour connaître les frais qui pourraient s'appliquer au moment du remplacement.

Remplacement mettant en cause une série couverte en dollars CA ou en dollars US

Tout remplacement entre des titres d'une série couverte en dollars CA et d'autres titres, sauf des titres d'une série couverte en dollars CA du même Fonds, entraînera une disposition pour les besoins de l'impôt, et cette disposition pourrait donner lieu à un gain en capital ou à une perte en capital si vous déteniez vos parts hors d'un régime enregistré. Un remplacement entre titres d'une série couverte en dollars CA d'un même Fonds n'entraînera pas une disposition pour les besoins de l'impôt.

Tout remplacement entre des titres d'une série couverte en dollars US et d'autres titres, sauf des titres d'une série couverte en dollars US du même Fonds, entraînera une disposition pour les besoins de l'impôt, et cette disposition pourrait donner lieu à un gain en capital ou à une perte en capital si vous déteniez vos parts hors d'un régime enregistré. Un remplacement entre titres d'une série couverte en dollars US d'un même Fonds n'entraînera pas une disposition pour les besoins de l'impôt.

Opérations à court terme

Si vous faites racheter ou que vous faites remplacer des titres d'un Fonds dans les 30 jours de leur achat, vous pourriez devoir payer des frais d'opérations à court terme d'au plus 2 % de la valeur des titres. Nous pourrions également exiger que vous rachetiez la totalité de vos avoirs dans le Fonds.

Nous avons mis en place des systèmes informatisés pour déceler les opérations à court terme sur des titres de Fonds. En ce qui concerne les Fonds, nous avons pour politique d'imposer des frais d'au plus 2 % de la valeur des titres rachetés ou remplacés lorsque le rachat ou le remplacement comporte des opérations à court terme. Ces frais sont payés au Fonds et s'ajoutent aux autres frais qui peuvent s'appliquer. Nous pouvons renoncer aux frais d'opérations à court terme imposés par un Fonds pour d'autres opérations si l'opération était négligeable ou si elle n'a pas nui aux autres investisseurs du Fonds.

Nous n'imposons pas de frais d'opérations à court terme pour les rachats de parts de FNB parce ces parts sont principalement négociées à la TSX ou à une bourse ou sur un marché autre.

Les Fonds n'ont conclu aucun arrangement, informel ou non, avec toute personne physique ou morale afin d'autoriser les opérations à court terme.

Frais de gestion réduits

Pour inciter les investisseurs à faire des placements importants dans un Fonds, nous pouvons réduire nos frais de gestion. Si vous, seul ou avec d'autres investisseurs de votre ménage, faites un placement important dans les titres d'un Fonds, nous pouvons réduire nos frais de gestion habituels. La réduction est appelée une *réduction de frais de gestion*. Sauf pour la série F, nous négocierons ponctuellement avec vous ou avec votre courtier le montant de la réduction, bien qu'il se fonde principalement sur l'importance de vos avoirs. Pour la série F, les placements importants effectués par des investisseurs ou des ménages sont admissibles à une réduction de frais de gestion qui est généralement calculée selon un barème de réductions, que nous pourrions modifier à l'occasion à notre gré. Veuillez nous contacter ou contacter votre courtier pour obtenir une copie à jour du barème des réductions de la série F. Nous calculons les réductions accordées chaque jour ouvrable et nous les payons périodiquement à nos investisseurs admissibles.

Dans le cas d'un Fonds société, nous payons les montants des réductions à l'investisseur et les réinvestissons pour son compte dans d'autres actions de la même série du Fonds société. Dans le cas d'un Fonds fiduciaire, nous réduisons les frais de gestion qui lui sont imputés et les montants des réductions sont versés aux investisseurs admissibles à titre de distribution, par le Fonds fiduciaire, de parts additionnelles de la même série de ce Fonds.

Se reporter à la rubrique « *Incidences fiscales* » pour obtenir de plus amples renseignements sur le traitement fiscal des réductions de frais de gestion.

INCIDENCES FISCALES

La présente rubrique constitue un résumé des principales incidences fiscales fédérales canadiennes, à l'égard de l'acquisition, de la propriété et de la disposition de titres des Fonds pour une personne (autre qu'une fiducie) qui, pour les besoins de la Loi de l'impôt, est résident

canadien, n'a pas de lien de dépendance avec les Fonds et détient ses titres à titre d'immobilisations.

Le texte qui suit est un résumé général qui ne prétend pas donner des conseils à un investisseur donné. Vous devriez rechercher des conseils indépendants quant aux conséquences fiscales d'un placement dans les titres des Fonds sur votre situation personnelle.

Le présent résumé se fonde sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et de son règlement d'application, sur les propositions précises visant à modifier la Loi de l'impôt et son règlement annoncées publiquement par le ministre des Finances du Canada avant la date des présentes et sur les politiques et pratiques administratives publiées de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC »). Le présent résumé suppose que ces politiques et pratiques continueront de s'appliquer de manière cohérente. Le présent résumé ne tient pas compte ni ne prévoit de modifications de la loi, que ce soit par voie législative, gouvernementale ou judiciaire. Il ne tient pas compte non plus des incidences fiscales provinciales, territoriales ou étrangères.

Chacun des Fonds fiduciaires, à l'exception du Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et du Fonds d'investissement d'obligations indexées sur l'inflation Investissements Russell, est demeuré admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement pour l'application de la Loi de l'impôt pendant leur année d'imposition courante, et il est prévu que chacun d'eux continuera de l'être à tout moment important. Il est présumé dans le présent résumé que chaque Fonds fiduciaire, à l'exception du Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et du Fonds d'investissement d'obligations indexées à l'inflation Investissements Russell, est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement (au sens de la Loi de l'impôt), tel qu'il est décrit ci-dessus. Le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds d'investissement d'obligations indexées à l'inflation Investissements Russell sont actuellement admissibles à titre de fiducie d'investissement à participation unitaire et il est prévu qu'ils continueront d'être admissibles à tout moment important à titre de fiducie d'investissement à participation unitaire pour l'application de la Loi de l'impôt. Il est supposé dans le présent résumé qu'aucun des Fonds fiduciaire n'est une « fiducie EIPD » selon la Loi de l'impôt.

Catégorie de société Investissements Russell Inc. est actuellement admissible, et prévoit continuer de l'être à tous moments importants, en tant que fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt. Il est supposé dans le présent résumé que la Société sera, à tous moments importants, admissible en tant que fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt.

Imposition des Fonds

Imposition des Fonds société

La Société est une personne morale aux fins de l'impôt. Son impôt n'est pas calculé pour chacune de ses séries ou de ses catégories. Par conséquent, l'ensemble des revenus, des frais déductibles, des gains en capital et des pertes en capital de la Société qui ont trait à tous ses portefeuilles de placement et les autres éléments ayant trait à sa situation fiscale (y compris les caractéristiques

fiscales de tous ses éléments d'actif) sont pris en compte aux fins du calcul du revenu ou de la perte de la Société et des impôts applicables payables par cette dernière, y compris l'impôt remboursable au titre des gains en capital. Ainsi, tous les frais déductibles de la Société, tant les frais communs à toutes ses séries ou à tous ses Fonds société que les frais attribuables à une série ou à un Fonds société donné, sont pris en compte aux fins du calcul de son revenu ou de sa perte. De la même façon, les pertes en capital de la Société ayant trait à une partie de son portefeuille qui est attribuable à un Fonds société donné peuvent être portées en diminution de ses gains en capital ayant trait à une partie de son portefeuille qui est attribuable à un autre Fonds société aux fins du calcul de l'impôt remboursable au titre des gains en capital à payer. De plus, les pertes d'exploitation ordinaires de la Société (imputables à l'année en cours ou reportées prospectivement d'années antérieures) qui sont attribuables à un Fonds société donné peuvent être portées en diminution de son revenu ou de son revenu imposable qui est attribuable à d'autres Fonds société.

La tranche imposable des gains en capital (déduction faite des pertes en capital déductibles) réalisés par la Société est imposable aux taux d'imposition des sociétés ordinaires. Les impôts que la Société doit payer sur les gains en capital réalisés sont remboursables selon une formule stipulée lorsque ses titres sont rachetés ou lorsqu'elle verse des dividendes de gains en capital. La Société peut réaliser des gains en capital dans diverses circonstances, notamment lorsqu'elle dispose de titres en portefeuille en raison du fait que les actionnaires d'un Fonds société convertissent leurs actions en actions d'un autre Fonds société.

La Société est généralement assujettie à l'impôt sur les dividendes imposables qu'elle reçoit de sociétés canadiennes imposables (c.-à-d., les dividendes canadiens) en vertu de la partie IV de la Loi de l'impôt, l'impôt en question étant remboursable moyennant le versement, par la Société aux actionnaires, de dividendes ordinaires suffisants. En ce qui concerne les autres revenus (déduction faite des frais déductibles) tels que les intérêts et les dividendes de sociétés étrangères, la Société est, en règle générale, assujettie à l'impôt aux taux d'imposition des sociétés ordinaires, moins les crédits pour impôt étranger payé applicables. En règle générale, les gains et les pertes découlant de l'utilisation de dérivés sont comptabilisés au poste du revenu plutôt qu'à celui du capital. Les gains (et les pertes) découlant de l'utilisation de dérivés en vue de couvrir l'exposition aux monnaies étrangères sur la valeur marchande des titres en portefeuille détenus comme immobilisations peuvent être comptabilisés au poste du capital (et considérés comme tels par la Société) si les titres en portefeuille couverts sont des immobilisations et qu'il existe un lien suffisant. Si ces gains étaient plutôt comptabilisés au poste du revenu, le rendement après impôts des actionnaires pourrait être réduit et la Société risquerait d'être assujettie à un impôt sur le revenu non remboursable au titre de ces opérations.

Si un émetteur qui est une fiducie canadienne (comme un fonds sous-jacent) fait les désignations appropriées, les dividendes imposables et (ou) les dividendes déterminés provenant de sociétés canadiennes imposables qui sont versés à la Société et les gains en capital conserveront leur caractère de dividendes imposables et (ou) de dividendes et de gains en capital déterminés entre les mains de la Société.

Les règles relatives aux contrats dérivés à terme (les « règles relatives aux CDT ») visent certains arrangements financiers (décrits dans ces règles comme des « contrats dérivés à terme ») qui visent à réduire l'assujettissement fiscal par la conversion en gains en capital, au moyen de contrats dérivés, de gains sur placement qui constitueraient un revenu ordinaire. Les règles relatives aux

CDT ont une vaste portée et elles pourraient s'appliquer à d'autres contrats ou opérations. Si les règles relatives aux CDT s'appliquaient aux dérivés utilisés par un Fonds société et que les gains réalisés sur ceux-ci étaient par ailleurs des gains en capital, ces gains pourraient être traités comme un revenu ordinaire plutôt que comme des gains en capital.

Imposition des Fonds fiduciaires

Chaque année d'imposition, chaque Fonds fiduciaire est assujéti à l'impôt de la partie I de la Loi de l'impôt sur son revenu imposable de l'année d'imposition en question, y compris les gains en capital nets imposables, déduction faite de la partie payée ou payable aux porteurs de parts. En règle générale, chaque Fonds fiduciaire distribue à ses porteurs de parts, chaque année civile, une portion suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés pour qu'il ne soit pas assujéti à l'impôt prévu à la partie I de la Loi de l'impôt sur ces montants. Les gains et les pertes découlant de l'utilisation de dérivés sont généralement comptabilisés au poste du revenu plutôt qu'à celui du capital. Pourvu que le Fonds fiduciaire soit une fiducie de fonds commun de placement tout au long d'une année d'imposition, il est autorisé à retenir, sans être assujéti à l'impôt, une partie de ses gains en capital nets réalisés fondée sur les rachats de ses parts au cours de l'année.

Les règles relatives aux CDT visent certains arrangements financiers (décrits dans ces règles comme des « contrats dérivés à terme ») qui visent à réduire l'assujettissement fiscal par la conversion en gains en capital, au moyen de contrats dérivés, de gains sur placement qui constitueraient un revenu ordinaire. Les règles relatives aux CDT ont une vaste portée et elles pourraient s'appliquer à d'autres contrats ou opérations. Si les règles relatives aux CDT s'appliquaient aux dérivés utilisés par un Fonds fiduciaire et que les gains réalisés sur ceux-ci étaient par ailleurs des gains en capital, ces gains pourraient être traités comme un revenu ordinaire plutôt que comme des gains en capital.

Tous les frais déductibles d'un Fonds fiduciaire, y compris les frais communs à toutes ses séries, ainsi que les frais de gestion et tous les autres frais d'une série donnée, seront pris en compte pour déterminer globalement le revenu réalisé ou la perte subie par le Fonds fiduciaire. Les pertes subies par un Fonds fiduciaire ne peuvent être imputées aux investisseurs, mais peuvent, sous certaines réserves, être déduites par le Fonds fiduciaire des gains en capital ou d'autres revenus réalisés d'autres années.

Pour un Fonds fiduciaire qui ne constitue pas une fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt tout au long d'une année, la partie XII.2 de la Loi de l'impôt prévoit un impôt spécial sur le « revenu distribué » (au sens de la Loi de l'impôt) de ce Fonds fiduciaire si un de ses porteurs de parts est un « bénéficiaire étranger ou assimilé » (au sens de la Loi de l'impôt) durant l'année d'imposition. Les « bénéficiaires étrangers ou assimilés » incluent généralement les personnes non résidentes, ainsi que certaines fiducies, sociétés de personnes et certaines personnes exonérées d'impôt, qui, dans certaines circonstances, acquièrent des parts d'un autre bénéficiaire. Le « revenu distribué » inclut généralement le revenu provenant d'entreprises exploitées au Canada (y compris le revenu provenant de dérivés), de biens immeubles situés au Canada, de biens forestiers et de biens miniers canadiens ainsi que les gains en capital imposables qui proviennent de la disposition de biens canadiens imposables. Bien que ces Fonds fiduciaires puissent être assujéti à l'impôt en vertu de ces règles, il est attendu que cet impôt ne sera pas considérable,

puisque'il n'est pas prévu que ces Fonds fiduciaires génèrent un revenu distribué important. Dans tous les cas, les porteurs de parts de tels Fonds fiduciaires qui résident au Canada et qui sont assujettis à l'impôt en vertu de la Loi de l'impôt seront admissibles à un crédit d'impôt pour leur montant proportionnel de tout impôt prévu à la partie XII.2.

Un Fonds fiduciaire qui n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement pour l'application de la Loi de l'impôt n'a pas le droit de réclamer le remboursement de gains en capital qui lui serait par ailleurs accordé s'il était une fiducie de fonds commun de placement durant toute l'année. Par conséquent, les porteurs de parts qui ne demandent pas un rachat auprès de ces Fonds fiduciaires pour une année d'imposition donnée se verront imputés d'un impôt et seront assujettis à un impôt sur le montant des gains en capital net réalisés qui aurait par ailleurs été réduit ou remboursé à titre de remboursement de gains en capital à l'égard des parts rachetables pendant l'année.

Chaque Fonds fiduciaire qui ne constitue pas une fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt peut, dans certaines circonstances, être assujetti à un impôt minimum de remplacement aux termes de la Loi de l'impôt pour l'année. Cela pourrait se produire, par exemple, dans les années où le Fonds fiduciaire déclare des pertes sur le compte du revenu ainsi que des gains en capital. Tout impôt minimum de remplacement payable par le Fonds fiduciaire peut être reporté prospectivement pour compenser l'impôt sur le revenu net du Fonds fiduciaire d'une année subséquente, sous réserve des règles de la Loi de l'impôt.

Dans certaines circonstances, un Fonds fiduciaire peut subir un « fait lié à la restriction de pertes » pour l'application de la Loi de l'impôt, qui, en règle générale, surviendra chaque fois qu'un particulier, avec d'autres personnes avec lesquelles ce particulier est affilié, au sens de la Loi de l'impôt, ou tout groupe de personnes agissant ensemble, acquiert des parts du Fonds fiduciaire dont la juste valeur marchande est supérieure à 50 % de la juste valeur marchande de toutes les parts du Fonds fiduciaire. La Loi de l'impôt prévoit une dispense à l'égard de l'application des règles relatives au « fait lié à la restriction de pertes » pour les Fonds fiduciaires qui sont des « fonds d'investissement », au sens donné à ce terme aux présentes. Le gestionnaire s'attend que les Fonds fiduciaires soient des « fonds d'investissement » au sens des règles relatives au « fait lié à la restriction de pertes ». Si un Fonds fiduciaire ne correspondait pas à cette définition, son exercice pourrait être réputé clos aux fins fiscales à la survenance d'un « fait lié à la restriction de pertes ». Dans ce cas, tout revenu et tout gain en capital réalisé (net des pertes déductibles) non distribués devraient être payables à tous les porteurs de parts du Fonds sous la forme d'une distribution sur leurs parts (ou d'un impôt sur celles-ci payé par le Fonds fiduciaire pour cette année). En outre, les pertes en capital cumulées et certaines autres pertes subies par le Fonds fiduciaire ne pourraient être utilisées par celui-ci dans l'avenir.

Règles d'imposition applicables à tous les Fonds

Chaque Fonds doit calculer son bénéfice net et ses gains en capital nets réalisés en dollars canadiens aux fins de la Loi de l'impôt. Il pourrait donc réaliser des gains ou des pertes de change, qu'il doit prendre en compte aux fins du calcul de son revenu aux fins de l'impôt. En outre, lorsqu'un Fonds accepte des souscriptions ou verse des paiements lors de rachats ou de distributions en dollars américains ou en devise, il peut s'exposer à un gain ou à une perte de

change entre la date où la demande est acceptée ou la distribution, calculée et la date à laquelle le Fonds reçoit ou fait le paiement.

Dans certaines situations où la Société ou un Fonds fiduciaire dispose d'un bien et subirait normalement une perte en capital en conséquence, cette perte sera réputée être une « perte latente » et lui sera refusée, notamment si la Société ou le Fonds en dispose et acquiert le même bien pendant la période débutant 30 jours avant et prenant fin 30 jours après la disposition du bien et le détient à la fin de cette période.

Imposition des porteurs de titres

Règles d'imposition applicable aux actionnaires des Fonds société

Dividendes

Les dividendes versés par la Société, qu'ils soient versés en espèces ou réinvestis dans d'autres actions, constituent soit des dividendes ordinaires soit des dividendes sur les gains en capital et doivent être calculés en dollars canadiens aux fins fiscales.

Les dividendes ordinaires doivent être inclus dans le calcul du revenu de l'actionnaire et sont assujettis au mécanisme de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes qui s'applique habituellement aux dividendes versés par une société canadienne imposable. Un mécanisme bonifié de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes s'applique aux dividendes ordinaires versés par la Société et que celle-ci désigne à titre de « dividendes déterminés » au sens de la Loi de l'impôt. La Société prévoit désigner, si la Loi de l'impôt le permet, ses dividendes imposables à titre de dividendes déterminés.

La Société peut verser des dividendes sur les gains en capital à ses actionnaires afin d'obtenir un remboursement de l'impôt sur les gains en capital à payer par la Société, que cet impôt se rapporte ou non au portefeuille d'investissement relié à leur catégorie. Les dividendes sur les gains en capital versés par la Société sont considérés comme des gains en capital réalisés entre les mains des actionnaires et sont assujettis aux règles générales concernant l'imposition des gains en capital qui sont décrites ci-dessous.

Distributions

Les distributions constituant un remboursement de capital qui sont versées aux actionnaires de certaines séries d'un Fonds société ne sont pas imposables, mais elles réduisent le prix de base rajusté de vos actions. Si le prix de base rajusté des actions d'un investisseur devenait alors inférieur à zéro, le nombre négatif serait réputé constituer un gain en capital réalisé par l'investisseur et le montant de ce gain s'ajouterait au prix de base rajusté de ces actions.

Réductions de frais de gestion

Les actionnaires de la Société doivent généralement inclure dans leur revenu, aux fins de l'impôt d'une année donnée, toute réduction de frais de gestion qui leur est accordée par le gestionnaire. Toutefois, dans certains cas, les actionnaires peuvent choisir, aux termes de la Loi de l'impôt,

qu'une telle réduction soit déduite aux fins du calcul du coût de leurs actions du Fonds société en question.

Gains en capital

La disposition réelle ou réputée d'une action d'un Fonds société, y compris le rachat de celle-ci ou le remplacement des actions d'un Fonds société par des titres d'un autre Fonds donne généralement lieu à la réalisation d'un gain (d'une perte) en capital dans la mesure où le produit de la disposition est supérieur (inférieur) à la somme du prix de base rajusté des actions pour l'actionnaire et des frais de disposition raisonnables. Se reporter à la rubrique « *Imposition des gains en capital* » ci-dessous.

Sauf dans le cadre d'un remplacement mettant en cause une série couverte en dollars CA ou en dollars US, lorsque l'actionnaire remplace des actions d'une série d'un Fonds société par des actions d'un autre Fonds société ou d'une autre série du même Fonds société, il n'est pas réputé procéder à une disposition, en vertu de la Loi de l'impôt, des actions ainsi remplacées. Ainsi, l'actionnaire ne réalise aucun gain et ne subit aucune perte en capital au moment du remplacement. Le coût, pour l'actionnaire, des actions d'une série d'un Fonds société acquises au moment du remplacement est réputé, aux termes de la Loi de l'impôt, correspondre au prix de base rajusté, pour l'actionnaire, des actions de la série du Fonds société ainsi remplacées immédiatement avant le remplacement. Il faut faire la moyenne de ce coût et du prix de base rajusté des autres actions de cette série du même Fonds société appartenant à l'actionnaire.

Un remplacement mettant en cause une série couverte en dollars CA ou en dollars US par une série d'actions qui n'est pas une série couverte en dollars CA ou en dollars US entraînera une disposition aux fins fiscales.

Série couverte en dollars US

En règle générale, les montants touchés par le calcul du revenu aux termes de la Loi de l'impôt sont déclarés en dollars canadiens. Par exemple, tout montant exprimé ou libellé en dollars américains, y compris les dividendes, les distributions, les prix de base rajustés et les produits de disposition, doit être converti en dollars canadiens selon, en règle générale, le taux de change établi par la Banque du Canada à la date où un tel montant est constaté. Ainsi, si vous détenez des titres d'une série couverte en dollars US, vous pourriez être tenu de déclarer aux fins fiscales un gain ou une perte de change à l'égard de ces titres en raison des fluctuations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain.

Règles d'imposition applicables aux porteurs de parts des Fonds fiduciaires

Distributions

En règle générale, les porteurs de parts seront tenus d'inclure, dans le calcul de leur revenu, le montant (calculé en dollars canadiens) du revenu net et de la tranche imposable des gains en capital nets réalisés qui leur sont payés ou payables par un Fonds fiduciaire au cours de l'année d'imposition (y compris les réductions de frais de gestion) qu'ils soient réinvestis ou non dans des parts supplémentaires. Les porteurs de parts peuvent être redevables de l'impôt sur le revenu et les gains en capital non réalisés non distribués et sur les gains en capital accumulés mais non réalisés

qui sont comptabilisés dans un Fonds fiduciaire au moment où les parts sont acquises, dans la mesure où ces montants sont ensuite distribués aux porteurs de parts.

Pourvu que les Fonds fiduciaires aient effectué les désignations appropriées, le montant éventuel des revenus de source étrangère, les gains en capital nets imposables et les dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables (y compris les « dividendes déterminés ») des Fonds fiduciaires qui sont payés ou payables aux porteurs de parts (y compris les montants investis dans des parts additionnelles) conserveront leur caractère pour les besoins de l'impôt et seront traités comme des revenus de source étrangère, des gains en capital imposables et des dividendes imposables des porteurs de parts. Les « dividendes déterminés » donnent lieu à un mécanisme bonifié de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes. Les revenus de source étrangère reçus par les Fonds fiduciaires sont généralement comptabilisés déduction faite des retenues fiscales du territoire étranger. Ces retenues sont prises en compte dans le calcul du revenu des Fonds fiduciaires aux termes de la Loi de l'impôt. Dans la mesure où les Fonds fiduciaires effectuent la désignation voulue conformément à la Loi de l'impôt, les porteurs de parts auront le droit, aux fins du calcul des crédits d'impôts étrangers, de considérer leur quote-part de ces retenues comme des impôts étrangers payés par les porteurs de parts.

En règle générale, les gains réalisés par un Fonds fiduciaire au titre des dérivés donnent lieu à la distribution de revenu plutôt que de gains en capital.

Dans la mesure où des distributions (notamment des réductions de frais de gestion) versées à un porteur de parts par un Fonds fiduciaire au cours d'une année dépassent la quote-part du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds fiduciaire attribuée au porteur de parts pour l'année en question, ces distributions (sauf dans la mesure où elles constituent le produit de la disposition d'une part tel qu'il est décrit ci-dessous) ne sont pas imposables comme revenu du porteur de parts, mais elles réduisent le prix de base rajusté des parts qu'il détient. Lorsque le prix de base rajusté des parts d'un porteur devient négatif à un moment donné au cours de l'année d'imposition, le porteur de parts est réputé réaliser un gain en capital correspondant au montant négatif, et le prix de base rajusté de ses parts est rétabli à zéro. Dans certaines circonstances, un Fonds fiduciaire est autorisé à choisir de traiter les distributions aux porteurs de parts qui dépassent le revenu du Fonds fiduciaire pour l'année comme une distribution de revenu et de déduire cette somme dans le calcul de son revenu de l'année d'imposition suivante.

Gains en capital

Au moment de la disposition ou de la disposition réputée d'une part par son porteur, que ce soit par voie de vente, de rachat, de remplacement ou autrement, un gain en capital (ou une perte en capital) sera réalisé (ou subie) dans la mesure où le produit de la disposition, déduction faite des coûts de disposition, est supérieur (ou inférieur) au prix de base rajusté de la part pour son porteur. Plus particulièrement, il y a disposition d'une part advenant le remplacement pour des titres d'un autre Fonds. À l'exception des remplacements de titres d'une série couverte en dollars CA ou en dollars US par, dans les deux cas, des titres d'une série non couverte d'un Fonds fiduciaire, un remplacement autorisé entre séries d'un même Fonds fiduciaire ne constitue pas une disposition imposable, sauf dans la mesure où les parts sont rachetées dans le but d'acquitter des frais applicables. Lorsque les parts rachetées sont détenues à l'extérieur d'un régime enregistré, leurs

porteurs peuvent réaliser un gain en capital imposable. Se reporter à la rubrique « *Imposition des gains en capital* » ci-dessous.

Dans le cas d'un échange de parts de FNB contre un panier de titres, le produit de la disposition de parts de FNB pour le porteur de parts correspondrait, en règle générale, à la somme de la juste valeur marchande des biens distribués et du montant en espèces reçu, déduction faite des gains en capital réalisés par le Fonds fiduciaire à la disposition de ces biens distribués qui sont attribués au porteur de parts. Pour un porteur de parts, le coût, pour l'application de la Loi de l'impôt, de tout bien reçu du Fonds fiduciaire dans le cadre de l'échange correspondra généralement à la juste valeur marchande de ce bien au moment de la distribution.

Aux termes de sa déclaration de fiducie, un Fonds fiduciaire peut attribuer et désigner tout revenu ou tout gain en capital qu'il a réalisé à la suite d'une disposition de ses biens effectuée pour permettre ou faciliter le rachat de parts d'un porteur de parts dont les parts font l'objet d'un rachat. De plus, chaque Fonds fiduciaire est autorisé à distribuer, à affecter et à désigner tout revenu ou tout gain en capital du Fonds fiduciaire à un porteur de parts qui a fait racheter des parts du Fonds fiduciaire pendant une année, d'un montant correspondant à la quote-part du porteur de parts, au moment du rachat, du revenu et des gains en capital du Fonds fiduciaire pour l'année ou tout autre montant que le Fonds fiduciaire juge raisonnable. Ces attributions réduiront le produit de la disposition du porteur de parts qui fait racheter ses parts. D'après les règles de la Loi de l'impôt, il est interdit à un Fonds fiduciaire qui est une fiducie de fonds commun de placement aux fins de l'impôt tout au long de l'année de demander une déduction dans le calcul de son revenu pour des montants de revenu qui sont attribués à des porteurs de parts demandant un rachat de parts et il est limité dans sa capacité de demander une déduction dans le calcul de son revenu pour des montants de gains en capital qui sont attribués à des porteurs de parts ayant demandé le rachat de parts.

Règles d'imposition applicables à tous les porteurs de titres (sauf les régimes enregistrés)

Monnaie canadienne

Les porteurs de titres sont tenus de calculer leur bénéfice net et leurs gains en capital nets réalisés en dollars canadiens aux fins de la Loi de l'impôt et sont donc susceptibles de réaliser un revenu ou un gain en capital vu la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien en ce qui concerne les titres d'un Fonds libellés et souscrits en dollars américains.

Imposition des gains en capital

En règle générale, la moitié des gains en capital sont inclus dans le revenu à titre de gains en capital imposables et la moitié des pertes en capital constituent des pertes en capital déductibles des gains en capital imposables, aux termes et sous réserve des règles détaillées de la Loi de l'impôt.

Le prix de base rajusté d'un titre d'une série d'un Fonds pour l'investisseur correspond, en règle générale, au coût moyen pondéré de tous les titres des séries du Fonds qui appartiennent à cet investisseur, y compris les titres acquis dans le cadre du réinvestissement d'un dividende, d'une distribution ou d'une réduction de frais de gestion. Par conséquent, au moment de la souscription d'un titre d'un Fonds, il faut généralement faire la moyenne du coût de ce titre et du prix de base rajusté des autres titres de cette série du Fonds appartenant à l'investisseur afin d'établir le prix de base rajusté de chacun des titres de la série du Fonds qui sont détenus à ce moment-là. Il importe

de préciser qu'un prix de base rajusté distinct doit être établi pour chacune des séries de titres d'un Fonds.

Lorsque vous calculez votre gain ou votre perte à la disposition de titres, vous pouvez inclure dans le prix de base rajusté de vos titres de cette série les frais d'acquisition que vous avez payés à votre courtier à l'achat de ces titres.

Dans certains cas, la perte en capital qui découlerait normalement de la disposition de titres d'un Fonds pourrait vous être refusée. Cela peut se produire si vous, votre conjoint ou une autre personne affiliée avec vous (y compris une société par actions que vous contrôlez) avez acquis des titres de la même série du Fonds pendant la période de 30 jours précédant ou suivant la date à laquelle vous avez disposé de vos titres, qui sont alors considérés comme des « biens remplacés ». Dans de telles circonstances, votre perte en capital peut être réputée comme étant une « perte apparente » et, par conséquent, refusée. Le montant de la perte en capital refusée s'ajoutera au prix de base rajusté des titres qui constituent des biens remplacés pour le propriétaire.

Racheter des titres d'un Fonds dans le but de régler des frais payables par un porteur de titres constitue une disposition de ces titres pour ce dernier et donne lieu à un gain (une perte) en capital dans la mesure où le produit de la disposition de ces titres est supérieur (inférieur) à la somme de leur prix de base rajusté et des frais de disposition raisonnables.

Impôt minimum de remplacement

Les porteurs de titres pourraient être tenus d'acquitter un impôt minimum de remplacement sur les dividendes ou les gains en capital réalisés (y compris les dividendes sur les gains en capital reçus).

Règles d'imposition applicables aux régimes enregistrés

Si des titres d'un Fonds sont détenus dans un régime enregistré, le porteur de titres ne paiera en règle générale aucun impôt sur les distributions ou les dividendes payés par le Fonds sur ces titres ni sur tout gain en capital réalisé par le régime enregistré au rachat ou au remplacement des titres. Cependant, les retraits effectués dans les régimes enregistrés, sauf les comptes d'épargne libres d'impôt, sont en règle générale imposables au taux marginal d'imposition du porteur de titres. Les retraits effectués dans un régime enregistré d'épargne-invalidité ou un régime enregistré d'épargne-études sont assujettis à des règles particulières et vous devriez consulter votre conseiller fiscal pour en savoir plus à ce sujet. Il incombe aux titulaires d'un régime enregistré de conserver des relevés de leurs placements.

Admissibilité aux fins de placement

Les titres de chaque Fonds, à l'exception du Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et du Fonds d'investissement d'obligations indexées à l'inflation Investissements Russell, représentent des placements admissibles pour les régimes enregistrés. Les titres de tels Fonds ne seront pas un « placement interdit » pour une fiducie régie par un compte d'épargne libre d'impôt, un régime enregistré d'épargne-retraite, un régime enregistré d'épargne-études, un régime enregistré d'épargne-invalidité ou un fonds enregistré de revenu de retraite si certaines dispositions de la Loi de l'impôt concernant les relations avec liens de dépendance et les participations importantes ne s'appliquent pas au titulaire, au souscripteur ou au rentier du régime. Les

investisseurs devraient consulter leurs conseillers fiscaux en ce qui concerne les règles sur les « placements interdits » en fonction de leur situation personnelle. Les parts du Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et du Fonds d'investissement d'obligations indexées à l'inflation Investissements Russell ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés et ne devraient pas être détenues dans un régime enregistré.

Dans le cas d'un échange de parts de FNB contre un panier de titres, le porteur de parts peut recevoir des titres qui pourraient ou non constituer des placements admissibles en vertu de la Loi de l'impôt pour les régimes enregistrés. Si ces titres ne sont pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés, ces régimes enregistrés (et, dans le cas de certains régimes enregistrés, les rentiers, les bénéficiaires ou les souscripteurs de ceux-ci ou les titulaires de ceux-ci) peuvent être défavorisés sur le plan fiscal. Les porteurs de parts de FNB qui envisagent un échange de parts de FNB contre un panier de titres devraient consulter leur conseiller fiscal pour savoir si ces titres constitueraient ou non des placements admissibles pour des régimes enregistrés.

GESTION DES FONDS

Gestionnaire

Le gestionnaire des Fonds est Investissements Russell Canada Limitée. À titre de gestionnaire des Fonds, nous sommes responsables de l'administration quotidienne et générale des Fonds.

Nous pouvons démissionner à titre de gestionnaire des Fonds en remettant un préavis de 60 jours au conseil d'administration de la Société (dans le cas d'un Fonds société) ou au fiduciaire (dans le cas d'un Fonds fiduciaire). Il peut être mis fin à notre mandat de gestionnaire des Fonds en tout temps, si nous déclarons faillite ou devenons insolvables et que nous ne sommes pas en mesure de gérer les Fonds.

Comment nous joindre

Vous pouvez nous joindre comme suit :

- en nous téléphonant sans frais au 1 888 509-1792
- en nous envoyant un courriel à l'adresse canada@russellinvestments.com
- en visitant notre site Web à l'adresse www.russellinvestments.com/ca

Pour nous joindre par la poste, veuillez écrire au siège social des Fonds à l'adresse suivante :

Investissements Russell Canada Limitée
1 First Canadian Place
100 King Street West, Suite 4510
Toronto (Ontario) M5X 1E4

À l'attention du directeur, Service à la clientèle

Nos administrateurs et dirigeants

Voici la liste des administrateurs et des membres de la haute direction d'Investissements Russell Canada Limitée. Nous avons indiqué leur nom et leur ville de résidence de même que leur poste actuel au sein de notre entreprise et leur fonction principale. Nous avons également indiqué tout autre poste occupé au cours des cinq dernières années.

Nom et ville de résidence	Poste actuel au sein de notre entreprise	Fonctions principales au cours des cinq dernières années
Chris Brown Seattle (Washington)	Chef des finances	De 2021 jusqu'à présent : Chef des finances, Investissements Russell Canada Limitée De 2010 jusqu'à présent : Directeur des finances, directeur, Positions, Russell Investments Group
Brad Jung Seattle (Washington)	Administrateur (conseil), président, chef de la direction et dernier responsable désigné	De 2021 jusqu'à présent : Président et chef de la direction, Investissements Russell Canada Limitée De 2004 jusqu'à présent : Chef de North America AIS, Russell Investments Group
Sylvester Marbey Somerset (New Jersey)	Chef de la conformité (par intérim)	De 2022 jusqu'à présent : Chef de la conformité (par intérim), Investissements Russell Canada Limitée De 2021 jusqu'à présent : Chef de la conformité, Russell Investments Group, Ltd., et certaines sociétés affiliées De 2018 à 2021 : Directeur de la conformité, Prudential Customer Solutions, LLC De 2015 à 2018 : Vice-président de la conformité, J P Morgan Securities LLC
Gregory W. Nott Toronto (Ontario)	Administrateur (conseil), directeur principal, chef, Multi-actifs, Canada	De 2020 jusqu'à présent : Directeur principal et chef, Multi-actifs, Canada, Investissements Russell Canada Limitée De 2011 à 2020 : Chef des services d'investissement, Investissements Russell Canada Limitée

Nom et ville de résidence	Poste actuel au sein de notre entreprise	Fonctions principales au cours des cinq dernières années
Corbin Tsen Toronto (Ontario)	Administrateur (conseil)	De 2021 jusqu'à présent : Administrateur, Investissements Russell Canada Limitée De 2018 jusqu'à présent : Directeur, Canada Fund Services, Investissements Russell Canada Limitée De 2014 à 2018 : Directeur associé, Canada Fund Services, Investissements Russell Canada Limitée

Administrateurs et dirigeants de la Société

Voici la liste des administrateurs et des membres de la haute direction de la Société. Nous avons indiqué leur nom et leur ville de résidence de même que leur poste actuel au sein de la Société et leur fonction principale. Nous avons également indiqué tout autre poste occupé au cours des cinq dernières années.

Nom et ville de résidence	Poste actuel au sein de la Société	Fonctions principales au cours des cinq dernières années
Chris Brown	Chef des finances	De 2021 jusqu'à présent : Chef des finances, Investissements Russell Canada Limitée De 2010 jusqu'à présent : Directeur des finances, directeur, Positions, Russell Investments Group
David Feather Toronto (Ontario)	Administrateur (conseil)	De 2021 jusqu'à présent : Consultant De 2017 jusqu'à 2021 : Administrateur Investissements Russell Canada Limitée De 2016 à 2017 : Chef de la direction, Investissements Russell Canada Limitée
Brad Jung Seattle (Washington)	Administrateur (conseil) et chef de la direction	De 2021 jusqu'à présent : Président et chef de la direction, Investissements Russell Canada Limitée De 2004 jusqu'à présent : Chef de North America AIS, Russell Investments Inc. Russell Investments Group
Michele McCarthy Toronto (Ontario)	Administratrice (conseil)	De 2003 jusqu'à présent : Chef de la direction McCarthy Law
Gregory W. Nott Toronto (Ontario)	Administrateur (conseil), directeur principal, chef, Multi-actifs, Canada	De 2020 jusqu'à présent : Directeur principal et chef, Multi-actifs, Canada, Investissements Russell Canada Limitée De 2011 à 2020 :

Nom et ville de résidence	Poste actuel au sein de la Société	Fonctions principales au cours des cinq dernières années
		Chef des services d'investissement, Investissements Russell Canada Limitée

Gestionnaire de portefeuille et sous-conseillers

Investissements Russell Canada Limitée

Investissements Russell Canada Limitée agit en qualité de gestionnaire de portefeuille de tous les Fonds.

À titre de gestionnaire de portefeuille, nous retenons les services de sous-conseillers (appelés aussi des gestionnaires de placement), leur attribuons des volets du portefeuille, en assurons la gestion et surveillons leur rendement. Lorsqu'un Fonds investit la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds sous-jacents, nous surveillons le placement qu'en fait le Fonds dans ses fonds sous-jacents. Il pourrait être difficile de faire valoir des droits juridiques à l'encontre des sous-conseillers, parce qu'ils résident à l'extérieur du Canada, et que la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs sont situés à l'extérieur du Canada. Si nous faisons appel à un sous-conseiller, y compris un sous-conseiller étranger qui n'est pas inscrit auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario à titre de conseiller en valeurs, nous assumerions la responsabilité de ses décisions de placement.

À titre de gestionnaire de portefeuille, nous pouvons aussi diriger nous-mêmes l'achat ou la vente de titres pour le compte des Fonds, plutôt que de faire appel à des sous-conseillers. Par exemple, nous pouvons gérer directement une partie ou la totalité de l'actif d'un Fonds pour produire des résultats conformes à l'objectif et aux stratégies de placement de ce Fonds. En outre, lorsqu'il est mis fin au mandat d'un sous-conseiller, nous gérons la transition au(x) nouveau(x) sous-conseiller(s) et, au besoin, pouvons assurer la gestion du portefeuille sur une base provisoire ou à long terme. Nous pouvons être appelés à participer à la négociation d'un titre dont la pondération équivaut à près de 10 % d'un Fonds afin que celui-ci continue de se conformer aux restrictions réglementaires.

Nous pouvons également acheter ou vendre des titres pour le compte des sous-conseillers en vue de faciliter les cotisations et les rachats relatifs à un Fonds.

Voici le nom et le titre des personnes qui remplissent ces fonctions à Investissements Russell Canada Limitée, leurs années de service et l'expérience en affaires acquise dans le cadre d'un autre poste occupé au cours des cinq dernières années :

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Gregory W. Nott Directeur principal et chef, Multi-actifs, Canada	Depuis 1998	De 2020 jusqu'à présent : Directeur principal et chef, Multi-actifs, Canada, Investissements Russell Canada Limitée De 2011 à 2020 : Chef des services d'investissement,

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
		Investissements Russell Canada Limitée
Adam Smears Directeur principal, Recherche en investissement – Titres à revenu fixe	Depuis 2012	De 2020 jusqu'à présent : Directeur principal, Recherche en investissement – Titres à revenu fixe De 2017 à 2020 : Chef, Recherche – Titres à revenu fixe mondiaux, Investissements Russell Canada Limitée
Olga Bezrokov Gestionnaire de portefeuille, Actions	Depuis 2016	De 2021 jusqu'à présent : Gestionnaire de portefeuille, Actions, Investissements Russell Canada Limitée De 2020 à 2021 : Gestionnaire de portefeuille adjointe, Actions, Investissements Russell Canada Limitée De 2019 à 2020 : Analyste de portefeuille principale, Actions, Investissements Russell Canada Limitée De 2016 à 2020 : Analyste de portefeuille, Actions, Investissements Russell Canada Limitée
Peter Dohnal Gestionnaire de portefeuille, Multi-actifs et actions	Depuis 2014	De 2022 jusqu'à présent : Gestionnaire de portefeuille, Multi-actifs et actions, Investissements Russell Canada Limitée De 2020 à 2022 : Gestionnaire de portefeuille adjoint, Multi-actifs Investissements Russell Canada Limitée De 2017 à 2020 : Analyste de portefeuille principal, Multi-actifs, Investissements Russell Canada Limitée

Russell Investments Implementation Services, LLC

L'implantation améliorée du portefeuille (l'« IAP ») est une stratégie de négociation pouvant être utilisée par les Fonds et dans le cadre de laquelle toutes les opérations de portefeuille sont exécutées par un seul sous-conseiller, Russell Investments Implementation Services, LLC (« RIIS »). L'IAP peut être utilisée par l'ensemble ou une partie des sous-conseillers d'un Fonds. Les portefeuilles modèles fournis par les sous-conseillers d'un Fonds sont mis en application à des fréquences différentes de ce qui serait généralement le cas si le sous-conseiller effectuait l'opération. Étant donné que la valeur des placements fluctue avec la conjoncture du marché, il se pourrait que le rendement d'un Fonds soit différent de ce qu'il aurait été si le sous-conseiller avait effectué l'opération à l'égard de cette portion de son portefeuille. Il est généralement prévu que

ces Fonds n'achèteront ni ne vendront de titres quotidiennement pour la portion du Fonds qui utilise l'IAP, à moins que RIIS ne décide qu'une augmentation du nombre d'opérations sur titres est appropriée en raison d'un changement dans la conjoncture du marché ou d'autres facteurs importants. Les portefeuilles modèles seront mis en application par RIIS, au moment et de la manière que RIIS juge opportuns pour le Fonds. RIIS peut s'écarter des portefeuilles modèles fournis par les sous-conseillers, sous réserve des objectifs et des stratégies de placement d'un Fonds et des lois sur les valeurs mobilières applicables. Cet écart pourrait faire en sorte que le rendement d'un Fonds soit différent de ce qu'il aurait été si RIIS avait mis en application le portefeuille modèle tel qu'il avait été fourni par le sous-conseiller.

RIIS utilise une approche de gestion des opérations « multicourtiers » dans le cadre de laquelle elle répartit des opérations entre les courtiers indépendants de son réseau aux fins d'exécution, de règlement et autres. Les opérations passées par l'intermédiaire de RIIS et de ses courtiers indépendants sont effectuées afin (i) de gérer les opérations liées à toute modification de l'équipe de sous-conseillers, au rééquilibrage entre les sous-conseillers existants, aux flux de trésorerie et à d'autres modifications touchant les portefeuilles, (ii) d'exécuter des opérations sur des titres de portefeuille pour la partie de l'actif de chaque Fonds que nous choisissons de ne pas soumettre aux stratégies de sous-conseillers; (iii) d'exécuter des opérations sur des titres de portefeuille pour la partie de l'actif d'un Fonds que RIIS gère selon des portefeuilles modèles fournis par les sous-conseillers non discrétionnaires du Fonds, ou (iv) d'exécuter des opérations sur des titres de portefeuille d'un sous-conseiller pour la partie du portefeuille d'un Fonds assignée à ce sous-conseiller. RICL a autorisé RIIS à être partie à des contrats à terme standardisés, à des swaps, à des opérations sur dérivés hors cote, à des swaps compensés, y compris des opérations de change au comptant, à des contrats à terme de gré à gré et à des opérations sur options (ensemble, les « opérations sur dérivés ») pour le compte du Fonds, notamment négocier, modifier, exécuter et livrer toutes les ententes et les documents nécessaires, et accomplir tous les gestes nécessaires, pour donner effet à ces opérations sur dérivés. RIIS n'agit pas comme partie principale et ne prend pas de position mixte sur ces opérations de courtage, mais elle exigera des commissions à titre de mandataire. L'IAP peut cesser d'être utilisée à tout moment par ensemble ou une partie des sous-conseillers d'un Fonds.

Outre le fait de fournir l'implantation améliorée du portefeuille, RIIS agit aussi de temps à autre à titre de sous-conseiller pour chaque Fonds lorsqu'un Fonds utilise des dérivés et nous aide à gérer la transition à un nouveau sous-conseiller en nous fournissant des services de recherche, de sélection et de surveillance de sous-conseillers de même que des services relatifs à la gestion de portefeuille. RIIS peut aussi agir comme sous-conseiller en gérant directement une partie ou la totalité de l'actif d'un Fonds afin de gérer l'exposition du Fonds au risque, de gérer les caractéristiques des investissements du Fonds par rapport à son indice de référence ou par ailleurs gérer les investissements d'un Fonds dans le but d'atteindre son objectif de placement conformément à ses stratégies de placement. De plus, RIIS peut à l'occasion prendre ses propres décisions concernant des titres qui devraient être achetés ou vendus par un Fonds.

Voici les noms et les titres des personnes qui remplissent les fonctions susmentionnées au sein de RIIS, leurs années de service et leur expérience en affaires acquise dans le cadre d'autres postes occupés au cours des cinq dernières années :

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Igor Bosnjak Directeur, chef de l'implantation de portefeuilles	Depuis 2005	De 2018 jusqu'à présent : Directeur, chef de l'implantation de portefeuilles De 2014 à 2018 : Gestionnaire de portefeuille principal, Implantation de portefeuille
Marc J. Hewitt Gestionnaire de portefeuille principal, Implantation améliorée de portefeuille	Depuis 2006	De 2020 jusqu'à présent : Gestionnaire de portefeuille principal, Implantation améliorée de portefeuille De 2008 à 2020 : Gestionnaire de portefeuille
Matthew Hilger Gestionnaire de portefeuille adjoint, Implantation	Depuis 2017	De 2020 jusqu'à présent : Gestionnaire de portefeuille adjoint, Implantation De 2019 à 2020 : Analyste de portefeuille 2019 : Analyste principal, Risques De 2017 à 2019 : Analyste, Risques
Austin Kishi Gestionnaire de portefeuille principal, Implantation	Depuis 2010	—
John Leverett Gestionnaire de portefeuille principal, Implantation	Depuis 1999	—
William McQuade Gestionnaire de portefeuille, Implantation	Depuis 2007	De 2017 jusqu'à présent : Gestionnaire de portefeuille, Implantation De 2015 à 2017 : Analyste, Opérations de placement

Russell Investment Management, LLC

Russell Investment Management, LLC (« RIM »), de Seattle, dans l'État de Washington, aux États-Unis, agit aussi à titre de sous-conseiller à l'occasion pour les Fonds, et elle peut gérer directement une partie ou la totalité de l'actif d'un Fonds dans le but d'atteindre son objectif de placement conformément à ses stratégies de placement. Voici les noms et les titres des personnes qui remplissent les fonctions susmentionnées au sein de RIM, leurs années de service et leur expérience en affaires acquise dans le cadre d'autres postes occupés au cours des cinq dernières années :

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Kristen Ahn Analyste, Implantation de portefeuille	Depuis 2020	De 2020 jusqu'à présent : Analyste, Implantation de portefeuille De 2018 à 2020 : Conseillère financière, Northwestern Mutual
Rob Balkema Directeur principal et chef, Multi-actifs, Amérique du Nord	Depuis 2006	De 2016 jusqu'à présent : Directeur principal et chef, Multi-actifs, Amérique du Nord
Megan Roach Chef de la gestion de portefeuille, Actions, Amérique du Nord	Depuis 2004	De 2021 jusqu'à présent : Chef de la gestion de portefeuille, Actions, Amérique du Nord De 2018 à 2021 : Gestionnaire de portefeuille principale De 2015 à 2018 : Gestionnaire de portefeuille
Rich Chann Gestionnaire de portefeuille principal, Implantation	Depuis 2019	De 2019 jusqu'à présent : Gestionnaire de portefeuille principal, Implantation De 2014 à 2019 : Gestionnaire de portefeuille, Multi-actifs, Legg Mason
Alexandra Chuchu Gestionnaire de portefeuille principale, Implantation	Depuis 2013	De 2018 jusqu'à présent : Gestionnaire de portefeuille principale, Implantation De 2016 à 2018 : Gestionnaire de portefeuille, Implantation
Jordan Dodov Analyste, Implantation de portefeuille	Depuis 2017	De 2019 jusqu'à présent : Analyste, Implantation de portefeuille De 2017 à 2019 : Analyste, Négociation
Jon Eggins Directeur, gestionnaire de portefeuille principal	Depuis 2003	De 2015 à 2020 : Gestionnaire de portefeuille principal, Actions mondiales et à petite capitalisation
Jeremy Field Gestionnaire de portefeuille, Stratégies exclusives	Depuis 2017	De 2014 à 2017 : Gestionnaire de portefeuille, Implantation
Byron He Gestionnaire de portefeuille adjoint, Implantation	Depuis 2018	De 2019 jusqu'à présent : Gestionnaire de portefeuille adjoint, Implantation De 2018 à 2019 : Stagiaire 2018 : Stagiaire, Profision

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Phil Hitchcock Gestionnaire de portefeuille principal, Implantation	Depuis 1993	—
Kathrine Husvaeg Directrice, Gestionnaire de portefeuille principale, Actions	Depuis 2004	De 2014 jusqu'à présent : Gestionnaire de portefeuille principale
Ian Hutchinson Gestionnaire de portefeuille	Depuis 2014	De 2014 jusqu'à présent : Gestionnaire de portefeuille
Rajaen Jeyapalan Gestionnaire de portefeuille, Implantation	Depuis 2010	—
James A. Jornlin Gestionnaire de portefeuille principal	Depuis 1991	—
Alistair Martyres Gestionnaire de portefeuille principal, Implantation	Depuis 2012	—
Jordy McCall Gestionnaire de portefeuille	Depuis 2006	De 2019 jusqu'à présent : Gestionnaire de portefeuille De 2015 à 2019 : Gestionnaire de portefeuille adjoint
Patrick Nikodem Gestionnaire de portefeuille principal	Depuis 2008	De 2015 à 2020 : Gestionnaire de portefeuille
Brian Pringle Directeur, Stratégies exclusives, Revenu fixe	Depuis 2010	De 2010 à 2016 : Gestionnaire de portefeuille
Brandon Siler Gestionnaire de portefeuille principal, Implantation	Depuis 2010	De 2019 jusqu'à présent : Gestionnaire de portefeuille principal, Implantation De 2016 à 2019 : Gestionnaire de portefeuille, Implantation
Karolina Sobieszek Gestionnaire de portefeuille adjointe, Implantation	Depuis 2019	De 2020 jusqu'à présent : Gestionnaire de portefeuille adjointe, Implantation De 2019 à 2020 : Stagiaire, Gestion de portefeuille d'actions
Katya Yarovaya Gestionnaire de portefeuille adjointe, Implantation	Depuis 2018	De 2018 jusqu'à présent : Gestionnaire de portefeuille adjointe, Implantation De 2018 à 2019 : Analyste de portefeuille De 2016 à 2018 : Analyste de portefeuille
Nick Zylkowski Directeur, Stratégies exclusives, Actions	Depuis 2018	De 2013 à 2018 : Gestionnaire de portefeuille
Nick Haupt Gestionnaire de portefeuille	Depuis 2011	De 2022 jusqu'à présent : Gestionnaire de portefeuille

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
		De 2021 à 2022 : Gestionnaire de portefeuille adjoint De 2016 à 2021 : Analyste de portefeuille principal

Voir la liste à la rubrique « Fonds particuliers » pour connaître le nom des personnes qui exercent ces fonctions chez RIM.

Fonds particuliers

Les Fonds qui investissent la quasi-totalité de leur actif dans des fonds sous-jacents n'ont habituellement pas d'autres sous-conseillers. Tous les autres Fonds comptent un ou plusieurs autres sous-conseillers, dont des sous-conseillers discrétionnaires qui achètent et vendent des titres pour leur partie du portefeuille du Fonds conformément à l'objectif et aux stratégies de placement du Fonds. Ils doivent respecter les politiques et les restrictions que nous avons établies à l'égard des Fonds. Toutefois, nous ne dirigeons pas la sélection de titres d'un sous-conseiller discrétionnaire. Les sous-conseillers non discrétionnaires ne peuvent exercer aucune appréciation quant à l'achat ou à la vente de titres de portefeuille pour leur partie d'un Fonds. Les sous-conseillers non discrétionnaires fournissent des portefeuilles modèles qui sont mis en application par Russell Investments Implementation Services, LLC. Pour plus d'information, se reporter à la rubrique « Russell Investments Implementation Services, LLC ». Nous pouvons embaucher ou remplacer des sous-conseillers à tout moment.

Voici la liste des autres sous-conseillers actuels des Fonds, qui énumère le nom et le titre des personnes qui exercent ces fonctions chez les sous-conseillers, leurs années de service et l'expérience en affaires qu'ils ont acquise dans le cadre d'un autre poste occupé au cours des cinq dernières années :

Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Russell Investment Management, LLC, Seattle (Washington) Ian Hutchinson Gestionnaire de portefeuille	Depuis 2014	De 2014 jusqu'à présent : Gestionnaire de portefeuille
Brian Pringle, directeur, Stratégies exclusives, Revenu fixe	Depuis 2010	De 2016 à 2020 : Gestionnaire de portefeuille principal

Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Investissements Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Beutel, Goodman & Company Ltd., Toronto (Ontario) David J. Gregoris, vice-président, Revenu fixe	Depuis 1992	—

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Canso Investment Counsel Ltd., Richmond Hill (Ontario) John Carswell, président	Depuis 1997	—
Western Asset Management Company, LLC, Pasadena (Californie) Frederick Marki, gestionnaire de portefeuille	Depuis 2005	—
Leith Wheeler Investment Counsel Ltd., Vancouver (Colombie-Britannique) Jim Gilliland, président et chef de la direction, responsable des titres à revenu fixe	Depuis 2013	—

Fonds d'investissement d'obligations indexées sur l'inflation Investissements Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Russell Investment Management, LLC, Seattle (Washington) Ian Hutchison, gestionnaire de portefeuille	Depuis 2014	De 2014 jusqu'à présent : Gestionnaire de portefeuille
Brian Pringle, directeur, Stratégies exclusives, Revenu fixe	Depuis 2010	De 2016 à 2020 : Gestionnaire de portefeuille principal

Fonds du marché monétaire Investissements Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Russell Investment Management, LLC, Seattle (Washington) Ian Hutchison, gestionnaire de portefeuille	Depuis 2014	De 2014 jusqu'à présent : Gestionnaire de portefeuille
Brian Pringle, directeur, Stratégies exclusives, Revenu fixe	Depuis 2010	De 2016 à 2020 : Gestionnaire de portefeuille principal

Fonds de revenu à court terme Investissements Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Canso Investment Counsel Ltd., Richmond Hill (Ontario) John Carswell, président	Depuis 1997	—
Corporation Fiera Capital, Montréal (Québec) Imran Chaudhry, vice-président et gestionnaire de portefeuille principal, Revenu fixe	Depuis 2019	De 2016 à 2019 : Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal, Revenu fixe, Forrester Asset Management Inc.

Leith Wheeler Investment Counsel Ltd., Vancouver (Colombie-Britannique) Jim Gilliland, président et chef de la direction, responsable des titres à revenu fixe	Depuis 2013	—
---	-------------	---

Fonds à revenu fixe Investissements Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Canso Investment Counsel Ltd., Richmond Hill (Ontario) John Carswell, président	Depuis 1997	—
Beutel, Goodman & Company Ltd., Toronto (Ontario) David J. Gregoris, vice-président, Revenu fixe	Depuis 1992	—
Western Asset Management Company, LLC, Pasadena (Californie) Frederick Marki, gestionnaire de portefeuille	Depuis 2005	—
Leith Wheeler Investment Counsel Ltd., Vancouver (Colombie-Britannique) Jim Gilliland, président et chef de la direction, responsable des titres à revenu fixe	Depuis 2013	—

Fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
MetLife Investment Management, LLC, Hanover (New Jersey) Andrew Kronschnabel, gestionnaire de portefeuille, chef, titres de créance de premier ordre	Depuis 2017	—
Western Asset Management Company LLC, Pasadena (Californie) Greg Handler, chef, créances hypothécaires et crédit à la consommation	Depuis 2002	—

Fonds d'obligations mondiales sans contrainte Investissements Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Voya Investment Management Co. LLC, New York (New York) Dave Goodson, chef des titres à revenu fixe titrisés	Depuis 2002	—
Putnam Investments Canada ULC, Toronto (Ontario) Mike Salm, cochef du groupe des marchés liquides à revenu fixe	Depuis 1998	—
Brett Kozlowski, gestionnaire de portefeuille	Depuis 2008	—
Hermes Investment Management Limited, Londres (Royaume-Uni)		

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Fraser Lundie, gestionnaire de portefeuille en chef	Depuis 2010	—
Andrew Jackson, cogestionnaire de portefeuille	Depuis 2017	De 2004 à 2017 : Chef des services d'investissement, Carin Capital

Fonds de titres de créances mondiaux Investissements Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Hermes Investment Management Limited, Londres (Royaume-Uni) Fraser Lundie, gestionnaire de portefeuille en chef	Depuis 2010	—
Mitch Reznick, gestionnaire de portefeuille	Depuis 2010	—
Voya Investment Management Co. LLC, New York (New York) Dave Goodson, chef des titres de créances titrisés	Depuis 2003	—
Colin Dugas, gestionnaire de portefeuille	Depuis 2003	—

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Edmond de Rothschild Asset Management (France), Paris (France) Jean-Jacques Durand, gestionnaire de portefeuille principal, Créances des marchés émergents et devises – Rendement absolu	Depuis 2011	—

Fonds de dividendes canadien Investissements Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Placements Montrusco Bolton Inc., Montréal (Québec) John Goldsmith, chef, Actions canadiennes	Depuis 2004	—
Kimberly Cheong, gestionnaire de portefeuille	Depuis 2009	—
Iris Asset Management Ltd., Calgary (Alberta) Juliette John, gestionnaire de portefeuille et fondatrice	Depuis 2013	—
Wellington Management Canada ULC, Toronto (Ontario) Jim Shakin, directeur général principal, associé et gestionnaire de portefeuille	Depuis 1986	—
Andrew Corry, directeur général principal, associé et gestionnaire de portefeuille	Depuis 1987	—

Fonds ciblé d'actions canadiennes Investissements Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Galibier Capital Management Ltd., Toronto (Ontario) Joseph Sirdevan, investisseur et chef de la direction	Depuis 2013	—
Iris Asset Management Ltd., Calgary (Alberta) Juliette John, gestionnaire de portefeuille et fondatrice	Depuis 2013	—
Picton Mahoney Asset Management, Toronto (Ontario) David Picton, président, chef de la direction et gestionnaire de portefeuille	Depuis 2004	—
Jeff Bradacs, gestionnaire de portefeuille	Depuis 2017	De 2013 à 2017 : Gestionnaire de portefeuille principal, BMO Gestion mondiale d'actifs

Fonds d'actions canadiennes Investissements Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Placements Montrusco Bolton Inc., Montréal (Québec) John Goldsmith, chef, Actions canadiennes Kimberly Cheong, gestionnaire de portefeuille Simon Simonian, gestionnaire de portefeuille	Depuis 2004 Depuis 2009 Depuis 2014	— — —
Picton Mahoney Asset Management, Toronto (Ontario) David Picton, président, chef de la direction et gestionnaire de portefeuille Jeff Bradacs, gestionnaire de portefeuille	Depuis 2004 Depuis 2017	— De 2013 à 2017 : Gestionnaire de portefeuille principal, BMO Gestion mondiale d'actifs
Galibier Capital Management Ltd., Toronto (Ontario) Joseph Sirdevan, investisseur et chef de la direction	Depuis 2013	—
Scheer, Rowlette & Associates Investment Management Ltd., Toronto (Ontario) Lloyd Rowlett, président et chef de la direction et gestionnaire de portefeuille Ratul Kapur, cogestionnaire de portefeuille en chef	Depuis 1995 Depuis 2017	— De 2019 jusqu'à présent : Cogestionnaire de portefeuille en chef, Actions canadiennes De 2017 à 2019 : Gestionnaire de portefeuille

Fonds ciblé d'actions américaines Investissements Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Brandywine Global Investment Management, LLC, Philadelphie (Pennsylvanie) Patrick Kaser, directeur général et gestionnaire de portefeuille	Depuis 2004	—

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
HS Management Partners, LLC, New York (New York) Harry Segalas, associé directeur et chef des services d'investissement	Depuis 2007	—
Jackson Square Partners, LLC, San Francisco (Californie) Chris Ericksen, gestionnaire de portefeuille	Depuis 2014	—

Fonds d'actions américaines Investissements Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Brandywine Global Investment Management, LLC, Philadelphie (Pennsylvanie) Patrick Kaser, directeur général et gestionnaire de portefeuille	Depuis 2004	—
HS Management Partners, LLC, New York (New York) Harry Segalas, associé directeur et chef des services d'investissement	Depuis 2007	—
Jackson Square Partners, LLC, San Francisco (Californie) Chris Ericksen, gestionnaire de portefeuille	Depuis 2014	—
Jacobs Levy Equity Management Inc., Florham Park (New Jersey) Kenneth Levy, directeur et cochef des services d'investissement	Depuis 1986	—
Bruce Jacobs, directeur et cochef des services d'investissement	Depuis 1986	—

Fonds d'actions outre-mer Investissements Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Wellington Management Canada ULC, Toronto (Ontario) Matt Hudson, directeur général principal, associé et gestionnaire de portefeuille	Depuis 2005	—
Jim Shakin, directeur général principal, associé et gestionnaire de portefeuille	Depuis 1986	—
Andrew Corry, directeur général principal, associé et gestionnaire de portefeuille	Depuis 1987	—
Intermede Investment Partners Limited, Londres (Royaume-Uni) et Intermede Global Partners Inc., San Francisco (Californie) Barry Dargan, chef de la direction et gestionnaire de portefeuille	Depuis 2014	—

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Pzena Investment Management, LLC, New York (New York) Caroline Cai, directrice gestionnaire, gestionnaire de portefeuille	Depuis 2004	—
Allison Fisch, associée et gestionnaire de portefeuille	Depuis 2001	—
John Goetz, associé, cochef des services d'investissement et gestionnaire de portefeuille	Depuis 1996	—
Numeric Investors LLC, Boston (Massachusetts) Ori Ben-Akiva, directeur des stratégies internationales	Depuis 1998	—

Fonds ciblé d'actions mondiales Investissements Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Intermede Investment Partners Limited, Londres (Royaume-Uni) et Intermede Global Partners Inc., San Francisco (Californie) Barry Dargan, chef de la direction et gestionnaire de portefeuille	Depuis 2014	—

Sanders Capital, LLC, New York (New York) Lew Sanders, chef de la direction et cochef des services d'investissement	Depuis 2010	—
---	-------------	---

Fonds d'actions mondiales ESG Investissements Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Intermede Investment Partners Limited Londres (Royaume-Uni) et Intermede Global Partners Inc., San Francisco (Californie) Barry Dargan, chef de la direction et gestionnaire de portefeuille	Depuis 2014	—
Sanders Capital, LLC, New York (New York) Lew Sanders, chef de la direction et cochef des services d'investissement	Depuis 2010	—

Fonds d'actions mondiales Investissements Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Intermede Investment Partners Limited Londres (Royaume-Uni) et Intermede Global Partners Inc., San Francisco (Californie) Barry Dargan, chef de la direction et gestionnaire de portefeuille	Depuis 2014	—
Wellington Management Canada ULC, Toronto (Ontario) Matt Hudson, directeur général principal, associé et gestionnaire de portefeuille Jim Shakin, directeur général principal, associé et gestionnaire de portefeuille Andrew Corry, directeur général principal, associé et gestionnaire de portefeuille	Depuis 2005 Depuis 1986 Depuis 1987	— — —
Sanders Capital, LLC, New York (New York) Lew Sanders, chef de la direction et cochef des services d'investissement	Depuis 2010	—

Fonds multi-facteurs actions canadiennes Investissements Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Russell Investment Management, LLC, Seattle (Washington) Nick Zylkowski, directeur, Stratégies exclusives – Actions	Depuis 2013	De 2020 jusqu'à présent : Directeur, Stratégies exclusives, Actions

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Jeremy Field, gestionnaire de portefeuille, Stratégies exclusives	Depuis 2014	De 2018 à 2020 : Gestionnaire de portefeuille principal
Peter Dohnal, gestionnaire de portefeuille, Multi-Actifs et actions	Depuis 2014	De 2013 à 2018 : Gestionnaire de portefeuille De 2017 jusqu'à présent : Gestionnaire de portefeuille, Stratégies exclusives
Olga Bezrokov Gestionnaire de portefeuille adjointe, Actions	Depuis 2016	De 2014 à 2017 : Gestionnaire de portefeuille, Implantation De 2020 jusqu'à 2022 : Gestionnaire de portefeuille adjoint, Multi-Actifs, Investissements Russell Canada Limitée De 2017 à 2020 : Analyste de portefeuille principal, Multi-Actifs, Investissements Russell Canada Limitée De 2020 jusqu'à présent : Gestionnaire de portefeuille adjointe, Actions, Investissements Russell Canada Limitée De 2019 à 2020 : Analyste de portefeuille principale, Actions, Investissements Russell Canada Limitée De 2016 à 2020 : Analyste de portefeuille, Actions, Investissements Russell Canada Limitée

Fonds multi-facteurs actions américaines Investissements Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Russell Investment Management, LLC, Seattle (Washington) Megan Roach, chef de la gestion de portefeuille, Actions, Amérique du Nord	Depuis 2004	De 2021 jusqu'à présent : Chef de la gestion de portefeuille, Actions, Amérique du Nord
Nick Haupt, gestionnaire de portefeuille	Depuis 2011	De 2018 à 2021 : Gestionnaire de portefeuille principale De 2015 à 2018 : Gestionnaire de portefeuille De 2022 jusqu'à présent : Gestionnaire de portefeuille

		De 2021 à 2022 : Gestionnaire de portefeuille adjoint
		De 2016 à 2021 : Analyste de portefeuille principal

Fonds multi-facteurs actions internationales Investissements Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Russell Investment Management, LLC, Seattle (Washington) Nick Zylkowski, directeur, Stratégies exclusives – Actions	Depuis 2018	De 2013 à 2018 : Gestionnaire de portefeuille
Jordy McCall, gestionnaire de portefeuille	Depuis 2006	De 2019 jusqu'à présent : Gestionnaire de portefeuille
		De 2015 à 2019 : Gestionnaire de portefeuille adjoint

Fonds de petites sociétés mondiales Investissements Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
AllianceBernstein Canada Inc., Toronto (Ontario) Andrew Birse, gestionnaire de placement	Depuis 2010	De 2016 jusqu'à présent : Gestionnaire de portefeuille, Actions valeur européenne
Ancora Advisors LLC, Mayfield Heights (Ohio) Daniel Thelen, premier vice-président, gestionnaire de portefeuille	Depuis 2012	—
Joh. Berenberg, Gossler & Co. KG, Hambourg, Allemagne Matthias Born, chef des investissements et chef, Actions	Depuis 2017	De 2009 à 2017 : Directeur général et gestionnaire de portefeuille principal, et cochef, Croissance européenne
Calamos Advisors LLC, Naperville (Illinois) Brandon Nelson, cofondateur, chef des services d'investissement et gestionnaire de portefeuille	Depuis 2008	—
Four Seasons Asia Investment Pte. Ltd., Singapour Shigeka Koda, chef de la direction, cochef des services d'investissement	Depuis 2007	—
Kahori Ando, directeur général, cochef des services d'investissement	Depuis 2007	—
Liontrust Investment Partners LLP, Londres (Royaume-Uni) James Inglis-Jones, gestionnaire de portefeuille	Depuis 2006	—
Samantha Gleave, gestionnaire de portefeuille	Depuis 2012	—

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Boston Partners Global Investors, Inc., New York (New York) Richard Shuster, gestionnaire de portefeuille en chef	Depuis 1999	—

Fonds d’actions marchés émergents Investissements Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
AllianceBernstein Canada, Inc., Toronto (Ontario) Henry D’Auria, chef des services d’investissement, Actions des marchés émergents et de valeur	Depuis 1991	—
Coeli Frontier Markets AB, Stockholm (Suède) James Bannan, associé et gestionnaire de portefeuille Hans-Henrik Scov, associé et gestionnaire de portefeuille	Depuis 2014 Depuis 2014	— —
RWC Asset Advisor (US) LLC, Miami (Floride) John Malloy, gestionnaire de portefeuille	Depuis 2015	—
Axiom International Investors LLC, Greenwich (Connecticut) Andrew Jacobson, chef de la direction et chef des services d’investissement	Depuis 1998	—
Oaktree Capital Management, L.P., Los Angeles (Californie) Frank Carroll, directeur général et cogestionnaire de portefeuille Janet Wang, directrice générale et cogestionnaire de portefeuille	Depuis 1998 Depuis 2002	— —
Neuberger Berman Investment Advisers LLC, New York (New York) Conrad Saldanha, directeur général et gestionnaire de portefeuille	Depuis 2008	—

Fonds d’infrastructures mondiales Investissements Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
First Sentier Investors Australia IM Ltd., New South Wales (Australie) Peter Meany, chef des titres immobiliers mondiaux		—
Nuveen Asset Management, LLC, Chicago (Illinois) Jay Rosenberg, chef, Actifs réels	Depuis 2005	De 2017 jusqu’à présent : Chef, Actifs réels, Nuveen

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
		De 2015 à 2017 : Directeur général et chef des services d'investissement, Actifs réels, Nuveen
Cohen & Steers Capital Management, Inc., New York (New York) Ben Morton, chef, Infrastructures mondiales	Depuis 2003	De 2019 jusqu'à présent : Premier vice-président et chef, Infrastructures mondiales De 2011 à 2019 : Vice-président directeur et gestionnaire de portefeuille principal

Fonds immobilier mondial Investissements Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
RREEF America L.L.C. (Deutsche Asset & Wealth Management s'occupe des activités de gestion d'actifs spécialisés et réels de RREEF America L.L.C. et de certaines autres filiales situées aux États-Unis), Chicago (Illinois) John W. Vojticek, responsable, Actifs réels liquides	Depuis 2004	—
Cohen & Steers Capital Management, Inc., New York (New York) Jon Cheigh, premier vice-président, chef des services d'investissement et chef, Immobilier mondial	Depuis 2005	De 2019 jusqu'à présent : Premier vice-président, chef des services d'investissement et chef, Immobilier mondial De 2012 à 2019 : Premier vice-président et chef, Immobilier mondial

Portefeuille d'actifs réels Investissements Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Russell Investment Management, LLC, Seattle (Washington) Patrick Nikodem, gestionnaire de portefeuille principal	Depuis 2008	De 2015 à 2020 : Gestionnaire de portefeuille

Fonds d'opportunités de revenu Investissements Russell

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Berenberg Asset Management LLC, New York (New York)		

Nom et titre	Années de service	Expérience en affaires au cours des cinq dernières années
Matthias Born, responsable des services de placement et chef des services d'investissement, Actions	Depuis 2017	De 2009 à 2017 : Directeur général/gestionnaire de portefeuille principal et cochef, Actions de croissance européennes chez Allianz Global Investors
Boston Partners Global Investors, Inc., New York (New York) Richard Shuster, gestionnaire de portefeuille en chef	Depuis 1999	—
Cohen and Steers Capital Management, Inc., New York (New York) William Scapell, chef, Titres à revenu fixe et privilégiés	Depuis 2003	—
Oaktree Capital Management, L.P., Los Angeles (Californie) Andrew Watts, directeur général	Depuis 1995	—
First Sentier Investors (Australia) IM Ltd., New South Wales (Australie) Peter Meany, chef des titres immobiliers mondiaux	Depuis 2007	—
Kopernik Global Investors LLC, Tampa (Floride) David Iben, chef des services d'investissement, membre gestionnaire, fondateur, président du conseil des gouverneurs et gestionnaire de portefeuille	Depuis 2013	—
Putnam Investments Canada ULC, Toronto (Ontario) Mike Salm, cochef du groupe des marchés liquides à revenu fixe Brett Kozlowski, gestionnaire de portefeuille	Depuis 1998 Depuis 2008	— —
RREEF America LLC, Chicago (Illinois) John W. Vojticek, responsable, Actifs réels liquides	Depuis 2004	—
Sompo Asset Management Col, Ltd., Tokyo (Japon) Eitaro Tanaka, gestionnaire de portefeuille en chef	Depuis 2015	—

Accord relatif au courtage

Il n'y a aucune commission de vente dans le cadre d'un placement par un Fonds dans les parts d'un fonds sous-jacent.

À l'égard des placements par un Fonds dans d'autres titres en portefeuille, les sous-conseillers prennent les décisions quant aux achats et aux ventes de titres de portefeuille et attribuent les

activités de courtage à des courtiers pour exécution. Dans l'attribution du courtage, la politique générale consiste à obtenir une exécution efficace et rapide (la « meilleure exécution »), soit le paiement de commissions raisonnables par rapport à la valeur des services de courtage fournis. En ce qui concerne l'attribution des activités de courtage en contrepartie de la meilleure exécution, nous ou le sous-conseiller sommes tenus de faire une détermination de bonne foi que le Fonds au nom duquel les activités de courtage sont attribuées recevra des avantages raisonnables sous la forme de biens et services qui nous aident ou qui aident le sous-conseiller dans les services de prise de décision en matière de placement offerts au Fonds.

Investissements Russell n'a pas de programme de commissions de paiements indirects pour les Fonds, soit le paiement de commissions raisonnables pour la recherche, l'exécution et les autres biens et services offerts (communément appelés « conditions de faveur » liées au courtage). Investissements Russell permet aux sous-conseillers qui effectuent leurs propres opérations de courtage de conclure leurs propres arrangements de conditions de faveur et de choisir comment ils répartissent leurs activités de courtage d'une manière qui à leur avis sert au mieux les intérêts des Fonds.

Des courtiers et des tiers ont fourni certains biens et services, à nous et aux sous-conseillers, dont des rapports de stratégie de portefeuille, des analyses économiques, des données statistiques sur des marchés financiers et des titres, des analyses et des rapports portant sur le rendement de gestionnaires et de secteurs, sur le rendement d'émetteurs, sur des facteurs et des tendances économiques et politiques, et des bases de données ou des logiciels permettant de livrer et d'exécuter ces services. Les courtiers et les tiers peuvent fournir les mêmes biens ou services, ou des biens et services semblables, à l'avenir. Les noms de ces courtiers et tiers sont accessibles sur demande, en nous appelant au numéro sans frais 1 888 509-1792, en nous envoyant un courriel au canada@russellinvestments.com ou en nous écrivant à l'adresse suivante :

Investissements Russell Canada Limitée
1 First Canadian Place
100 King Street West, Suite 4510
Toronto (Ontario) M5X 1E4

À l'attention du directeur, Services à la clientèle

Fiduciaire

Investissements Russell Canada Limitée, située à Toronto, en Ontario, est le fiduciaire des Fonds fiduciaires. Nous avons un pouvoir exclusif sur les actifs et les affaires des Fonds fiduciaires et sommes responsables en dernier recours de ceux-ci. Des honoraires de fiduciaire annuels de 10 000 \$ sont payables par chacun des Fonds fiduciaires. Les Portefeuilles Investissements Russell, les Solutions Multi-actifs Investissements Russell et le Portefeuille d'actifs réels Investissements Russell ne versent aucuns honoraires de fiduciaire.

Dépositaire

State Street Trust Company Canada, située à Toronto, en Ontario, est le dépositaire des Fonds. Le dépositaire est responsable de :

- la tenue de tous les registres des actifs des Fonds, et
- la garde des placements des Fonds

Le dépositaire peut, à l'occasion, retenir les services de sous-dépositaires relativement aux titres qui sont principalement négociés sur des marchés hors Canada. Dans ce cas, les sous-dépositaires doivent satisfaire aux exigences décrites dans le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »), et le dépositaire exige qu'ils adoptent le même degré de soin que lui. Les sous-dépositaires sont rémunérés par le dépositaire sur sa propre rémunération.

Placeur principal

Investissements Russell Canada Limitée prend des dispositions pour le placement de l'ensemble des titres des Fonds et est, de ce fait, le placeur principal des Fonds.

Auditeur

L'auditeur des Fonds est PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. situé à Toronto, en Ontario.

Agent chargé de la tenue des registres

L'agent chargé de la tenue des registres de tous les titres (sauf les parts de FNB) de tous les Fonds (sauf le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell) est International Financial Data Services (Canada) Ltd., société située à Toronto, en Ontario. Cette société garde les registres à son bureau, situé à Toronto.

L'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts des parts de FNB de tous les Fonds est State Street Trust Company Canada, société située à Toronto, en Ontario. Cette société garde les registres à son bureau, situé à Toronto.

L'agent chargé de la tenue des registres pour le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell est State Street Trust Company Canada, Toronto (Ontario), qui conserve le registre de ce Fonds à ses bureaux de Toronto.

Agent chargé des prêts de titres

State Street Bank and Trust Company (l'« agent »), située dans l'État du Massachusetts, aux États-Unis d'Amérique, est l'agent chargé des prêts de titres des Fonds. L'agent est autorisé à conclure des opérations de prêt de titres pour le compte de certains Fonds.

Pour plus d'information sur les prêts de titres des Fonds et le mandat de l'agent en vertu de son contrat conclu avec les Fonds, voir « *Gouvernance des Fonds – Prêt de titres* ».

ADMINISTRATION DES FONDS

Fonds société

Le siège social des Fonds société est situé au 1 First Canadian Place, 100 King Street West, Suite 4510, Toronto (Ontario) M5X 1E4.

Les Fonds société constituent des catégories de la Société constituée par statuts constitutifs datés du 3 septembre 2008 et modifiés le 27 octobre 2008 et le 14 avril 2011, en vertu de la LCSA.

Tous les Fonds société offerts aux termes du prospectus simplifié et de la présente notice annuelle constituent des catégories de la même Société. La Société est autorisée à émettre une catégorie d'actions spéciales comportant droit de vote et 1 000 catégories d'actions d'organisme de placement collectif. De ce nombre, 26 catégories sont actuellement offertes. Chaque catégorie d'actions d'organisme de placement collectif est autorisée à émettre 110 séries d'actions. De ce nombre, uniquement un petit nombre de séries sont actuellement offertes pour chaque Fonds société. Les administrateurs de la Société sont autorisés à faire référence à chaque catégorie et à chaque série au moyen du nom qui leur a été attribué par les administrateurs. Les noms de toutes les catégories et séries ainsi que les dates de création de ces dernières sont présentés ci-dessous :

Catégorie	Séries	Date de création
Catégorie 1 – Catégorie portefeuille équilibré Investissements Russell	série B série B-6 série E série F série F-6	27 octobre 2008 27 octobre 2008 29 juin 2012 27 octobre 2008 27 octobre 2008
Catégorie 2 – Catégorie portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell	série B série B-7 série E série F série F-7 série O	27 octobre 2008 27 octobre 2008 29 juin 2012 27 octobre 2008 27 octobre 2008 30 juin 2015
Catégorie 3 – Catégorie portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell	série B série E série F série O	27 octobre 2008 29 juin 2012 27 octobre 2008 30 juin 2015
Catégorie 4 – Catégorie multi-actifs stratégie de croissance	série B série B-5 série E série F série F-5 série O	27 octobre 2008 29 juin 2016 29 juin 2012 27 octobre 2008 29 juin 2016 30 juin 2015
Catégorie 5 – Catégorie fonds d'actions canadiennes Investissements Russell	série B série E série F	27 octobre 2008 20 juillet 2009 27 octobre 2008
Catégorie 6 – Catégorie fonds d'actions américaines Investissements Russell	série B série E série F série O	27 octobre 2008 20 juillet 2009 27 octobre 2008 23 février 2012
Catégorie 7 – Catégorie fonds d'actions outre-mer Investissements Russell	série B série E série F	27 octobre 2008 20 juillet 2009 27 octobre 2008

Catégorie	Séries	Date de création
	série O	23 février 2012
Catégorie 8 – Catégorie fonds d’actions mondiales Investissements Russell	série B série E série F série O	27 octobre 2008 20 juillet 2009 27 octobre 2008 23 février 2012
Catégorie 9 – Catégorie fonds d’actions marchés émergents Investissements Russell	série B série E série F série O	27 octobre 2008 20 juillet 2009 27 octobre 2008 23 février 2012
Catégorie 10 – Catégorie fonds à revenu fixe Investissements Russell	série B série B-3 série B-5 série E série E-3 série E-5 série F série F-3 série F-5 série B couverte en dollars US série F couverte en dollars US	27 octobre 2008 20 juillet 2010 20 juillet 2010 20 juillet 2009 20 juillet 2010 20 juillet 2010 27 octobre 2008 20 juillet 2010 20 juillet 2010 18 avril 2011 18 avril 2011
Catégorie 11 – Catégorie fonds du marché monétaire Investissements Russell	série B série F	27 octobre 2008 27 octobre 2008
Catégorie 12 – Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell	série B série B-5 série B-7 série E série E-5 série E-7 série F série F-5 série F-7 série O série O-7 série B-5 couverte en dollars US série F-5 couverte en dollars US	27 octobre 2008 27 octobre 2008 27 octobre 2008 20 juillet 2009 20 juillet 2009 20 juillet 2009 27 octobre 2008 27 octobre 2008 27 octobre 2008 23 février 2012 8 juillet 2013 16 août 2011 8 juillet 2013
Catégorie 13 – Catégorie portefeuille essentiel de revenu Investissements Russell	série B série B-5 série B-6 série B-7 série E série E-5 série E-6 série E-7 série F série F-5 série F-6 série F -7 série O série O-7 série B-5 couverte en dollars US série F-5 couverte en dollars US	27 octobre 2008 27 octobre 2008 27 octobre 2008 27 octobre 2008 20 juillet 2009 20 juillet 2009 20 juillet 2009 20 juillet 2009 27 octobre 2008 27 octobre 2008 27 octobre 2008 27 octobre 2008 23 février 2012 27 juin 2014 16 août 2011 25 septembre 2013

Catégorie	Séries	Date de création
Catégorie 14 – Catégorie fonds de dividendes canadien Investissements Russell	série B série E série F série O	20 juillet 2009 20 juillet 2009 20 juillet 2009 23 février 2012
Catégorie 15 – Catégorie multi-actifs stratégie de croissance et de revenu	série B série B-5 série B-6 série B-7 série E série E-5 série E-7 série F série F-5 série F-6 série F -7 série O série O-7	26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 23 février 2012 27 juin 2014
Catégorie 16 – Catégorie de petites sociétés mondiales Investissements Russell	série B série E série F série O	25 octobre 2010 25 octobre 2010 25 octobre 2010 23 février 2012
Catégorie 17 – Catégorie fonds ciblé d’actions américaines Investissements Russell	série B série E série F série O série B couverte en dollars CA série F couverte en dollars CA	12 septembre 2011 12 septembre 2011 12 septembre 2011 23 février 2012 28 mars 2016 28 mars 2016
Catégorie 18 – Catégorie fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell	série B série B-3 série E série F série F-3	9 janvier 2012 29 juin 2012 29 juin 2012 9 janvier 2012 29 juin 2012
Catégorie 19 – Catégorie portefeuille de revenu prudent Investissements Russell	série B série B-5 série E série E-5 série F série F-5 série O	9 janvier 2012 23 février 2012 29 juin 2012 4 décembre 2015 9 janvier 2012 23 février 2012 30 juin 2015
Catégorie 20 – Catégorie multi-actifs stratégie de revenu	série B série B-5 série E série F série F-5 série O	9 janvier 2012 9 janvier 2012 29 juin 2012 9 janvier 2012 9 janvier 2012 30 juin 2015
Catégorie 21 – Catégorie fonds de revenu à court terme Investissements Russell	série B série E série F série O série B couverte en dollars US série F couverte en dollars US	29 juin 2012 29 juin 2012 29 juin 2012 29 juin 2012 29 juin 2012 29 juin 2012
Catégorie 22 – Catégorie fonds d’obligations mondiales sans contrainte Investissements Russell	série B série E série F	29 juin 2012 29 juin 2012 29 juin 2012

Catégorie	Séries	Date de création
Catégorie 23 – Catégorie fonds de titres de créance mondiaux Investissements Russell	série B série E série F	29 juin 2012 29 juin 2012 29 juin 2012
Catégorie 24 – Fonds ciblé d’actions canadiennes Investissements Russell	série B série E série F série O	4 décembre 2012 4 décembre 2012 4 décembre 2012 4 décembre 2012
Catégorie 25 – Catégorie fonds ciblé d’actions mondiales Investissements Russell	série B série E série F série O	25 novembre 2013 25 novembre 2013 25 novembre 2013 25 novembre 2013
Catégorie 26 – Catégorie fonds d’infrastructures mondiales Investissements Russell	série B série E série F série O	30 juin 2015 30 juin 2015 30 juin 2015 30 juin 2015

Le 20 juillet 2010, le mot « Russell » a été ajouté au nom de chaque Catégorie portefeuille LifePoints Russell.

Le 29 juin 2011, le terme « couverte » a été ajouté au nom de la série B couverte en dollars US, de la série F couverte en dollars US et de la série I-5 couverte en dollars US de la Catégorie fonds à revenu fixe Russell.

Le 16 août 2011, la Catégorie portefeuille essentiel de retraite Russell a été renommée Catégorie portefeuille essentiel de revenu Russell.

Le 29 juin 2012, la Catégorie gestion du rendement Russell a été renommée Catégorie fonds à revenu fixe Russell.

Le 8 juillet 2013, la série I-3 de la Catégorie fonds à revenu fixe Russell et de la Catégorie multi-actifs revenu fixe Russell a été renommée série B-3; la série I-5 de la Catégorie fonds à revenu fixe Russell, de la Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell, de la Catégorie portefeuille essentiel de revenu Russell, de la Catégorie multi-actifs croissance et revenu Russell, de la Catégorie portefeuille de revenu prudent LifePoints Russell et de la Catégorie portefeuille équilibré de revenu LifePoints Russell a été renommée série B-5; la série I-6 de la Catégorie portefeuille équilibré LifePoints Russell, de la Catégorie portefeuille essentiel de revenu Russell et de la Catégorie multi-actifs croissance et revenu Russell a été renommée série B-6; la série I-7 de la Catégorie portefeuille équilibré de croissance LifePoints Russell, de la Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell, de la Catégorie portefeuille essentiel de revenu Russell et de la Catégorie multi-actifs croissance et revenu Russell a été renommée série B-7; et la série I-5 couverte en dollars US de la Catégorie fonds à revenu fixe Russell a été renommée série B-5 couverte en dollars US.

Le 25 septembre 2013, la série B couverte en dollars US et la série F couverte en dollars US de la Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell ont été renommées respectivement série B-5 couverte en dollars US et série F-5 couverte en dollars US, et la série B couverte en dollars US de la Catégorie portefeuille essentiel de revenu Russell a été renommée série B-5 couverte en dollars US.

Le 14 janvier 2014, l'objectif de placement de la Catégorie portefeuille canadien de croissance et de revenu amélioré Russell a été remplacé par ce qui suit : « à procurer un revenu et une croissance du capital à long terme principalement au moyen d'une exposition à des actions et à des titres de participation à revenu fixe, soit directement soit par le biais de placements dans d'autres OPC. ».

Le 14 janvier 2014, la Catégorie portefeuille canadien de croissance et de revenu amélioré Russell a été renommée Catégorie multi-actifs croissance et revenu Russell.

Le 27 juin 2014, la Catégorie de revenu fixe Plus Russell a été renommée Catégorie fonds d'obligations mondiales sans contrainte Russell.

Le 27 juin 2014, la série O-5 de la Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell a été renommée série O-7.

Le 3 décembre 2014, Frank Russell Company (propriétaire véritable de Investissements Russell Canada Limitée, gestionnaire des Fonds) a été acquise par London Stock Exchange Group plc (« LSEG »).

Le 31 mars 2015, la Catégorie portefeuille à revenu fixe LifePoints Russell a été renommée Catégorie multi-actifs revenu fixe Russell.

Le 30 juin 2015, l'objectif de placement de la Catégorie fonds de petites entreprises Russell a été remplacé par le suivant : « procurer une plus-value du capital à long terme surtout par une exposition aux titres de participation d'émetteurs à petite capitalisation boursière. »

Le 30 juin 2015, la Catégorie fonds de petites sociétés Russell a été renommée Catégorie fonds de petites sociétés mondiales Russell.

Le 24 février 2016, la Catégorie portefeuille tout actions LifePoints Russell a été renommée Catégorie multi-actifs stratégie de croissance Russell.

Le 1^{er} juin 2016, Emerald Acquisition Limited a acquis Investissements Russell Canada Limitée, cette dernière est maintenant une filiale détenue en propriété exclusive de Russell Investments Group, Ltd.

Le 29 juin 2016, le terme « Russell » a été supprimé du nom des Fonds société des Catégories portefeuille LifePoints.

Le 29 juin 2016, le terme « Investissements » a été ajouté au nom des Fonds société des Catégories Investissements Russell et des Catégories portefeuille de revenu Investissements Russell.

Le 29 juin 2016, le terme « Russell » a été supprimé du nom des Fonds société des Catégories Solutions Multi-actifs Investissements Russell.

Le 14 avril 2017, l'objectif de placement de la Catégorie fonds à revenu fixe Investissements Russell a été modifié pour supprimer l'objectif d'atteinte des rendements faisant l'objet d'un traitement fiscal avantageux par le biais de contrats dérivés.

Le 18 avril 2017, la Catégorie portefeuille équilibré de revenu LifePoints a été renommée Catégorie multi-actifs stratégie de revenu, la Catégorie portefeuille équilibré LifePoints a été renommée Catégorie portefeuille équilibré Investissements Russell, la Catégorie portefeuille équilibré de croissance LifePoints a été renommée Catégorie portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell et la Catégorie portefeuille de croissance à long terme LifePoints a été renommée Catégorie portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell.

Le 29 juin 2017, la Catégorie multi-actifs croissance et revenu a été renommée Catégorie multi-actifs stratégie de croissance et de revenu.

Le 29 juin 2018, la Catégorie fonds d'obligations mondiales à revenu élevé Investissements Russell a été renommée Catégorie fonds de titres de créance mondiaux Investissements Russell.

Le 15 décembre 2020, la Catégorie multi-actifs revenu fixe a été renommée Catégorie fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell.

Fonds fiduciaires

Le siège social de chaque Fonds fiduciaire est situé au 1 First Canadian Place, 100 King Street West, Suite 4510, Toronto (Ontario) M5X 1E4.

Chaque Fonds fiduciaire est une fiducie de placement établie sous le régime des lois de l'Ontario régie par une déclaration de fiducie modifiée datée du 15 février 2019. Chaque Fonds fiduciaire est une fiducie de fonds commun de placement à capital variable, ce qui signifie qu'il peut offrir un nombre illimité de parts aux investisseurs.

Les dates de création de chaque série de chaque Fonds fiduciaire sont présentées ci-dessous. La date de création d'un Fonds fiduciaire correspond à la date de création de la première série du Fonds, sauf en ce qui concerne le Fonds d'actions mondiales ESG Investissements Russell, qui a été créé le 28 février 2017.

Fonds fiduciaire	Séries	Date de création
Fonds du marché monétaire Investissements Russell	série B série E série F série O	19 décembre 2000 24 octobre 2007 19 décembre 2000 4 novembre 2004
Fonds de revenu à court terme Investissements Russell	série B série E série F série O	29 juin 2012 29 juin 2012 29 juin 2012 29 juin 2012
Fonds à revenu fixe Investissements Russell	série B série E série F série O série B-3 série F-3 série B couverte en dollars US série F couverte en dollars US série FNB	19 décembre 2000 24 octobre 2007 19 décembre 2000 4 novembre 2004 8 juillet 2013 8 juillet 2013 8 juillet 2013 8 juillet 2013 22 janvier 2020

Fonds fiduciaire	Séries	Date de création
Fonds d'obligations mondiales sans contrainte Investissements Russell	série B série E série F série O série FNB	24 octobre 2007 24 octobre 2007 24 octobre 2007 24 octobre 2007 22 janvier 2020
Fonds de titres de créance mondiaux Investissements Russell	série B série E série F série O série F couverte en dollars US	15 décembre 2011 15 décembre 2011 15 décembre 2011 15 décembre 2011 8 juillet 2013
Fonds de dividendes canadien Investissements Russell	série B série E série F série O	20 juillet 2009 20 juillet 2009 20 juillet 2009 20 juillet 2009
Fonds d'actions canadiennes Investissements Russell	série B série E série F série O	19 décembre 2000 24 octobre 2007 19 décembre 2000 4 novembre 2004
Fonds ciblé d'actions américaines Investissements Russell	série B série E série F série O série B couverte en dollars CA série F couverte en dollars CA	12 septembre 2011 12 septembre 2011 12 septembre 2011 12 septembre 2011 26 janvier 2016 26 janvier 2016
Fonds d'actions américaines Investissements Russell	série B série E série F série O	19 décembre 2000 24 octobre 2007 19 décembre 2000 4 novembre 2004
Fonds d'actions outre-mer Investissements Russell	série B série E série F série O	19 décembre 2000 24 octobre 2007 19 décembre 2000 4 novembre 2004
Fonds d'actions mondiales Investissements Russell	série B série E série F série O	19 décembre 2000 24 octobre 2007 19 décembre 2000 4 novembre 2004
Fonds d'actions marchés émergents Investissements Russell	série B série E série F série O	19 décembre 2000 24 octobre 2007 19 décembre 2000 4 novembre 2004
Portefeuille essentiel de revenu Investissements Russell	série B série B-5 série B-6 série B-7 série E série E-5 série E-7 série F série F-5 série F-6 série F -7 série O série O-7	14 mars 2008 14 mars 2008 14 mars 2008 14 mars 2008 14 mars 2008 14 mars 2008 14 mars 2008 14 mars 2008 14 mars 2008 14 mars 2008 14 mars 2008 22 octobre 2008 27 juin 2014

Fonds fiduciaire	Séries	Date de création
Portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell	série B-5 série B-7 série E-5 série E-7 série F-5 série F-7 série O série O-7	27 octobre 2005 4 novembre 2004 24 octobre 2007 24 octobre 2007 27 octobre 2005 27 octobre 2005 22 octobre 2008 27 juin 2014
Multi-actifs stratégie de croissance et de revenu	série B série B-5 série B-6 série B-7 série E série E-5 série F série F-5 série F-6 série F-7 série O série O-7	26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 26 mars 2010 27 juin 2014
Fonds de petites sociétés mondiales Investissements Russell	série B série E série F série O	25 octobre 2010 25 octobre 2010 25 octobre 2010 25 octobre 2010
Fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell	série B série B-3 série E série F série F-3 série O	15 décembre 2011 29 juin 2012 29 juin 2012 15 décembre 2011 29 juin 2012 15 décembre 2011
Portefeuille de revenu prudent Investissements Russell	série B série B-5 série E série F série F-5 série O	15 décembre 2011 23 février 2012 29 juin 2012 15 décembre 2011 23 février 2012 15 décembre 2011
Multi-actifs stratégie de revenu	série B série B-5 série E série F série F-5 série O série O-7	10 août 2000 19 juillet 2007 29 juin 2012 19 juillet 2005 19 juillet 2007 10 août 2000 29 juin 2017
Portefeuille équilibré Investissements Russell	série B série B-6 série E série F série F-6 série O	1 ^{er} mai 2007 1 ^{er} mai 2007 29 juin 2012 1 ^{er} mai 2007 1 ^{er} mai 2007 19 février 2009
Portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell	série B série B-7 série E série F série F-2	10 août 2000 19 juillet 2007 29 juin 2012 19 juillet 2005 30 juin 2015

Fonds fiduciaire	Séries	Date de création
	série F-7 série O	19 juillet 2007 10 août 2000
Portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell	série B série E série F série O	10 août 2000 29 juin 2012 19 juillet 2005 10 août 2000
Multi-actifs stratégie de croissance	série B série B-5 série E série F série F-5 série O	16 juillet 2001 29 juin 2016 29 juin 2012 19 juillet 2005 29 juin 2016 19 septembre 2005
Multi-actifs actions internationales	série B série F série O	3 avril 2017 3 avril 2017 3 avril 2017
Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Investissements Russell	série B série O	10 août 2000 10 août 2000
Fonds ciblé d'actions canadiennes Investissements Russell	série B série E série F série O	4 décembre 2012 4 décembre 2012 4 décembre 2012 4 décembre 2012
Fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell	série B série E série F série O série FNB	15 janvier 2013 15 janvier 2013 15 janvier 2013 15 janvier 2013 22 janvier 2020
Fonds immobilier mondial Investissements Russell	série B série E série F série O	15 janvier 2013 15 janvier 2013 15 janvier 2013 15 janvier 2013
Portefeuille d'actifs réels Investissements Russell	série B série E série F série F-5 série O série FNB	15 janvier 2013 15 janvier 2013 15 janvier 2013 29 juin 2018 15 janvier 2013 22 janvier 2020
Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell	série O	8 juillet 2013
Fonds d'investissement d'obligations indexées sur l'inflation Investissements Russell	série O série F	25 mars 2014 29 juin 2018
Fonds ciblé d'actions mondiales Investissements Russell	série B série E série F série O	25 novembre 2013 25 novembre 2013 25 novembre 2013 25 novembre 2013
Fonds multi-facteurs actions internationales Investissements Russell	série B série F série O	4 avril 2018 4 avril 2018 3 avril 2017
Fonds d'actions mondiales ESG Investissements Russell	série B série F série O	29 juin 2017 29 juin 2017 29 juin 2017
Fonds multi-facteurs actions américaines Investissements Russell	série B série F série O	4 avril 2018 4 avril 2018 4 avril 2018

Fonds fiduciaire	Séries	Date de création
Fonds multi-facteurs actions canadiennes Investissements Russell	série B série F série O	29 juin 2018 29 juin 2018 29 juin 2018
Multi-facteurs équilibré mondial Investissements Russell	série B série F série O	21 novembre 2018 21 novembre 2018 21 novembre 2018
Fonds d'opportunités de revenu Investissements Russell	série B série B-5 série F série F-5 série O	15 février 2019 15 février 2019 15 février 2019 15 février 2019 15 février 2019

Le 27 octobre 2005, la série I du Portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell a changé sa désignation pour prendre celle de série I-7.

Le 31 décembre 2005, Frank Russell Company a cessé d'être un conseiller en valeurs et est devenue un sous-conseiller pour tous les Fonds fiduciaires du Programme d'investissement Russell Souverain.

Le 24 octobre 2007, le nom des Fonds fiduciaires du Programme d'investissement Russell Souverain (sauf le Fonds à revenu fixe canadien Souverain et le Portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell) a été modifié par le remplacement du nom de « Souverain » par celui de « Russell ». Le nom du Fonds à revenu fixe canadien Souverain a été changé pour Fonds à revenu fixe Russell. De plus, le nom du Programme d'investissement Souverain a été changé pour Programme d'investissement Russell Souverain.

Le 22 octobre 2008, dans la désignation des parts de chaque Fonds fiduciaire du Programme d'investissement Russell Souverain, le mot « catégorie » a été changé pour « série ».

Le 16 juin 2008, dans la désignation des parts en circulation de chaque Fonds fiduciaire du Portefeuilles LifePoints Russell et du Groupe de Fonds Russell, le mot « catégorie » a été changé pour « série ». Le 20 juillet 2010, le mot « Russell » a été ajouté au nom de chaque Portefeuille LifePoints Russell.

Le 16 août 2011, la Catégorie portefeuille essentiel de retraite Russell a été renommée Catégorie portefeuille essentiel de revenu Russell.

Le 8 juillet 2013, la série I-3 de la Catégorie multi-actifs revenu fixe Russell a été renommée série B-3; la série I-5 de la Catégorie portefeuille de revenu prudent LifePoints Russell, de la Catégorie portefeuille équilibré de revenu LifePoints Russell, de la Catégorie portefeuille essentiel de revenu Russell, de la Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell et de la Catégorie multi-actifs croissance et revenu Russell a été renommée série B-5; la série I-6 de la Catégorie portefeuille équilibré LifePoints Russell, de la Catégorie portefeuille essentiel de revenu Russell et de la Catégorie multi-actifs croissance et revenu Russell a été renommée série B-6; la série I-7 de la Catégorie portefeuille équilibré de croissance LifePoints Russell, de la Catégorie portefeuille essentiel de revenu Russell, de la Catégorie multi-actifs croissance et revenu Russell et de la Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell a été renommée série B-7; et la série OS de la Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell a été renommée série O.

Le 14 janvier 2014, l'objectif de placement du Portefeuille canadien de croissance et de revenu amélioré Russell a été remplacé par ce qui suit : « à procurer un revenu et une croissance du capital à long terme principalement au moyen d'une exposition à des actions et à des titres de participation à revenu fixe, soit directement soit par le biais de placements dans d'autres OPC. ».

Le 14 janvier 2014, le Portefeuille canadien de croissance et de revenu amélioré Russell a été renommé Multi-actifs croissance et revenu Russell.

Le 27 juin 2014, le Fonds de revenu fixe Plus Russell a été renommé Fonds d'obligations mondiales sans contrainte Russell.

Le 3 décembre 2014, Frank Russell Company (propriétaire véritable de Investissements Russell Canada Limitée, gestionnaire des Fonds) a été acquise par LSEG.

Le 31 mars 2015, le Portefeuille à revenu fixe LifePoints Russell a été renommé Multi-actifs revenu fixe Russell.

Le 30 juin 2015, la série A des Portefeuilles LifePoints et du Multi-actifs revenu fixe Russell a été renommée série O.

Le 30 juin 2015, l'objectif de placement du Fonds de petites entreprises Russell a été remplacé par le suivant : « procurer une plus-value du capital à long terme surtout par une exposition aux titres de participation d'émetteurs à petite capitalisation boursière. »

Le 30 juin 2015, le Fonds de petites sociétés Russell a été renommé Fonds de petites sociétés mondiales Russell.

Le 24 février 2016, le Portefeuille tout actions LifePoints Russell a été renommé Multi-actifs stratégie de croissance Russell.

Le 1^{er} juin 2016, Emerald Acquisition Limited a acquis Investissements Russell Canada Limitée et cette dernière est maintenant une filiale détenue en propriété exclusive de Russell Investments Group., Ltd.

Le 29 juin 2016, le terme « Russell » a été supprimé du nom des Fonds fiduciaires des Portefeuilles LifePoints.

Le 29 juin 2016, le terme « Investissements » a été ajouté au nom des Fonds fiduciaires du Groupe de Fonds Investissements Russell, des Fonds Investissements Russell et des Portefeuilles de revenu Investissements Russell.

Le 29 juin 2016, le terme « Russell » a été supprimé du nom des Fonds fiduciaires des Solutions Multi-actifs Investissements Russell.

Le 18 avril 2017, le Portefeuille équilibré de revenu LifePoints a été renommé Multi-actifs stratégie de revenu, le Portefeuille équilibré LifePoints a été renommé Portefeuille équilibré Investissements Russell, le Portefeuille équilibré de croissance LifePoints a été renommé

Portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell et le Portefeuille de croissance à long terme LifePoints a été renommé Portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell.

Le 29 juin 2017, le Multi-actifs croissance et revenu a été renommé Multi-actifs stratégie de croissance et de revenu.

Le 29 juin 2017, le Fonds d'actions mondiales ESG Investissements Russell a été créé. Cependant, il était auparavant offert comme fonds privé dispensé de dépôts de prospectus.

Le 23 octobre 2017, le Multi-actifs actions étrangères a été renommé Multi-actifs actions internationales.

Le 29 juin 2018, le Fonds d'investissement d'actions mondiales ESG Investissements Russell a été renommé Fonds d'actions mondiales ESG Investissements Russell.

Le 29 juin 2018, le Fonds d'obligations mondiales à revenu élevé Investissements Russell a été renommé Fonds de titres de créance mondiaux Investissements Russell.

Le 28 janvier 2019, le Fonds d'actions canadiennes Investissements Russell, le Fonds d'actions américaines Investissements Russell et le Fonds d'actions mondiales Investissements Russell ont fusionné avec le Fonds d'investissement d'actions canadiennes Investissements Russell, le Fonds d'investissement d'actions américaines Investissements Russell et le Fonds d'investissement d'actions mondiales Investissements Russell, respectivement.

Le 29 juin 2019, la série A du Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Investissements Russell a été renommée série O.

Le 15 décembre 2020, Multi-actifs revenu fixe a été renommé Fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell.

Restrictions de placement

Nous gérons les Fonds conformément aux exigences de la législation en valeurs mobilières du Canada. Les Fonds sont assujettis à certaines restrictions et pratiques contenues dans cette législation, y compris le Règlement 81-102. Ces restrictions et pratiques visent en partie à s'assurer que les placements que nous faisons pour les Fonds sont diversifiés et relativement liquides et que les Fonds sont bien gérés. Pour plus d'informations, veuillez consulter les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consulter votre conseiller juridique. Nous avons obtenu l'approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières pour déroger à certaines de ces restrictions.

Certains Fonds ont obtenu une dispense du Règlement 81-102, qui leur permet d'utiliser comme couverture :

- quand le Fonds possède une position acheteur dans un titre assimilable à un titre de créance dont un composant est une position acheteur dans un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré, un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de la participation sous-jacente du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré

à gré qui, avec la couverture en espèces et le montant sur marge de la position, n'est pas inférieure à l'excédent, s'il en est un, du prix d'exercice du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré sur le prix d'exercice du droit ou de l'obligation de vendre la participation sous-jacente, et

- quand le Fonds a le droit de recevoir des paiements en vertu d'un swap de taux d'intérêt, un droit ou une obligation de conclure un swap de taux d'intérêt compensatoire sur une quantité équivalente et une durée équivalente qui, avec la couverture en espèces et le montant sur marge de la position, n'est pas inférieur au montant total, s'il en est un, des obligations qui incombent au Fonds en vertu du swap de taux d'intérêt déduction faite des obligations qui incombent au Fonds en vertu de ce swap de taux d'intérêt compensatoire.

Aussi, certains Fonds ont obtenu une dispense (la « dispense relative aux FNB autorisés ») à l'égard du Règlement 81-102 qui lui permet d'investir dans des FNB qui :

- cherchent à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice financier largement coté (un « indice sous-jacent ») par un multiple positif ou un multiple inverse de 200 % (« FNB achetés à crédit »);
- cherchent à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice sous-jacent par un multiple inverse de 100 % (« FNB inverses »);
- cherchent à dupliquer le rendement de l'or, de l'argent, ou la valeur d'un dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'or ou l'argent, sans emprunter (« FNB or ou argent »); et
- cherchent à procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de l'or ou de l'argent, ou la valeur d'un dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'or ou l'argent, sans emprunter, par un multiple de 200 % (« FNB or achetés à crédit » et « FNB argent achetés à crédit » respectivement).

Les FNB achetés à crédit, les FNB inverses, les FNB or ou argent, les FNB or achetés à crédit et les FNB argent achetés à crédit sont appelés ensemble les « FNB autorisés ». L'or, les dérivés dont l'élément sous-jacent est l'or, les FNB or ou argent, les FNB or achetés à crédit et les FNB argent achetés à crédit sont appelés ensemble les « produits or et argent ».

La dispense relative aux FNB autorisés argent est assujettie aux conditions suivantes : a) l'investissement est fait par le Fonds conformément à son objectif de placement; b) le Fonds ne vend pas à découvert de titres d'un FNB autorisé, c) le Fonds traite les titres de FNB comme des dérivés visés pour l'application du Règlement 81-102, et d) immédiatement après l'opération (i) un maximum de 10 % de l'actif net du Fonds est investi dans des FNB autorisés; (ii) un maximum de 20 % de l'actif net du Fonds consiste en des titres de FNB autorisés et des titres vendus à découvert par le Fonds; (iii) un maximum de 10 % de l'actif net du Fonds est investi dans des produits or et argent; et (iv) l'exposition de la valeur au marché du Fonds à l'or ou à l'argent par le biais de produits or et argent n'excède pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds.

Veuillez consulter les sections propres à chaque Fonds, dans le prospectus simplifié, pour savoir quels Fonds ont obtenu et utilisent les dispenses décrites ci-dessus.

Certains Fonds ont obtenu une dispense à l'égard du Règlement 81-102, qui leur permet d'acheter et de détenir des titres de FNB dont les titres sont négociés à une bourse de valeurs aux États-Unis et qui détiennent, ou obtiennent une exposition à, une ou plusieurs marchandises physiques (sauf l'or et l'argent) sans facteur d'endettement (les « FNB liés aux marchandises »). Les secteurs des marchandises physiques comprennent les métaux précieux, l'énergie, les métaux industriels, le bétail et les produits agricoles. Un Fonds n'achètera pas de titres d'un FNB liés aux marchandises dans le cas où, immédiatement après un tel achat, plus de 10 % de sa valeur liquidative, selon la valeur au marché de celle-ci au moment de l'opération, consisterait en des titres de FNB liés aux marchandises et de FNB autorisés. De plus, immédiatement après avoir conclu un achat, un dérivé ou une autre opération procurant une exposition à une ou plusieurs marchandises physiques, le total de la valeur au marché du Fonds exposée (soit directement ou indirectement, y compris par le biais de FNB liés aux marchandises) à toutes marchandises physiques (y compris l'or) n'excédera pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, selon la valeur au marché de celle-ci au moment de l'opération.

Chaque Fonds a obtenu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'égard de l'application de certaines règles du Règlement 81-102. La dispense, dont l'objectif est de permettre aux fonds de conclure des opérations de swap assujetties à une obligation de compensation imposée par la Commodity Futures Trading Commission des États-Unis ou l'Autorité européenne des marchés financiers (« swaps compensés »), autorise ce qui suit relativement à de telles opérations de swaps compensés :

- la conclusion d'un contrat de swap même si, au moment de l'opération (i) le contrat de swap n'a pas reçu de note désignée; ou (ii) la créance de rang équivalent de la contrepartie, ou d'une personne qui a entièrement et inconditionnellement garanti les obligations de la contrepartie à l'égard du contrat de swap, n'a pas reçu de note désignée;
- la valeur évaluée au marché de l'exposition d'un Fonds découlant de ses positions sur swap compensé prises avec une contrepartie peut dépasser 10 % de la valeur liquidative du Fonds; et
- les actifs du portefeuille du Fonds peuvent être gardés en dépôt auprès de plus d'un dépositaire, de façon que chaque Fonds puisse déposer des espèces ou d'autres actifs du portefeuille directement auprès d'un négociant-commissionnaire en contrats à terme et indirectement auprès d'une chambre de compensation, en tant que couverture.

La dispense susmentionnée est assujettie aux modalités suivantes relativement au dépôt d'espèces et d'actifs du portefeuille d'un Fonds en tant que couverture :

a) avec un négociant-commissionnaire en contrats à terme hors du Canada,

- 1) le négociant-commissionnaire en contrats à terme est membre d'une chambre de compensation, et sera ainsi assujetti à un audit réglementaire;
- 2) le négociant-commissionnaire en contrats à terme a une valeur nette, établie en fonction de ses derniers états financiers audités qui ont été rendus publics, supérieure à 50 M\$; et

3) le montant de la couverture déposé et gardé auprès du négociant-commissionnaire en contrats à terme ne dépasse pas, avec le montant de la couverture déjà détenu par ce négociant-commissionnaire, 10 % de la valeur liquidative du Fonds au moment du dépôt.

La Catégorie portefeuille de revenu prudent Investissements Russell, la Catégorie multi-actifs stratégie de revenu, la Catégorie portefeuille équilibré Investissements Russell, la Catégorie portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell, la Catégorie portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell, la Catégorie multi-actifs stratégie de croissance, la Catégorie fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell, la Catégorie portefeuille de revenu essentiel Investissements Russell, la Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell et la Catégorie multi-actifs croissance et revenu ont reçu une dispense à l'égard du Règlement 81-102, qui leur permet d'investir dans des titres d'un autre fonds (un « portefeuille sous-jacent »), qui, à son tour, investit dans des titres d'un ou plusieurs fonds qui représentent plus de 10 % de la valeur liquidative du portefeuille sous-jacent (la « dispense à trois niveaux »). Tout investissement se fondant sur la dispense à trois niveaux doit par ailleurs être conforme à toutes les autres exigences de l'article 2.5 du Règlement 81-102.

Chaque Fonds a été autorisé par son comité d'examen indépendant à effectuer des échanges de titres entre Fonds, à condition que chacun de ces échanges soit conforme aux exigences du *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* applicables à ces échanges.

Chaque Fonds fiduciaire, à l'exception du Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et du Fonds d'investissement d'obligations indexées sur l'inflation Investissements Russell, prévoit être admissible en tout temps à titre de fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt, et la Société prévoit être admissible en tout temps à titre de société de placement à capital variable au sens de la Loi de l'impôt. Par conséquent, chacun limitera son entreprise à l'investissement de ses fonds dans des biens (sauf des biens immobiliers ou des intérêts dans de tels biens). Le Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell et le Fonds d'investissement d'obligations indexées sur l'inflation Investissements Russell prévoient être admissibles à titre de fiducie d'investissement à participation unitaire au sens de la Loi de l'impôt à tout moment important.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Principaux porteurs de titres

En date de la présente notice annuelle, 910 Trust est propriétaire direct et indirect d'une action spéciale comportant droit de vote représentant 100 % des actions spéciales comportant droit de vote de la Société, et elle exerce un contrôle direct et indirect sur celle-ci.

Au 30 juin 2022, Investissements Russell Canada Limitée détenait 100 % des parts de série F du Fonds d'investissement d'obligations indexées sur l'inflation Investissements Russell.

Sauf comme il est indiqué ci-après, en date du 30 juin 2022, aucune personne physique ou morale n'est propriétaire inscrit ou, à notre connaissance, propriétaire véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % des titres en circulation de toute série d'un Fonds. De plus, à notre

connaissance, aucune personne n'est propriétaire véritable de plus de 10 % des parts FNB d'un Fonds.

Fonds	Série	Nom	Type de propriété	% de la série	Nombre de parts
Fonds d'investissement canadien de liquidités Investissements Russell	O	Fonds à revenu fixe Investissements Russell	Inscrit	26 %	7 364 114,020
		Fonds d'actions mondiales Investissements Russell	Inscrit	14 %	4 044 391,580
		Fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell	Inscrit	10 %	2 945 051,640
Multi-actifs stratégie de croissance et de revenu	B	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	16 %	1 573 716,366
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	20 %	2 075 368,900
	B-5	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	50 %	109 282,316
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	19 %	41 514,846
	B-6	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	73 %	48 947,820
	B-7	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	36 %	33 225,910
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	36 %	33 072,166
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	17 %	16 091,021
	E	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	31 %	109 687,815
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	22 %	78 743,411
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	16 %	57 292,977
	E-5	Placements Manuvie incorporée	Inscrit	68 %	13 134,042
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	32 %	6 043,519
	F	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	15 %	1 798 340,733
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	28 %	3 277 259,830
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	21 %	2 462 358,493
	F-5	BMO Nesbitt Burns Inc.	Inscrit	13 %	37 882,467
		iA Gestion privée de patrimoine inc.	Inscrit	11 %	30 955,588
		NBIN	Inscrit		

		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	24 %	74 362,384
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	18 %	50 684,380
	F-6	Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	70 %	
	F-7	BMO Nesbitt Burns Inc.	Inscrit	19 %	14 849,459
		Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	47 %	36 976,836
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	11 %	8 914,099
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	11 %	8 553,251
	O	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	25 %	500 305,282
		Investia Services financiers inc.	Inscrit	11 %	218 251,838
		Mica Capital Inc	Inscrit	10 %	204 722,415
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	31 %	622 296,430
	O-7	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	73 %	32 236,742
		Placements Manuvie incorporée	Inscrit	27 %	11 976,183
Catégorie multi-actifs stratégie de croissance et de revenu	B	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	24 %	823 217,407
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	20 %	685 583,875
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	12 %	396 887,504
	B-5	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	46 %	114 064,678
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	19 %	46 600,569
	B-6	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	78 %	84 874,440
	B-7	DSF Investissements / DSF Investments	Inscrit	12 %	8 814,134
		Raymond James Ltée	Inscrit	11 %	8 434,743
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	53 %	39 971,455
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	14 %	10 584,026
	E	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	25 %	209 748,043
		Investia Services financiers inc.	Inscrit	43 %	362 330,363
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	23 %	191 015,119
	E-5	BMO Nesbitt Burns Inc.	Inscrit		
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	85 %	15 424,472
	E-6	Investia Services financiers inc.	Inscrit	100 %	1 858,970

	E-7	DSF Investissements / DSF Investments	Inscrit		
		Services en placements PEAK Inc.	Inscrit	39 %	3 395,101
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	61 %	5 320,066
	F	Corporation Canaccord Genuity	Inscrit		91 312,282
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	16 %	1 664 343,414
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	32 %	3 422 688,385
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	20 %	2 145 947,752
	F-5	Corporation Canaccord Genuity	Inscrit	16 %	91 312,282
		NBIN	Inscrit	13 %	77 347,497
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	37 %	215 081,185
	F-6	BMO Nesbitt Burns Inc.	Inscrit		
		Placements Manuvie incorporée	Inscrit	12 %	8 908,746
		NBIN	Inscrit	35 %	26 274,796
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	15 %	11 324,000
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	10 %	7 557,772
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	17 %	12 290,460
		iA Gestion privée de patrimoine inc.	Inscrit		
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit		
		Placements Manuvie incorporée	Inscrit		
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	33 %	48 533,670
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	34 %	50 523,826
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	25 %	929 090,075
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	47 %	1 767 631,695
		Gestion de capital Assante ltée	Inscrit		
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit		
		Catégorie multi-actifs stratégie de croissance	Inscrit		
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit		
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit		

		iA Gestion privée de patrimoine inc.	Inscrit		
		Raymond James Ltée	Inscrit		
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit		
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit		
		Gestion de capital Assante ltée	Inscrit		
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit		
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit		
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit		
		TD Waterhouse Canada Inc.	Inscrit		
	O	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit		
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit		
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit		
		Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit		
		DSF Investissements / DSF Investments	Inscrit	18 %	336 892,930
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	69 %	1 264 246,371
	O-7	Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	58 %	48 902,685
		Investia Services financiers inc.	Inscrit	11 %	9 561,194
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	58 %	48 902,685
Multi-actifs stratégie de croissance	B	Raymond James Ltée	Inscrit	12 %	1 117 530,443
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	34 %	3 147 918,169
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	30 %	2 798 790,474
	B-5	iA Gestion privée de patrimoine inc.	Inscrit	54 %	349 971,401
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	16 %	105 569,623
	E	Placements Manuvie incorporée	Inscrit	19 %	8 213,311
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	42 %	18 179,459
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	32 %	13 888,527
	F	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	25 %	929 090,075
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	47 %	1 767 631,695
	F-5	Gestion de capital Assante ltée	Inscrit	13 %	31 487,557
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	59 %	139 588,853

	O	Catégorie multi-actifs stratégie de croissance	Inscrit	85 %	399 776,852
Catégorie multi-actifs stratégie de croissance	B	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	42 %	156 172,390
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	18 %	67 567,155
	B-5	iA Gestion privée de patrimoine inc.	Inscrit	49 %	37 629,946
		Raymond James Ltée	Inscrit	16 %	12 672,716
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	17 %	13 359,869
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	13 %	9 966,190
	E	Gestion de capital Assante ltée	Inscrit	32 %	11 759,762
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	68 %	25 256,754
	F	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	15 %	358 819,003
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	41 %	1 002 434,392
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	23 %	571 740,683
	F-5	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	36 %	133 542,989
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	15 %	56 479,212
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	32 %	119 428,228
	O	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	26 %	170 934,764
		DSF Investissements / DSF Investments	Inscrit	60 %	387 305,709
Multi-actifs stratégie de revenu	B	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	29 %	5 955 833,808
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	12 %	2 473 298,262
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	24 %	4 868 686,522
	B-5	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	17 %	24 338,644
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	41 %	59 596,632
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit		
	E	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	25 %	91 729,990
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	45 %	161 493,261
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit		
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	17 %	63 317,122

	F	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	15 %	1 045 209,079
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	20 %	1 394 371,203
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	39 %	2 713 919,611
	F-5	Financière Banque Nationale Inc.	Inscrit	11 %	16 634,034
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	21 %	30 650,379
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	15 %	21 414,426
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	30 %	43 812,706
	O	La Compagnie d'Assurance-Vie CUMIS	Inscrit	14 %	18 542,760
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	13 %	16 407,620
		Standard Life DC	Inscrit	39 %	50 816,187
	O-7	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	100 %	200 449,963
Catégorie multi-actifs stratégie de revenu	B	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	16 %	300 607,101
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	11 %	210 827,615
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	24 %	465 627,521
	B-5	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	20 %	11 418,477
		Financière Banque Nationale Inc.	Inscrit	13 %	7 727,076
		Valeurs mobilières PEAK Inc.	Inscrit	13 %	7 529,515
		Raymond James Ltée	Inscrit	13 %	7 798,057
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	13 %	7 729,690
	E	TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	89 %	129 872,512
	F	Investia Services financiers inc.	Inscrit	34 %	908 171,300
		Financière Banque Nationale Inc.	Inscrit		
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	25 %	676 435,060
	F-5	Financière Banque Nationale Inc.	Inscrit		
		iA Gestion privée de patrimoine inc.	Inscrit	14 %	18 486,958
		Services en placements PEAK Inc.	Inscrit	18 %	22 918,015

		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	16 %	21 419,234
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	19 %	24 485,620
	O	DSF Investissements / DSF Investments	Inscrit	23 %	68 917,725
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	50 %	152 583,418
Multi-actifs actions internationales	B	Mica Capital Inc	Inscrit	49 %	155 500,601
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	15 %	46 085,612
	F	BMO Nesbitt Burns Inc.	Inscrit	52 %	830 139,744
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	32 %	505 721,617
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit		
	O	Investia Services financiers inc.	Inscrit	100 %	1 758,751
Portefeuille équilibré Investissements Russell	B	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	21 %	1 065 431,319
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	11 %	576 253,302
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	22 %	1 119 984,125
	B-6	Raymond James Ltée	Inscrit	19 %	31 691,676
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	42 %	70 409,723
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	16 %	26 978,369
	E	BMO Nesbitt Burns Inc.	Inscrit	21 %	61 659,366
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	33 %	97 337,583
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	27 %	80 535,548
	F	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	18 %	472 700,493
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	14 %	378 271,704
		Scotia Capitaux Inc	Inscrit	15 %	387 432,775
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	37 %	967 611,110
	F-6	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	14 %	17 379,209
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	54 %	65 546,632
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	27 %	33 598,901
	O	Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	100 %	709,389
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit		

Catégorie portefeuille équilibré Investissements Russell	B	Placements Manuvie incorporée	Inscrit	17 %	191 102,259
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	16 %	174 493,109
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	39 %	431 435,110
	B-6	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	11 %	8 382,686
		Raymond James Ltée	Inscrit	19 %	14 530,408
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	33 %	25 126,067
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	15 %	11 159,966
	E	iA Gestion privée de patrimoine inc.	Inscrit	28 %	84 458,230
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	45 %	135 980,477
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	26 %	76 558,794
	F	Gestion de capital Assante ltée	Inscrit	10 %	116 898,195
		NBIN	Inscrit	13 %	143 812,339
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	46 %	518 992,950
	F-6	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit		
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	31 %	17 728,250
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	16 %	9 135,905
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	37 %	21 220,408
Portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell	B	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	43 %	18 844 503,102
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	19 %	8 333 513,974
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	13 %	5 769 942,384
	B-7	Raymond James Ltée	Inscrit	32 %	63 052,831
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	41 %	80 951,252
	E	Placements Manuvie rporée	Inscrit	16 %	134 705,551
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	39 %	326 997,157
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	27 %	228 600,213
	F	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	20 %	1 316 487,318

		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	13 %	867 850,372
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	19 %	1 234 601,448
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	33 %	2 128 304,327
	F-2	iA Gestion privée de patrimoine inc.	Inscrit	72 %	4 859,572
		Raymond James Ltée	Inscrit	28 %	1 879,945
	F-7	Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	41 %	25 146,315
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit		
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	33 %	20 140,804
	O	La Compagnie d'Assurance-Vie CUMIS	Inscrit	21 %	44 633,243
		Standard Life DC	Inscrit	60 %	128 468,610
Catégorie portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell	B	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	41 %	596 974,035
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	19 %	271 991,067
	B-7	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	16 %	12 144,152
		Raymond James Ltée	Inscrit	33 %	24 967,696
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	29 %	21 356,380
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	11 %	8 159,763
	E	Placements Manuvie incorporée	Inscrit	56 %	265 382,277
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	26 %	123 521,215
	F	iA Gestion privée de patrimoine inc.	Inscrit	38 %	687 751,694
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	17 %	307 385,198
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	11 %	192 920,202
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	16 %	282 012,081
	F-7	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit		
		NBIN	Inscrit		
		Raymond James Ltée	Inscrit	12 %	4 031,202
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	44 %	14 444,061
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	23 %	7 648,693

	O	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	35 %	43 538,940
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	65 %	81 122,093
Catégorie fonds de dividendes canadien Investissements Russell	B	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit		
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	31 %	74 318,349
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	25 %	62 369,088
	E	iA Gestion privée de patrimoine inc.	Inscrit	15 %	11 937,293
		NBIN	Inscrit	38 %	29 743,845
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	12 %	9 373,877
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	22 %	17 580,066
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	13 %	10 193,387
	F	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	34 %	61 221,980
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	17 %	31 212,313
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	36 %	64 670,764
	O	Portfolio Strategies Corporation	Inscrit	94 %	2 521,309
	Série B couverte en dollars US	Financière Banque Nationale Inc.	Inscrit		
Fonds de dividendes canadien Investissements Russell	B	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	67 %	679 892,025
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	14 %	137 281,367
	E	iA Gestion privée de patrimoine inc.	Inscrit		
		Services d'investissement Quadrus ltée	Inscrit	24 %	13 917,197
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	71 %	41 206,610
	F	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	21 %	226 571,487
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	56 %	602 466,123
	O	Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes	Inscrit		
		Portefeuille diversifié de revenu mensuel	Inscrit	28 %	5 045 913,949

		Investissements Russell			
		Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel			
		Investissements Russell	Inscrit	23 %	4 213 855,684
		Portefeuille essentiel de revenu			
Catégorie fonds d'actions canadiennes Investissements Russell	B	Investissements Russell	Inscrit	13 %	2 372 846,623
		Catégorie portefeuille essentiel de revenu			
	E	Investissements Russell	Inscrit	16 %	2 828 843,536
		Catégorie portefeuille essentiel de revenu			
	F	Investissements Russell	Inscrit		
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	54 %	179 774,210
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	26 %	86 756,534
Fonds d'actions canadiennes Investissements Russell	B	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	94 %	191 473,198
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	19 %	162 306,207
	E	Raymond James Ltée	Inscrit	30 %	255 545,487
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	28 %	239 328,143
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	19 %	162 306,207
	F	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	68 %	5 578 627,873
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	18 %	1 512 701,401
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	54 %	582 125,682
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	19 %	208 836,713
	O	TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	12 %	132 304,872
		Raymond James Ltée	Inscrit	20 %	590 517,449
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	39 %	1 154 583,942
Fonds d'investissement à revenu fixe canadien	B	Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	16 %	483 651,713
		Hudson's Bay Company Pension Plan	Inscrit	17 %	3 212 425,347
		The Pension Plan For Employees Of The St Lawrence Seaway Management Corp	Inscrit	36 %	6 908 238,700
		Portefeuille équilibré Investissements Russell	Inscrit	18 %	9 298 728,758
		Portefeuille équilibré de croissance	Inscrit	48 %	25 180 473,425

Investissements Russell		Investissements Russell			
		Portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell	Inscrit	14 %	7 557 736,961
	O	Basell Master Trust	Inscrit		
		Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes	Inscrit	17 %	1 136 250,409
		Hudson's Bay Company Pension Plan	Inscrit	28 %	1 916 723,191
		The Pension Plan For Employees Of The St Lawrence Seaway Management Corp	Inscrit	20 %	1 382 413,567
Portefeuille de revenu prudent Investissements Russell	B	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	13 %	275 322,286
		Financière Banque Nationale Inc.	Inscrit	11 %	234 895,030
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	20 %	421 731,275
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	11 %	226 381,089
		Valeurs Mobilières Desjardins	Inscrit	10 %	217 134,795
	B-5	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	76 %	121 178,196
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	10 %	16 449,990
	E	Financière Banque Nationale Inc.	Inscrit	53 %	118 417,696
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	20 %	44 595,912
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	15 %	33 231,734
	F	Financière Banque Nationale Inc.	Inscrit		
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	24 %	773 613,485
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	30 %	970 413,512
	F-5	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	39 %	34 463,071
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	15 %	13 121,392

		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	38 %	33 614,486
	O	Credential Securities Inc	Inscrit	100 %	87 487,683
Catégorie portefeuille de revenu prudent Investissements Russell	B	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	39 %	1 504 929,009
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	26 %	995 012,185
		Valeurs mobilières Desjardins	Inscrit		
	B-5	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	72 %	151 844,015
	E	Financière Banque Nationale Inc.	Inscrit	15 %	75 246,829
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	19 %	94 274,463
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit		
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	38 %	191 637,589
	E-5	Fundex Investments Inc	Inscrit		
		iA Gestion privée de patrimoine inc.	Inscrit	46 %	52 984,590
		Investia Services financiers inc.	Inscrit	52 %	59 318,573
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit		
	F	Financière Banque Nationale Inc.	Inscrit	12 %	697 309,469
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	38 %	2 154 203,579
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	11 %	611 259,510
	F-5	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	46 %	45 753,050
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	35 %	34 990,994
	O	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	94 %	183 452,607
Portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell	B-5	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	46 %	1 800 088,572
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	12 %	473 390,939
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit		
	B-7	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	51 %	724 984,390
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	27 %	379 647,287
	E-5	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	78 %	135 982,803
	E-7	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	99 %	299 226,073

	F-5	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	39 %	987 187,831
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	33 %	836 752,857
	F-7	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	21 %	268 667,968
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	55 %	706 799,871
	O	Financière Banque Nationale Inc.	Inscrit		
		Investia Services financiers inc.	Inscrit	29 %	7 356,123
		Portfolio Strategies Corporation	Inscrit	45 %	11 451,220
	O-7	Investia Services financiers inc.	Inscrit	36 %	7 909,680
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	54 %	11 886,915
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	46 %	2 379 262,838
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	17 %	854 023,304
	B-5	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	15 %	95 823,217
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	45 %	300 725,104
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	18 %	117 177,357
	B-7	Raymond James Ltée	Inscrit	17 %	66 258,429
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	38 %	154 378,738
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	29 %	115 017,063
	E	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	84 %	2 296 832,866
	E-5	Investia Services financiers inc.	Inscrit	17 %	209 513,264
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	77 %	940 912,335
	E-7	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	94 %	460 130,015
	F	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	32 %	2 031 754,938
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	20 %	1 238 172,625
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	24 %	1 479 738,481
	F-5	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	45 %	450 484,935
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	22 %	215 600,947
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	11 %	108 678,444
	F-7	Financière Banque Nationale Inc.	Inscrit	14 %	67 567,094

		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	25 %	119 181,772
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	17 %	79 671,808
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	25 %	115 705,022
	O	BMO Nesbitt Burns Inc.	Inscrit	53 %	920 744,056
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	26 %	462 504,511
	O-7	BMO Nesbitt Burns Inc.	Inscrit	64 %	181 602,918
		Placements Manuvie incorporée	Inscrit	17 %	49 258,473
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	10 %	29 432,421
	Série B-5 couverte en dollars US	Portfolio Strategies Corporation	Inscrit	13 %	210 275,448
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	28 %	449 285,868
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	11 %	174 621,786
	Série F-5 couverte en dollars US	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	13 %	475 140,378
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	43 %	1 549 197,374
Catégorie fonds d'actions marchés émergents Investissements Russell	B	Services d'investissement Quadrus ltée	Inscrit	11 %	9 782,238
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	46 %	38 988,121
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	25 %	21 060,989
	E	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	83 %	60 364,699
	F	Corporation Canaccord Genuity	Inscrit	17 %	84 191,100
		Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	13 %	66 720,661
		Raymond James Ltée	Inscrit	10 %	50 954,288
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	29 %	148 101,813
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	14 %	68 982,237
	O	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	22 %	12 534,488
		Services d'investissement Quadrus ltée	Inscrit	25 %	14 086,513
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	53 %	29 958,528
Fonds d'actions marchés émergents	B	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	56 %	597 513,828
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	22 %	235 600,516

Investissements Russell	E	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	45 %	110 642,015
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	31 %	75 951,027
	F	iA Gestion privée de patrimoine inc.	Inscrit	11 %	87 462,485
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	26 %	214 273,376
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	13 %	103 561,881
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	29 %	229 527,076
	O	Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes	Inscrit	12 %	1 012 233,907
Fonds d'actions mondiales ESG Investissements Russell	B	Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	64 %	181 938,482
		Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	57 %	441 874,726
	F	Compensation de titres RF S.E.C.		11 %	82 720,082
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	14 %	107 458,175
		McMaster University	Inscrit	23 %	907 782,327
	O	The Synod Of The Diocese Of Niagara	Inscrit	43 %	1 703 303,071
		La Fondation Terry Fox	Inscrit	34 %	1 358 489,831
Russell Investments Extended Duration Fund	O	ESCO Limited National Pension Plan	Inscrit	21 %	264 682,751
		Hudson's Bay Company Pension Plan	Inscrit	48 %	593 678,348
Catégorie fonds à revenu fixe Investissements Russell	B	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	14 %	307 111,308
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	42 %	935 145,618
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	13 %	297 778,046
	B-3	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	15 %	6 967,940
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	17 %	7 641,326
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	42 %	19 643,569
		Valeurs mobilières Desjardins	Inscrit	12 %	5 485,100
	B-5	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	19 %	7 491,545

		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	32 %	12 665,148
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	21 %	8 477,479
	E	Financière Banque Nationale Inc.	Inscrit	20 %	65 730,547
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	53 %	172 046,078
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	18 %	58 512,532
	E-3	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	93 %	1 857,813
	E-5	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	100 %	6 485,305
	F	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	37 %	604 468,687
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	15 %	242 236,226
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	25 %	408 450,508
	F-3	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	11 %	3 890,393
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	62 %	21 561,696
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	13 %	4 682,138
	F-5	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	13 %	2 615,819
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	23 %	4 762,006
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	17 %	3 571,588
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	11 %	2 336,968
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	26 %	5 358,913
	Série B couverte en dollars US	Gestion de capital Assante ltée	Inscrit	32 %	72 099,487
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	23 %	52 422,228
	Série F couverte en dollars US	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	39 %	33 824,763
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	14 %	12 354,386
		Valeurs mobilières Desjardins	Inscrit	12 %	10 397,774
Catégorie fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell	B	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	43 %	77 122,520
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	24 %	43 342,700

		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	11 %	20 071,693
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	11 %	19 461,286
	B-3	Placements Manuvie incorporée	Inscrit	33 %	2 550,356
		Financière Banque Nationale Inc.	Inscrit	13 %	986,837
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	44 %	3 414,196
	E	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	48 %	133 247,208
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	52 %	144 897,245
	F	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	23 %	86 298,783
		Nation Bank Financial Inc	Inscrit	12 %	46 057,733
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	14 %	51 728,375
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	21 %	76 647,943
		Valeurs mobilières Desjardins	Inscrit	19 %	71 075,016
	F-3	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	12 %	1 369,692
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	82 %	9 245,775
Fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell	B	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	13 %	260 690,696
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	46 %	910 878,401
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	22 %	446 765,737
	B-3	Valeurs mobilières Credential Qtrade Inc.	Inscrit	29 %	3 405,285
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	41 %	4 859,890
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	15 %	1 802,814
	E	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	97 %	118 331,475
	F	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	34 %	3 267 390,119
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	27 %	2 574 729,160
	F-3	BMO Nesbitt Burns Inc.	Inscrit	45 %	187 815,064
		Financière Banque Nationale Inc.	Inscrit	50 %	209 422,410
	O	Catégorie fonds à revenu fixe Plus Investissements Russell	Inscrit	86 %	890 079,157

Fonds à revenu fixe Investissements Russell	B	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	10 %	3 309 357,043
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	43 %	14 089 230,318
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	24 %	7 744 929,498
	B-3	Financière Banque Nationale Inc.	Inscrit	21 %	6 749,015
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	40 %	13 198,003
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	17 %	5 528,743
		Valeurs mobilières Desjardins	Inscrit	15 %	4 834,997
	E	Investia Services financiers inc.	Inscrit	17 %	516 157,689
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	41 %	1 213 948,573
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	23 %	681 017,520
	F	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	65 %	70 896 588,950
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	10 %	11 262 329,053
	F-3	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	16 %	71 611,627
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	48 %	218 776,251
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	24 %	109 438,225
	O	Portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell	Inscrit	15 %	18 930 771,756
		Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell	Inscrit	12 %	15 735 221,599
		Portefeuille essentiel de revenu Investissements Russell	Inscrit	15 %	19 422 019,649
		Catégorie portefeuille essentiel de revenu Investissements Russell	Inscrit	18 %	23 092 789,385
	Série B couverte en dollars US	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	22 %	37 347,285
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	30 %	51 734,740
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	18 %	31 078,441

	Série F couverte en dollars US	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	44 %	493 470,575
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	13 %	149 792,752
Catégorie fonds ciblé d'actions canadiennes Investissements Russell	B	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	33 %	15 867,278
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	39 %	18 717,087
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	29 %	14 030,991
	E	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	77 %	22 432,075
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	23 %	6 575,257
	F	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	30 %	44 830,230
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	55 %	83 304,113
	O	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	39 %	16 774,242
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	61 %	26 401,405
Fonds ciblé d'actions canadiennes Investissements Russell	B	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	43 %	202 070,257
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	35 %	165 467,788
	E	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	24 %	29 035,690
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	74 %	90 419,944
	F	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	35 %	127 717,315
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	33 %	118 855,587
	O	Multi-actifs stratégie de croissance et de revenu	Inscrit	21 %	824 773,574
		Catégorie multi-actifs stratégie de croissance et de revenu	Inscrit	18 %	706 032,360
		Multi-actifs stratégie de croissance	Inscrit	23 %	903 009,531
		Multi-actifs stratégie de revenu	Inscrit	14 %	549 298,779
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	16 %	620 827,469
Catégorie fonds ciblé d'actions mondiales	B	Valeurs mobilières PEAK Inc.	Inscrit	50 %	95 530,366

Investissements Russell	E	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	100 %	17 264,736
	F	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	15 %	132 735,147
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	59 %	498 994,584
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	15 %	142 447,007
	O	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	49 %	21 576,016
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	51 %	22 219,951
Fonds ciblé d'actions mondiales Investissements Russell	B	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	16 %	103 182,100
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	31 %	197 295,869
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	21 %	133 460,503
	E	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	40 %	20 919,622
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	57 %	29 410,611
	F	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	26 %	360 043,082
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	20 %	276 561,493
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	31 %	430 711,560
	O	Multi-actifs stratégie de croissance et de revenu	Inscrit	24 %	1 894 427,426
		Catégorie multi-actifs stratégie de croissance et de revenu	Inscrit	21 %	1 624 170,640
		Multi-actifs stratégie de croissance	Inscrit	30 %	2 341 144,536
		Catégorie fonds ciblé d'actions mondiales Investissements Russell	Inscrit	12 %	912 028,117
Catégorie fonds ciblé d'actions américaines Investissements Russell	B	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	11 %	58 118,336
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	48 %	256 830,614
	Série B couverte en dollars CA	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	62 %	36 250,016
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	16 %	9 201,194

		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	19 %	11 223,525
	Série F couverte en dollars CA	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	26 %	86 335,855
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	33 %	111 228,577
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	35 %	118 456,478
	E	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	69 %	91 577,213
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	25 %	32 852,874
	F	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	23 %	522 404,517
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	32 %	615 474,356
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	23 %	522 538,438
	O	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	30 %	6 580,665
		Investia Services financiers inc.	Inscrit	14 %	3 064,782
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	17 %	3 678,670
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	25 %	5 559,949
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	13 %	2 829,671
Fonds ciblé d'actions américaines Investissements Russell	B	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	41 %	528 914,263
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	15 %	189 259,280
	Série B couverte en dollars CA	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	25 %	71 905,378
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	16 %	47 273,145
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	25 %	72 906,467
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	23 %	68 400,165
	Série E couverte en dollars CA	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	26 %	21 738,680
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	70 %	59 628,089
	Série F couverte en dollars CA	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	46 %	393 972,777
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	12 %	103 514,066
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	15 %	131 999,861
	E	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	43 %	39 034,254

		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	12 %	10 565,326
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	42 %	38 594,086
	F	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	26 %	455 873,598
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	34 %	630 652,443
	O	Multi-actifs stratégie de croissance et de revenu	Inscrit	12 %	662 664,711
		Catégorie multi-actifs stratégie de croissance et de revenu	Inscrit	11 %	570 967,475
		Multi-actifs stratégie de croissance	Inscrit	18 %	986 837,800
		Catégorie fonds ciblé d'actions américaines Investissements Russell	Inscrit	50 %	2 710 922,640
Catégorie fonds de titres de créance mondiaux Investissements Russell	B	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	75 %	196 126,662
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	12 %	33 224,131
	E	Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	100 %	8 177,186
	F	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	20 %	5 494,289
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	39 %	10 872,572
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	14 %	3 828,359
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	24 %	6 589,731
Fonds de titres de créance mondiaux Investissements Russell	B	Investia Services financiers inc.	Inscrit	15 %	228 279,563
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	36 %	535 790,334
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	22 %	337 373,570
	E	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	26 %	62 590,785
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	59 %	142 025,653
	F	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	11 %	194 669,979
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	13 %	228 193,672
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	62 %	1 057 756,305
	O	Catégorie portefeuille essentiel de revenu Investissements Russell	Inscrit	11 %	3 849 499,776

	Série F couverte en dollars US	Portfolio Strategies Corp	Inscrit	78 %	28 531,334
Catégorie fonds d'actions mondiales Investissements Russell	B	Placements Manuvie incorporée	Inscrit	26 %	92 569,192
		Raymond James Ltée	Inscrit	11 %	42 758,705
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	19 %	68 817,258
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	16 %	58 778,208
	E	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	80 %	79 282,371
	F	Raymond James Ltée	Inscrit	32 %	275 610,656
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	17 %	146 400,355
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	14 %	122 401,672
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	18 %	151 891,179
	O	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	36 %	12 277,110
		Investia Services financiers inc.	Inscrit	25 %	8 546,519
		IPC Investment Corporation	Inscrit	35 %	12 041,082
Fonds d'actions mondiales Investissements Russell	B	Investia Services financiers inc.	Inscrit	15 %	742 323,492
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	44 %	2 153 256,237
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	24 %	1 170 335,914
	E	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	45 %	126 575,655
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	32 %	90 573,267
	F	Raymond James Ltée	Inscrit	18 %	608 593,300
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	19 %	653 982,889
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	21 %	698 090,947
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	22 %	752 003,236
	O	Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes	Inscrit	14 %	5 324 636,694
		Province of Newfoundland & Labrador Pooled Pension Fund Master Trust	Inscrit	12 %	4 433 755,542
		St Lawrence Seaway	Inscrit	27 %	9 978 959,441

Catégorie fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell	B	Mica Capital Inc	Inscrit	11 %	265 730,124
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	20 %	490 779,994
	E	Placements Manuvie incorporée	Inscrit	58 %	173 540,438
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	12 %	34 492,887
	F	Financière Banque Nationale Inc.	Inscrit	15 %	2 492 656,569
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	29 %	4 925 630,280
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	13 %	2 144 332,757
	O	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	73 %	117 808,889
		Financière Banque Nationale Inc.	Inscrit	11 %	17 738,609
Fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell	B	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	27 %	2 279 044,713
	E	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	25 %	41 504,457
		DSF Investissements/ DSF Investments		10 %	17 209,967
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	30 %	49 596,146
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	12 %	20 074,664
	F	BMO Nesbitt Burns Inc.	Inscrit	11 %	3 784 429,210
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	31 %	11 170 422,456
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	12 %	4 199 905,183
	O	Provident 10	Inscrit	19 %	11 198 776,865
		Catégorie fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell	Inscrit	25 %	14 401 600,703
		Portefeuille d'actifs réels Investissements Russell	Inscrit	14 %	8 177 243,379
	P	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	100 %	221 829,445
Fonds immobilier mondial Investissements Russell	B	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	46 %	203 580,124
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	10 %	46 390,225

	E	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	78 %	3 977,894
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	22 %	1 144,994
	F	BMO Nesbitt Burns Inc.	Inscrit	36 %	1 171 390,578
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	19 %	618 528,654
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	10 %	323 685,176
	O	Portefeuille d'actifs réels Investissements Russell	Inscrit	40 %	11 652 169,011
Catégorie fonds de petites sociétés mondiales Investissements Russell	B	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	66 %	23 255,576
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	11 %	3 937,522
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	17 %	5 809,376
	E	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	100 %	52 276,994
	F	Raymond James Ltée	Inscrit	41 %	73 611,215
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	27 %	48 319,032
	O	Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	14 %	24 134,212
		IPC Investment Corporation	Inscrit	99 %	45,620
Fonds de petites sociétés mondiales Investissements Russell	B	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	28 %	83 443,547
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	40 %	121 121,441
	E	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	17 %	8 866,485
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	74 %	39 713,587
	F	Raymond James Ltée	Inscrit	44 %	175 651,547
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	25 %	98 074,234
	O	Multi-actifs stratégie de croissance et de revenu	Inscrit	10 %	1 364 953,514
		Multi-actifs stratégie de croissance	Inscrit	10 %	1 352 850,929
		Portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell	Inscrit	13 %	1 712 813,656
		Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell	Inscrit	11 %	1 432 289,756

Catégorie fonds d'obligations mondiales sans contrainte Investissements Russell	B	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	48 %	88 114,043
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	29 %	57 524,693
	E	Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	90 %	44 143,313
	F	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	17 %	24 390,167
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	81 %	113 919,765
Fonds d'obligations mondiales sans contrainte Investissements Russell	B	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	52 %	2 145 311,211
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	23 %	945 861,624
	E	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	34 %	185 728,721
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	44 %	241 076,343
	F	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	33 %	2 578 888,400
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	38 %	2 996 796,895
	O	Multi-actifs stratégie de croissance et de revenu	Inscrit	13 %	3 396 820,996
		Catégorie multi-actifs stratégie de croissance et de revenu	Inscrit	11 %	2 906 067,526
		Portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell	Inscrit	11 %	2 842 979,231
		Catégorie portefeuille essentiel de revenu Investissements Russell	Inscrit	10 %	2 783 690,501
Portefeuille essentiel de revenu Investissements Russell	B	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	47 %	6 698 509,298
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	11 %	1 548 296,872
	B-5	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	41 %	217 850,856
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	22 %	116 246,143
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	10 %	53 232,248
	B-6	Gestion de capital Assante ltée	Inscrit	13 %	5 083,657
		BMO Nesbitt Burns Inc.	Inscrit	35 %	14 013,580
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	27 %	10 534,953
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	11 %	4 475,237

	B-7	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	50 %	56 428,028
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	23 %	25 895,280
	E	Investia Services financiers inc.	Inscrit	20 %	116 453,454
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	49 %	276 118,233
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	11 %	65 053,109
	E-5	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	72 %	85 962,741
	E-7	Gestion de capital Assante ltée	Inscrit	18 %	33 254,904
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	82 %	154 673,484
	F	Financière Banque Nationale Inc.	Inscrit	13 %	1 336 751,713
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	23 %	2 380 129,349
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	19 %	1 961 752,168
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	16 %	1 686 587,173
	F-5	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	17 %	95 783,289
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	24 %	134 499,876
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	28 %	161 068,735
	F-6	Valeurs mobilières Credential Qtrade inc.	Inscrit	10 %	4 694,794
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	44 %	19 758,305
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	27 %	12 268,448
	F-7	Raymond James Ltée	Inscrit	17 %	11 516,828
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	29 %	19 427,889
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	16 %	10 771,746
	O	Investia Services financiers inc.	Inscrit	27 %	69 460,882
		Financière Banque Nationale Inc.	Inscrit	21 %	55 114,915
		Portfolio Strategies Corp	Inscrit	11 %	29 005,082
	O-7	Financière Banque Nationale Inc.	Inscrit	20 %	505,363
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	79 %	1 977,114

Catégorie portefeuille essentiel de revenu Investissements Russell	B	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	32 %	1 851 254,013
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	11 %	635 789,374
	B-5	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	23 %	154 746,379
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	41 %	276 590,549
	B-6	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	27 %	14 257,435
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	58 %	30 547,037
	B-7	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	24 %	27 976,751
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	50 %	57 563,000
	E	NBIN	Inscrit	18 %	179 065,331
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	45 %	450 154,318
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	13 %	128 175,418
	E-5	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	65 %	1 082 276,631
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	17 %	290 160,107
	E-6	Investia Services financiers inc.	Inscrit	22 %	14 520,220
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	78 %	50 244,441
	E-7	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	100 %	193 328,723
	F	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	19 %	2 002 112,611
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	15 %	1 597 817,977
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	31 %	3 187 083,969
	F-5	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	31 %	349 572,111
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	27 %	310 284,084
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	14 %	158 740,969
	F-6	ATB SECURITIES INC.	Inscrit	21 %	17 717,776
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	38 %	32 241,295
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	21 %	17 456,914
	F-7	Financière Banque Nationale Inc.	Inscrit	12 %	24 300,957
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	46 %	91 305,598
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	15 %	29 339,082
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	14 %	27 788,763

	O	Credential Securities Inc	Inscrit	26 %	640 629,580
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	55 %	1 369 955,748
	O-7	Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	84 %	23 084,439
	Série B-5 couverte en dollars US	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	24 %	555 731,996
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	13 %	299 741,031
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	15 %	346 597,444
	Série F-5 couverte en dollars US	Financière Banque Nationale Inc.	Inscrit	12 %	175 330,341
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	21 %	311 469,894
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	16 %	233 365,929
	F	Investissements Russell Canada Limitée	Inscrit	100 %	11,356
Fonds d'investissement d'obligations indexées sur l'inflation Investissements Russell	O	Multi-actifs stratégie de croissance et de revenu	Inscrit	15 %	1 557 599,783
		Catégorie multi-actifs stratégie de croissance et de revenu	Inscrit	13 %	1 331 961,345
		Multi-actifs stratégie de revenu	Inscrit	10 %	1 046 148,366
		Portefeuille d'actifs réels Investissements Russell	Inscrit	54 %	5 635 276,938
Portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell	B	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	33 %	7 004 082,791
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	10 %	2 214 533,299
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	17 %	3 657 825,730
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	12 %	2 457 841,301
	E	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	55 %	121 927,181
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	23 %	50 322,427
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	17 %	37 447,860
	F	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	13 %	533 829,095
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	43 %	1 838 763,814
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	12 %	521 342,204
	O	CUMIS, une division de Co-operators	Inscrit	21 %	23 878,901

		Compagnie d'Assurance-Vie			
		Standard Life DC	Inscrit	61 %	70 236,429
Catégorie portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell	B	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	24 %	140 555,463
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	28 %	162 274,803
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	11 %	63 890,822
	E	Gestion d'actif Credential	Inscrit	57 %	31 776,100
		Placements Manuvie incorporée	Inscrit	42 %	23 248,610
	F	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	12 %	86 977,473
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	52 %	385 157,723
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	14 %	104 643,301
	O	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	83 %	682 864,187
Catégorie fonds du marché monétaire Investissements Russell	B	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	19 %	538,109
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	81 %	2 335,619
	F	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	94 %	3 945,442
Fonds du marché monétaire Investissements Russell	B	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	24 %	99 973,822
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	24 %	101 976,063
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	30 %	126 199,533
	E	iA Gestion privée de patrimoine inc.	Inscrit	63 %	2 001,987
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	19 %	590,169
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	17 %	547,521
	F	Investia Services financiers inc.	Inscrit	33 %	282 652,835
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	55 %	473 558,745
	O	Multi-actifs stratégie de croissance et de revenu	Inscrit	26 %	682 101,816
		Catégorie multi-actifs stratégie de croissance et de revenu	Inscrit	22 %	580 909,848
		Multi-actifs stratégie de croissance	Inscrit	17 %	444 952,489
	B	Raymond James Ltée	Inscrit	86 %	52 252,633

Fonds multi-facteurs actions canadiennes Investissements Russell	F	Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	38 %	67 705,909
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	37 %	65 001,113
	O	Province of Newfoundland & Labrador Pooled Pension Fund Master Trust	Inscrit	16 %	2 185 470,222
		Portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell	Inscrit	35 %	4 702 410,434
		Portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell	Inscrit	26 %	3 540 115,856
Multi-facteurs équilibré mondial Investissements Russell	B	Raymond James Ltée	Inscrit	37 %	143 742,995
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	18 %	69 987,662
	F	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	14 %	120 292,314
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	42 %	361 669,323
	O	IPC Investment Corporation	Inscrit	96 %	79 208,919
Fonds multi-facteurs actions internationales Investissements Russell	B	Raymond James Ltée	Inscrit	53 %	16 511,028
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	23 %	7 185,312
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	20 %	6 056,444
	F	Raymond James Ltée	Inscrit	13 %	26 569,276
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	44 %	92 853,947
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	39 %	82 085,192
	O	Portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell	Inscrit	35 %	2 477 004,795
		Portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell	Inscrit	33 %	2 340 265,198
	B	Raymond James Ltée	Inscrit	70 %	28 365,180
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	16 %	6 332,468

Investissements Russell	F	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	19 %	57 600,118
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	46 %	155 591,154
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	17 %	53 239,719
	O	Portefeuille équilibré de croissance Investissements Russell	Inscrit	41 %	2 656 972,786
		Portefeuille de croissance à long terme Investissements Russell	Inscrit	37 %	2 399 225,618
Catégorie fonds d'actions outre-mer Investissements Russell	B	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	10 %	19 853,339
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	45 %	87 190,858
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	25 %	48 757,518
	E	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	88 %	116 668,739
	F	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	13 %	181 842,351
		Raymond James Ltée	Inscrit	15 %	210 922,704
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	46 %	637 926,239
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	12 %	166 516,763
	O	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	27 %	6 064,832
		IPC Investment Corporation	Inscrit	25 %	5 812,929
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	48 %	10 854,482
Fonds d'actions outre-mer Investissements Russell	B	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	59 %	2 846 642,220
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	21 %	1 038 422,031
	E	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	43 %	254 154,147
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	22 %	127 323,237
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	23 %	135 958,992
	F	Raymond James Ltée	Inscrit	10 %	378 895,757
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	31 %	1 131 354,915
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	37 %	1 350 526,037
	O	Hudson's Bay Company Pension Plan	Inscrit	19 %	2 635 789,056

		Portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell	Inscrit	15 %	2 058 172,359
		Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell	Inscrit	12 %	1 721 414,853
		Catégorie fonds d'actions outre-mer Investissements Russell	Inscrit	11 %	1 525 548,432
Portefeuille d'actifs réels Investissements Russell	B	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	11 %	526 130,305
		Raymond James Ltée	Inscrit	12 %	575 637,502
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	22 %	1 091 312,319
	E	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	21 %	46 906,683
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	68 %	149 681,237
	F	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	27 %	6 099 686,602
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	12 %	2 748 306,955
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	15 %	3 461 452,688
	F-5	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	94 %	158 118,195
Catégorie fonds de revenu à court terme Investissements Russell	B	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	52 %	1 222 486,150
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	18 %	412 094,116
	E	Financière Banque Nationale Inc.	Inscrit	17 %	24 121,860
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	32 %	45 220,329
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	47 %	65 055,530
	F	Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	11 %	305 208,566
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	27 %	770 614,574
	O	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	61 %	27 342,971
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	38 %	16 760,533
		BMO Nesbitt Burns Inc	Inscrit	20 %	38 074,699

	Série B couverte en dollars US	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	12 %	23 240,684
		Portfolio Strategies Corporation	Inscrit	12 %	22 362,243
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	26 %	48 698,690
	Série F couverte en dollars US	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	39 %	144 433,452
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	13 %	49 098,230
Fonds de revenu à court terme Investissements Russell	B	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	27 %	600 692,405
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	13 %	280 396,391
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	40 %	869 856,970
	E	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	18 %	18 343,828
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	80 %	80 793,144
	F	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	30 %	1 879 069,831
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	50 %	3 194 465,325
	O	Multi-actifs stratégie de croissance et de revenu	Inscrit	12 %	1 830 822,009
		Catégorie multi-actifs stratégie de croissance et de revenu	Inscrit	10 %	1 559 889,794
		Multi-actifs stratégie de revenu	Inscrit	18 %	2 715 762,840
		Catégorie fonds de revenu à court terme Investissements Russell	Inscrit	36 %	5 435 253,082
Catégorie fonds d'actions américaines Investissements Russell	B	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	48 %	263 389,050
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	15 %	75 735,561
	E	Services en placements PEAK Inc.	Inscrit	15 %	25 812,450
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	69 %	122 104,747
	F	Raymond James Ltée	Inscrit	31 %	299 448,144
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	18 %	159 713,186
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	25 %	231 599,043
	O	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	91 %	105 411,520

Fonds d'actions américaines Investissements Russell	B	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	55 %	4 073 939,581
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	26 %	1 900 534,684
	E	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	51 %	183 880,819
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	20 %	70 895,368
	F	Raymond James Ltée	Inscrit	12 %	375 836,855
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	43 %	1 366 741,435
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	14 %	427 062,500
		Scotia Capitaux Inc.	Inscrit	13 %	420 785,955
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	10 %	325 175,999
	O	Hudson's Bay Company Pension Plan	Inscrit	19 %	1 189 031,073
		Portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell	Inscrit	26 %	1 621 832,620
		Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel Investissements Russell	Inscrit	22 %	1 348 699,050
		Catégorie fonds d'actions américaines Investissements Russell	Inscrit	19 %	1 213 531,828
Fonds d'opportunités de revenu Investissements Russell	B	Raymond James Ltée	Inscrit	16 %	54 910,037
		RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	39 %	131 084,775
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	11 %	37 359,350
	B-5	Marchés mondiaux CIBC inc.	Inscrit	13 %	79 259,011
		Compensation de titres RF S.E.C.	Inscrit	77 %	449 142,987
	F	RBC Dominion valeurs mobilières	Inscrit	23 %	401 664,266
		TD Waterhouse Canada Inc	Inscrit	61 %	1 047 317,831
	F-5	BMO Nesbitt Burns Inc.	Inscrit	80 %	693 244,068
		Financière Banque Nationale Inc.	Inscrit	11 %	96 252,838
	O	Portefeuille diversifié de revenu mensuel	Inscrit	24 %	3 069 762,801

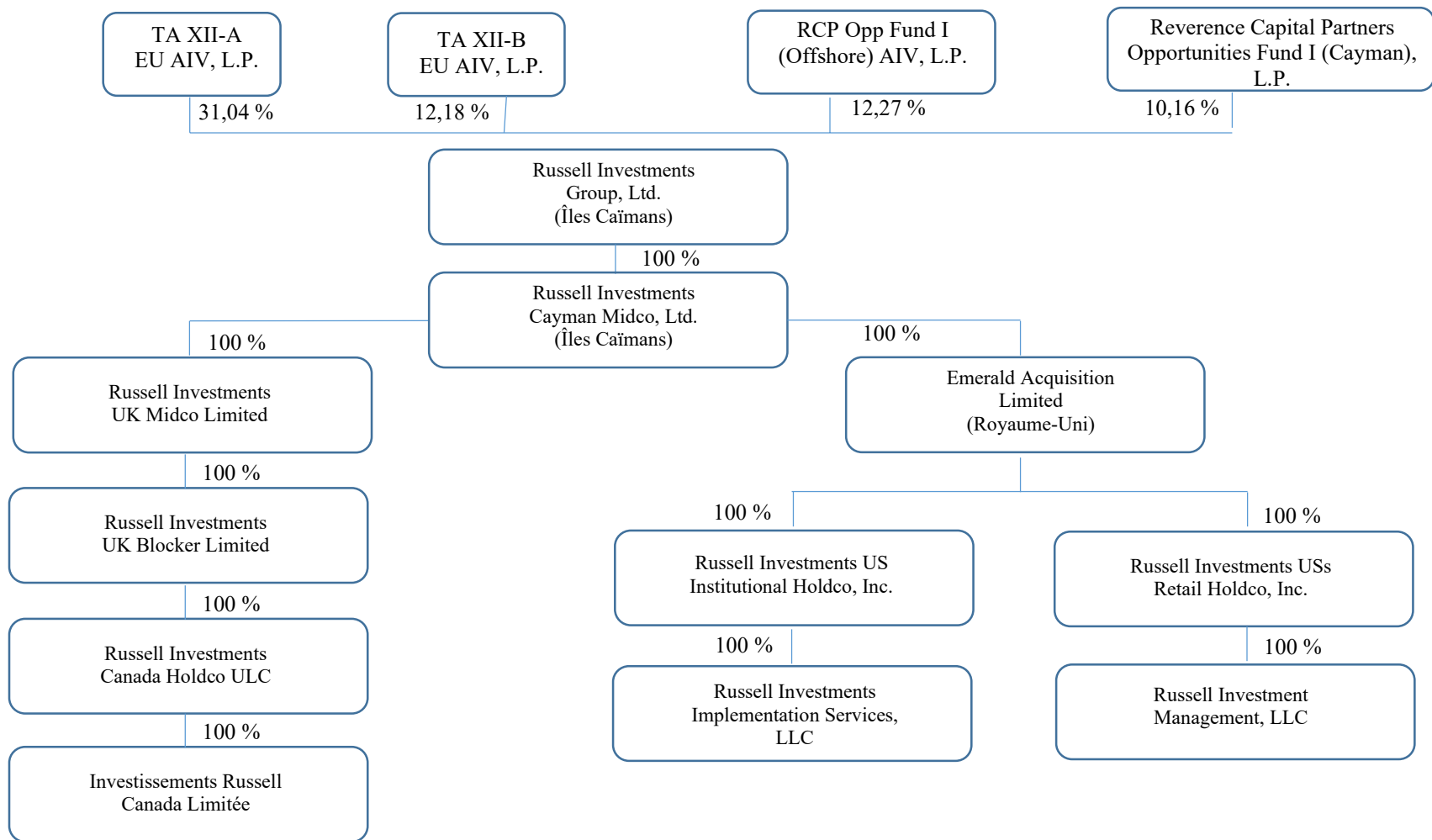
		Investissements Russell			
		Catégorie portefeuille diversifié de revenu mensuel			
		Investissements Russell	Inscrit	20 %	2 553 775,488
		Portefeuille essentiel de revenu			
		Investissements Russell	Inscrit	16 %	2 031 009,011
		Catégorie portefeuille essentiel de revenu			
		Investissements Russell	Inscrit	19 %	2 419 108,863

Nous pouvons gérer d'autres OPC et offrir des services à d'autres clients pendant que nous gérons les Fonds. Dans le cadre de la prestation de ces services, nous pouvons utiliser ou non les mêmes stratégies pour les Fonds et nos autres clients. Si nous recommandons des sous-conseillers à des tiers, nous pouvons ou non faire appel à ces sous-conseillers pour les Fonds. De plus, bien que nous tentions de nous assurer que les sous-conseillers consacrent suffisamment de leur temps et de leurs compétences à la gestion des Fonds, nous ne limitons pas les services que ces sous-conseillers offrent à d'autres clients.

Les sous-conseillers peuvent parfois effectuer les mêmes placements pour un Fonds que pour un ou plusieurs de leurs autres clients. Cette situation peut entraîner un conflit d'intérêts si seul un montant limité du placement est disponible ou si les placements sont achetés à des prix différents pour différents clients. En pareil cas, nos sous-conseillers ont pour principe de répartir les placements équitablement entre les Fonds et leurs autres clients.

Entités membres du groupe

Investissements Russell Canada Limitée, Russell Investments Implementation Services, LLC et Russell Investment Management, LLC sont détenues indirectement et en propriété exclusive par Russell Investments Group, Ltd. Des entités qui détiennent plus de 10 % des actions en circulation de Russell Investments Group, Ltd., TA XII-A EU AIV, L.P. détient 31,04 %, TA XII-B EU AIV, L.P., 12,18 % et RCP Opp Fund I (Offshore) AIV, L.P., 12,27 %, Reverence Capital Partners Opportunities Fund I (Cayman), L.P. détient 10,16 %. Russell Investments Implementation Services, LLC fournit des services de courtage aux Fonds, agit à titre de sous-conseiller pour les Fonds et peut fournir des services liés au change. Russell Investment Management, LLC agit comme sous-conseiller pour certains Fonds. Investissements Russell Canada Limitée, plutôt que les Fonds, paye Russell Investments Implementation Services, LLC et Russell Investment Management, LLC pour les services de sous-conseillers qu'elles exécutent. Les courtages versés par les Fonds à chaque entité membre de notre groupe sont indiqués dans les états financiers semestriels et les états financiers annuels vérifiés des Fonds.



Le nom de tous les membres de la direction et des administrateurs d'Investissements Russell Canada Limitée, ainsi que les postes qu'ils occupent au sein des membres de notre groupe, le cas échéant, sont indiqués à la rubrique « Gestion des Fonds ».

Restrictions applicables aux OPC gérés par un courtier

Les Fonds sont actuellement assujettis à certaines restrictions supplémentaires énoncées à l'article 4.1 du Règlement 81-102, puisqu'ils sont des OPC gérés par un courtier. Sous réserve de certaines exceptions, les Fonds ne doivent pas sciemment faire un placement dans une catégorie de titres d'un émetteur, sauf ceux émis ou garantis entièrement et sans condition par le gouvernement du Canada ou par le gouvernement d'une province du Canada :

- a) pendant une période de 60 jours après que nous, une personne ou une société qui a des liens avec nous ou qui est membre de notre groupe avons rempli la fonction de preneur ferme à l'occasion du placement de titres de la catégorie visée de l'émetteur (sauf à titre de membre du syndicat de placement plaçant tout au plus 5 % de l'émission)
- b) dont un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié d'Investissements Russell Canada Limitée ou un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié d'une personne ou société membre du groupe d'Investissements Russell Canada Limitée ou ayant des liens avec celle-ci est un dirigeant ou un administrateur, cette condition ne s'appliquant pas dans le cas de celui :
 - (i) qui ne participe pas à l'élaboration des décisions en matière de placement prises pour le compte du Fonds
 - (ii) qui n'a pas accès, avant leur mise en œuvre, à l'information concernant les décisions en matière de placement prises pour le compte du Fonds
 - (iii) qui n'influe pas, sinon par des rapports de recherche, des études statistiques ou d'autres publications généralement accessibles au client, sur les décisions en matière de placement prises pour le compte du Fonds

GOUVERNANCE DES FONDS

Surveillance des Fonds

Conseil d'administration de la Société

La Société est une société de placement à capital variable constituée en vertu de la LCSA. Le conseil d'administration de la Société, qui est responsable des affaires et des activités de la Société, se charge notamment de nous superviser dans notre rôle de gestionnaire des Fonds société. Le conseil d'administration est actuellement composé de cinq membres, dont deux sont administrateurs indépendants de nous et des membres de notre groupe. Le nom et la municipalité de résidence de chacun des membres du conseil d'administration se trouvent à la rubrique « *Gestion des Fonds – Administrateurs et dirigeants de la Société* ». La Société verse des jetons de présence aux membres de son conseil d'administration qui ne sont pas des représentants d'Investissements Russell Canada Limitée (à l'heure actuelle, un total de 60 000 \$ par an) et les rembourse de leurs frais. La Société fournit aussi, ou paie pour que soit fournie, la formation

professionnelle pertinente aux membres du conseil d'administration, qui leur permet de mieux accomplir leurs fonctions d'administrateur.

Gestionnaire

Dans le cadre de nos fonctions à titre de gestionnaire des Fonds, nous sommes également responsables de la surveillance des Fonds. Nous agissons avec honnêteté, bonne foi et au mieux des intérêts des Fonds et faisons preuve du même degré de soin, de diligence et de compétence qu'une personne raisonnablement prudente démontrerait en pareille situation.

Notre conseil d'administration est chargé de s'assurer que nous respectons ces obligations. Le conseil d'administration se compose actuellement de quatre membres. Le conseil d'administration compte un administrateur indépendant. Le nom et la municipalité de résidence des membres du conseil d'administration se trouvent à la rubrique « Gestion des Fonds – Gestionnaire – Nos administrateurs et dirigeants ».

Nous pouvons retenir les services de divers sous-conseillers indépendants pour donner des conseils de placement et assurer la gestion des portefeuilles des Fonds. Notre conseil d'administration supervise la nomination et la révocation des sous-conseillers, établit des lignes directrices pour les Fonds et reçoit et analyse l'information et les rapports relatifs aux Fonds.

Les restrictions de placement des Fonds sont établies au moyen de directives de placement avec le sous-conseiller de chaque Fonds. Ces directives de placement précisent les types de titres que les Fonds peuvent détenir dans leur portefeuille ainsi que les stratégies et les caractéristiques de la structure de chaque portefeuille. Les directives des Fonds comprennent des limites et des mesures de contrôle à l'égard des opérations des Fonds sur dérivés.

Investissements Russell Canada Limitée, à titre de gestionnaire, établit les directives de placement pour les Fonds et supervise périodiquement les activités courantes des sous-conseillers afin de s'assurer que ces activités sont conformes aux objectifs et aux stratégies de placement des Fonds. À l'occasion, ces directives de placement peuvent temporairement ne pas être suivies, dépendamment de la conjoncture et d'autres facteurs. Les directives de placement sont supervisées sur une base permanente au moyen de rapports informatiques, d'analyses ponctuelles et de discussions fréquentes avec les sous-conseillers.

Les directives de placement des sous-conseillers permettent à ceux-ci d'utiliser des dérivés en se conformant aux objectifs et aux stratégies de placement des Fonds et aux exigences du Règlement 81-102, sous réserve de toute dispense éventuelle obtenue par les Fonds. Parallèlement, chaque sous-conseiller est tenu de mettre en application des procédés et méthodes écrits quant à l'utilisation de dérivés à titre de placements au sein des Fonds. Ces procédés et méthodes doivent établir des méthodes précises relativement à l'autorisation, à la documentation, à l'établissement de rapports, à la surveillance et à l'examen des stratégies et des positions liées aux dérivés, et ces procédés et méthodes doivent être passés en revue au moins une fois l'an par le sous-conseiller. Nous exigeons aussi que celui-ci se serve de procédés de gestion des risques afin de surveiller et de mesurer les risques liés aux avoirs de portefeuille des Fonds, y compris les positions en dérivés. Les sous-conseillers utilisent au besoin des méthodes de mesure des risques ou des simulations de risque pour tester les avoirs en dérivés des Fonds en situation de tension.

Nous nous sommes dotés de nos propres directives de placement écrites à l'égard de l'utilisation de dérivés par les Fonds, lesquelles précisent notamment les objectifs pour la négociation de tels dérivés par les Fonds et les méthodes de gestion des risques applicables à ces opérations. Nos

directives sont passées en revue périodiquement par des cadres supérieurs de notre groupe de gestion de portefeuille. Notre chef des services d'investissement, ou son équivalent, est responsable de la supervision de l'ensemble des stratégies autorisées par les Fonds en matière de dérivés. De plus, le personnel chargé de la conformité surveille l'utilisation des dérivés par les Fonds dans le cadre de notre examen périodique des activités des Fonds. L'établissement de limites et de mesures de contrôle relativement à l'utilisation de dérivés par les Fonds fait partie de notre politique de conformité, laquelle inclut par ailleurs des examens et une surveillance effectués par des analystes qui s'assurent que les positions des Fonds en dérivés demeurent à l'intérieur de ces limites et qu'ils restent régis par ces mesures de contrôle.

En outre, afin de s'assurer que les Fonds se conforment aux exigences réglementaires, ils sont supervisés régulièrement par le service de la conformité, qui utilise autant les rapports établis par le système que ceux qui proviennent des sous-conseillers.

Nous n'assurons la garde d'aucun actif, titre, montant ou bien d'un Fonds.

Nos pratiques en matière de vente sont conformes aux dispositions du *Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif*, qui régissent des activités telles que la rémunération des courtiers, les pratiques commerciales, les activités de formation, les séminaires et les activités de promotion.

Nous pouvons recevoir des frais de gestion à l'égard de chaque série d'un Fonds en contrepartie des services que nous fournissons, notamment des services de gestion de portefeuille, de recherche et de surveillance des sous-conseillers, ainsi que des commissions de suivi. En outre, chaque Fonds est responsable de tous ses frais d'exploitation et, du coup, de tous les frais que nous engageons pour son compte relativement à son exploitation et à l'exécution de ses activités. Nous avons adopté des politiques et des procédures pour nous assurer que les frais que nous engageons qui sont imputés à un Fonds soient dûment imputés au celui-ci et qu'ils ne lui soient pas imputés une autre fois dans les montants couverts par les frais de gestion. Ces politiques et procédures prévoient aussi la répartition proportionnelle entre tous les Fonds des frais partagés en fonction du montant de leur actif sous gestion.

Investissements Russell Canada Limitée a en place un code de conduite et un code de déontologie (les « codes ») que tous les employés doivent respecter. Les codes énoncent des directives en matière de normes éthiques, de conflits d'intérêts, de confidentialité, d'opérations boursières personnelles, de liens avec d'autres sociétés et de dons. Ils sont révisés et mis à jour annuellement; à cette occasion, chaque employé est tenu d'attester qu'il a lu les codes mis à jour et qu'il accepte d'en respecter les exigences.

Comité d'examen indépendant

Voici la liste des personnes qui composent le comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour tous les Fonds.

Nom et municipalité de résidence	Renseignements biographiques
W. William Woods (Président)	M. Woods est un avocat autorisé à exercer en Angleterre, au Pays de Galles, aux Bermudes et à Hong Kong. Il a été conseiller juridique de la Bourse de Hong Kong et chef de la direction de la Bourse des Bermudes. Il est spécialisé dans la prestation de services indépendants de gouvernance de fonds et siège à titre d'administrateur indépendant au conseil de certains fonds de couverture.

Nom et municipalité de résidence	Renseignements biographiques
Abdurrehman Muhammadi	M. Muhammadi est CPA (CA) en Ontario, CPA aux États-Unis et membre de l'Institut des administrateurs de sociétés. Il est un dirigeant des domaines de la finance et de la conformité qui possède une connaissance approfondie de nombreuses fonctions dans le monde de la finance. Parmi celles-ci : chef des finances de division de la gestion de patrimoine, contrôle, planification et analyse financières, conseil d'administration, communication réglementaire et de sociétés publiques auprès d'institutions financières comme Banque Scotia, CIBC, Deutsche Bank, Citi group, et d'une nouvelle banque en ligne, Services financiers le Choix du Président. Il a précédemment servi à titre de chef des finances, de président d'un comité d'audit, et de membre du conseil de nombre de sociétés réglementées (BSIF, ACFM et OCRCVM), dans les domaines bancaires, de gestion d'actif et de gestion de patrimoine de Banque Scotia.
Audrey L. Robinson	M ^{me} Robinson possède plus de 30 années d'expérience progressive de direction dans le secteur de l'investissement canadien. Elle intègre cette expérience dans son travail actuel comme administratrice et conseillère indépendante auprès d'entreprises en démarrage. M ^{me} Robinson a terminé sa carrière en tant que chef des services d'investissement à WaterStreet Family Offices (division de la Banque Scotia), où elle a construit avec succès une plateforme d'investissement qui utilise une méthode unique d'assemblage de portefeuille fondée sur le risque. Outre son expérience en investissement, M ^{me} Robinson possède de solides antécédents en matière d'engagement communautaire, ce qui fait qu'elle a acquis une vaste expérience des conseils d'administration, y compris à titre de présidente de comités de gouvernance et de comités d'investissement.

Chaque membre du CEI est indépendant de nous, des membres de notre groupe et de chaque Fonds. Le CEI procède à un examen indépendant des conflits d'intérêts mettant en cause les Fonds et il exerce un jugement impartial relativement à ces conflits. Son mandat comprend l'examen de questions relatives aux conflits d'intérêts et la recommandation des mesures que nous devrions adopter afin de résoudre ces questions d'une manière juste et raisonnable pour les Fonds dans les circonstances. Le CEI examine aussi toutes les autres questions prévues par les lois, règlements et règles applicables en valeurs mobilières et il fournit des conseils à leur égard ou accorde son consentement au besoin.

Entre autres choses, le CEI établit au moins une fois l'an un rapport sur ses activités destiné aux porteurs de titres des Fonds, qui peuvent se le procurer sur notre site Web au www.russellinvestments.com/ca, ou sur demande et sans frais, en appelant au 1 888 509-1792, ou par courriel à canada@russellinvestments.com.

Conformément aux exigences de la réglementation en valeurs mobilières, les dépenses du CEI sont à la charge des Fonds, notamment les frais des membres du CEI et d'Independent Review Inc. (une société qui offre des services d'aide administrative, notamment des services de secrétariat, pour les activités du CEI). Les membres du CEI touchent une rémunération annuelle fixe pour leurs services et ils sont remboursés de leurs dépenses (y compris les frais de secrétariat). Les honoraires annuels et les dépenses sont répartis entre tous les Fonds, de sorte qu'une petite partie seulement des frais annuels du CEI est imputée à chaque Fonds. La rémunération annuelle est déterminée par le CEI et elle est divulguée dans le rapport annuel que celui-ci établit à l'intention des actionnaires et des porteurs de titres des Fonds. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, la rémunération globale des membres du CEI s'est chiffrée à 60 000 \$.

Vente à découvert

Avant de conclure une opération de vente à découvert, nous utilisons des politiques et des procédures qui établissent les objectifs des procédures liées à la vente à découvert et à la gestion de risque applicables à la vente à découvert. Le chef des services d'investissement, ou son équivalent, d'Investissements Russell est responsable de l'élaboration et de la révision des politiques et des procédures portant sur les ventes à découvert effectuée par les Fonds, et ces politiques et procédures seront revues chaque année. En outre, nous examinerons les conventions, les politiques et les procédures qui s'appliquent à un Fonds concernant la vente à découvert (y compris les limites de négociation et les contrôles) sur une base périodique. La décision d'effectuer une vente à découvert donnée sera prise par les sous-conseillers et nous l'examinerons et la surveillerons dans le cadre de nos mesures permanentes de conformité et de contrôle du risque. Les procédures d'évaluation des risques ou les simulations sont habituellement utilisées pour tester les portefeuilles des Fonds dans des conditions difficiles.

Emprunt de fonds

OPC alternatifs Investissements Russell peut à l'occasion emprunter de l'argent dans la mesure permise par la réglementation canadienne en valeurs mobilières pour les OPC alternatifs. Aucun OPC alternatif Investissements Russell n'a pour l'instant conclu d'entente pour l'emprunt de fonds, l'obtention d'une marge de crédit ni autre arrangement d'emprunt semblable. Il est prévu que le prêteur éventuel dans le cadre de tels arrangements futurs ne sera ni un membre du groupe d'Investissements Russell Canada Limitée ni une personne ayant des liens avec celle-ci.

Prêt de titres

Pour tirer un revenu supplémentaire des titres détenus dans leur portefeuille, certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres conformes à leurs objectifs de placement et permises par la législation en valeurs mobilières. Dans une opération de prêt de titres, un Fonds prête des titres de son portefeuille à un emprunteur moyennant des frais.

Un Fonds peut prêter des titres qu'il détient dans son portefeuille à des emprunteurs admissibles qui fournissent une garantie suffisante. Si l'emprunteur ne peut respecter ses engagements, le Fonds peut subir une perte. Par exemple, un Fonds risque de perdre les titres prêtés à un emprunteur si ce dernier est incapable de tenir sa promesse de remettre les titres ou de régler l'opération et que la garantie fournie est insuffisante.

Dans la mesure où le Fonds accepte une garantie en espèces et qu'il l'investit, il prend en charge tous les risques de pertes associés au placement ou au marché à l'égard du placement de la garantie en espèces. Si la valeur de la garantie en espèces qui a été investie est insuffisante pour rembourser tous les montants dus à l'emprunteur, le Fonds est responsable de cette insuffisance.

Les opérations de prêt de titres sont assujetties aux exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières et à la convention que nous avons conclue avec notre agent de prêt de titres. Voici un certain nombre de ces exigences, conçues dans le but de réduire le risque au minimum :

- l'emprunteur des titres doit fournir une garantie autorisée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, qui représente au moins 102 % de la valeur marchande des titres prêtés

- un Fonds fera affaire uniquement avec des emprunteurs qui ont été approuvés par le gestionnaire et l'agent de prêt de titres, et les emprunteurs seront assujettis à des restrictions concernant le crédit et les opérations
- au plus 50 % de l'actif d'un Fonds peut être prêté dans de telles opérations
- la valeur des titres et des garanties sera surveillée quotidiennement
- un Fonds peut investir la garantie en espèces uniquement dans des titres admissibles (tels que des titres de créance des gouvernements canadien et américain et des titres de créance ayant obtenu une note d'une agence de notation visée par règlement) ayant une durée jusqu'à l'échéance d'au plus 90 jours
- si un emprunteur ne retourne pas les titres, notre agent de prêt de titres versera au Fonds la valeur marchande de ces titres
- des contrôles internes, des procédures et des registres doivent être maintenus
- les opérations de prêt de titres peuvent prendre fin à tout moment

Pour le compte de certains Fonds, le gestionnaire a conclu une convention de prêt de titres (la « convention de prêt de titres », dans sa version modifiée à l'occasion) avec State Street Bank and Trust Company.

L'agent agit comme mandataire des Fonds relativement à l'administration des opérations de prêt de titres et il est notamment chargé de négocier l'entente, d'évaluer la solvabilité des contreparties et de percevoir les frais gagnés par les Fonds. L'agent surveille aussi la garantie fournie afin de s'assurer qu'elle demeure dans les paramètres prescrits. L'agent a établi des politiques et des procédures écrites précisant (i) les objectifs de ces opérations et les procédures de gestion des risques applicables, (ii) les contrôles appliqués dès la conclusion de ces opérations et les personnes chargées d'autoriser ces contrôles, et (iii) les procédures de gestion des risques qu'il estime indiquées pour tester les portefeuilles. Ces politiques et procédures sont révisées au moins une fois l'an. La décision d'utiliser ou non ces opérations est prise par le sous-conseiller ou par nous.

Nous pouvons résilier la convention de prêt de titres conclue avec l'agent moyennant la remise d'un préavis de 60 jours à ce dernier. La convention de prêt de titres prévoit aussi que l'agent et certains des membres de son groupe indemniseront chaque Fonds relativement aux pertes subies en raison de l'omission de l'agent de satisfaire aux obligations qui lui incombent en vertu de la convention, à toute déclaration ou garantie inexacte faite ou donnée par l'agent prévue dans la convention ou en raison de l'omission de l'agent d'exercer le degré de soin et de diligence approprié attendu en sa qualité de fournisseur de services de prêt de titres.

On procède chaque année à un examen de toutes les exigences susmentionnées afin d'assurer la bonne gestion des risques associés aux opérations de prêt de titres.

Vote par procuration

Lorsqu'un Fonds investit dans les parts d'un fonds sous-jacent, vous n'avez aucun droit de vote direct en ce qui concerne toute modification proposée au fonds sous-jacent. Nous ne pouvons pas exercer les droits de vote rattachés aux avoirs d'un Fonds dans un fonds sous-jacent. Nous pouvons toutefois, à notre gré, faire en sorte que les porteurs de titres du Fonds puissent donner des directives sur la façon

d'exercer les droits de vote afférents à leur quote-part de la participation du Fonds dans le fonds sous-jacent. En règle générale, nous tentons de donner aux porteurs de titres du Fonds l'occasion d'exercer directement leurs droits de vote, tel qu'il est mentionné ci-dessus.

En ce qui concerne les autres titres de portefeuille détenus par un Fonds, l'exercice des droits de vote par procuration pour les besoins du Fonds se fait conformément aux directives de vote par procuration (les « directives »). Les directives ont pour but de fournir des instructions de vote qui, selon nous, sont établies au mieux des intérêts des Fonds. Les directives comprennent des politiques permanentes pour le traitement des questions courantes sur lesquelles nous pouvons être appelés à voter.

Pour nous aider à exercer nos droits de vote, y compris à l'égard des conflits d'intérêts qui risquent de survenir au moment de voter, nous avons retenu les services de Glass Lewis & Co. (« GL&C »), un tiers indépendant du gestionnaire, pour procéder aux recherches et formuler des recommandations en conformité avec les directives et pour s'occuper des aspects administratifs du vote, à savoir remplir les bulletins et poster les procurations. GL&C passe en revue chaque procuration que nous recevons et exerce conformément aux directives les droits de vote qui y sont rattachés.

Le comité de vote par procuration (le « comité ») a été mis sur pied par Investissements Russell et il est composé des représentants des divers groupes de fonds d'investissement d'Investissements Russell du monde entier. Notre chef des services d'investissement, ou son équivalent, fait partie du comité et se prononce sur les questions dont le comité est saisi. Investissements Russell a délégué au comité l'autorité d'exercer les droits de vote rattachés aux procurations qui ne sont pas visées par les directives et certaines autres compétences administratives.

S'il faut tenir un vote sur un sujet qui n'est pas visé par les directives ou si les directives précisent que le vote doit être donné au cas par cas, le comité de vote par procuration demande une recommandation à GL&C. Les membres du comité ne sont pas tenus de se conformer à cette recommandation. Toutefois, si un membre du comité ne s'y conforme pas, il devra attester du fait qu'il n'a pas de conflit d'intérêts relativement à la question sur laquelle porte le vote. Investissements Russell Canada Limitée n'exerce aucun droit de vote contrairement à la recommandation de GL&C, à moins d'avoir reçu l'attestation voulue. Si un membre du comité ne peut livrer l'attestation confirmant l'absence d'un conflit d'intérêts, les droits de vote rattachés aux titres sont exercés conformément à la recommandation de GL&C.

Le Fonds d'actions mondiales ESG Investissements Russell peut interagir avec des entreprises dans lesquelles il investit. Chez Investissements Russell, notre processus et nos activités d'interaction sont menés par un sous-comité d'interaction. L'équipe d'interaction est composée de membres de la division des investissements qui proviennent de régions et d'équipes de produits diverses. Les relations d'affaires et les activités d'interaction sont réparties en trois groupes : les dialogues directs avec les entreprises, les communications avec nos sous-conseillers en valeurs et par leur entremise, et les discussions menées en collaboration avec des participants du marché. Le dialogue peut aller de simples demandes de renseignements auprès de la direction de l'émetteur, à la manière dont le Fonds exerce les droits de vote rattachés à ses titres de l'émetteur (dont la possibilité de propositions d'actionnaires). Lorsqu'il s'agit de choisir une société en ce qui concerne l'engagement des actionnaires, le critère utilisé varie selon l'émetteur et comprend les points, antérieurs et actuels, visés par les procurations (y compris les propositions d'actionnaires), notre analyse ESG de l'émetteur, la taille de l'investissement de l'émetteur, les antécédents de vote de la société sur la question (y compris la réceptivité de la direction à l'égard de la préoccupation) et les commentaires de nos sous-conseillers en valeurs.

Lorsque nous décidons d'interagir avec une entreprise, nous mettons l'accent sur des questions qui selon nous auront le plus d'impact sur la valeur et les droits des actionnaires, par exemple, la résilience au changement climatique, la gestion du capital naturel, la gestion du capital humain, la diversité, l'équité et l'inclusion, la rémunération des cadres supérieurs, l'indépendance et la responsabilité du conseil, la communication en matière d'ESG et la conformité au Pacte mondial des Nations Unies. Le but consiste à encourager l'autocorrection, pour ainsi permettre à la direction d'évaluer en temps opportun les préoccupations des actionnaires et d'y répondre, ce qui peut prendre plusieurs années. L'équipe d'actionnariat actif chez Investissements Russell tient un registre de toutes les activités d'interaction et évalue périodiquement les réponses de la direction de ces émetteurs à ces activités d'interaction. Le Fonds d'actions mondiales ESG Investissements Russell n'a pas recours à l'exercice du droit de vote par procuration comme principale stratégie d'investissement ni comme faisant partie de son processus de sélection de placement.

Vous pouvez obtenir sans frais les politiques et procédures que nous suivons au moment d'exercer les droits de vote par procuration liés aux titres du portefeuille, en composant le 1 888 509-1792 ou en nous écrivant à l'adresse suivante :

Investissements Russell Canada Limitée
1 First Canadian Place
100 King Street West, Suite 4510
Toronto (Ontario) M5X 1E4

À l'attention du directeur, Service à la clientèle

Tous les porteurs de titres des Fonds pourront obtenir gratuitement, sur demande, le relevé des votes par procuration de chaque Fonds pour la période de douze mois terminée le 30 juin. Ce relevé est également disponible sur notre site Web à l'adresse www.russellinvestments.com/ca à tout moment après le 31 août de cette année.

CONTRATS IMPORTANTS

Nous avons indiqué ci-après les contrats importants. Les contrats importants excluent ceux que nous avons conclus dans le cours normal des affaires des Fonds. Vous pouvez consulter un exemplaire de ces documents à notre siège social tout jour ouvrable pendant les heures d'ouverture. Pour connaître notre adresse, veuillez consulter la couverture arrière de la présente notice annuelle.

Statuts constitutifs

Les statuts constitutifs de la Société en vertu de la LCSA sont datés du 3 septembre 2008 et ont été modifiés par la suite. Se reporter à la description fournie à la rubrique « *Administration des Fonds – Fonds société* ».

Déclaration de fiducie

Chaque Fonds fiduciaire est une fiducie à capital variable distincte régie par une déclaration de fiducie modifiée datée du 30 juillet 2021 et modifiée par la suite, en vertu de laquelle Investissements Russell Canada Limitée agit en qualité de fiduciaire. La déclaration de fiducie modifiée établit également ce qui suit :

- les pouvoirs et obligations d'Investissements Russell Canada Limitée à titre de fiduciaire

- les attributs des parts des Fonds fiduciaires, y compris la manière dont les parts peuvent être achetées, remplacées et vendues ainsi que leur mode d'évaluation

Conventions de gestion

Investissements Russell Canada Limitée est responsable de la gestion et de l'administration des Fonds aux termes d'une convention de gestion cadre modifiée datée du 30 juillet 2021 conclue avec la société.

Investissements Russell Canada Limitée est responsable de la gestion et de l'administration des Fonds fiduciaires aux termes d'une convention de gestion cadre modifiée datée du 30 juillet 2021 conclue entre elle et Investissement Russell Canada Limitée à titre de fiduciaire des Fonds fiduciaires.

À titre de gestionnaire de portefeuille, nous supervisons tous les services de gestion de portefeuille, élaborons le programme de placement de chaque Fonds, établissons ses politiques en matière de placement et, au besoin, sélectionnons ses gestionnaires des placements, répartissons ses actifs parmi les sous-conseillers et surveillons les programmes de placement des sous-conseillers et leur rendement.

Nous pouvons démissionner à titre de gestionnaire d'un Fonds en donnant un préavis de 60 jours à la Société (dans le cas d'un Fonds société) ou au fiduciaire (dans celui d'un Fonds fiduciaire). Nous pouvons être destitués par la Société (dans le cas d'un Fonds société) ou par le fiduciaire (dans celui d'un Fonds fiduciaire) en tout temps si nous sommes déclarés faillis ou insolubles, que nos actifs deviennent passibles d'être saisis par une autorité publique ou gouvernementale ou si nous devenons non-résidents du Canada.

Conventions de garde

Strate Street Trust Company Canada est le dépositaire des Fonds en vertu d'une convention conclue avec la Société datée du 8 mai 2017. Cette convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties moyennant la remise d'un préavis écrit de 6 mois à l'autre partie.

PROCÉDURES JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIVES

Nous n'avons connaissance d'aucune procédure judiciaire, en attente ou en cours, qui pourrait toucher les Fonds.

DISPENSES ET AUTORISATIONS

Le Fonds à revenu fixe Investissements Russell, le Fonds d'infrastructures mondiales Investissements Russell et le Portefeuille d'actifs réels Investissements Russell ont obtenu une dispense à l'égard des lois sur les valeurs mobilières applicables pour ce qui est du placement de parts de FNB, en vertu de laquelle :

- ils sont dispensés de l'exigence d'établir et de déposer un prospectus ordinaire pour leurs parts de FNB en vertu du *Règlement 41-101 – Obligations générales relatives au prospectus* selon la présentation prescrite à l'*Annexe 41-101A2 – Information à fournir dans le prospectus du fonds d'investissement*, sous réserve des modalités de la dispense, à condition que les Fonds déposent un prospectus pour leurs parts de FNB conformément

aux dispositions du *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*, sauf les exigences se rapportant au dépôt d'aperçus du fonds;

- ils sont dispensés de l'exigence selon laquelle un prospectus visant des parts de FNB doit contenir une attestation de preneurs fermes;
- une personne physique ou morale qui achète des parts de FNB dans le cours normal des affaires au moyen des installations de la TSX ou d'une autre bourse de valeurs est dispensée des exigences relatives aux offres publiques d'achat prévues dans la législation canadienne en valeurs mobilières;
- chaque Fonds qui offre des parts de FNB est autorisé à emprunter de l'argent au dépositaire du Fonds et, si le dépositaire l'exige, à fournir une sûreté sur n'importe quel élément d'actif de son portefeuille en tant que mesure provisoire pour financer une partie de toute distribution payable aux porteurs de parts qui représente globalement les montants dus au Fonds, mais qui ne lui ont pas encore été payés; et
- un Fonds peut traiter ses parts de FNB et ses titres qui ne sont pas des parts de FNB comme s'ils provenaient de deux fonds distincts aux fins de leur conformité aux dispositions des parties 9, 10 et 14 du Règlement 81-102.

ATTESTATIONS

Le 29 juillet 2022

La présente notice annuelle avec le prospectus simplifié et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Brad Jung
Président et chef de la direction
d'Investissements Russell Canada Limitée

Chris Brown
Chef des finances d'Investissements Russell Canada
Limitée

Brad Jung
Chef de la direction de Catégorie de société
Investissements Russell Inc.

Chris Brown
Chef des finances de Catégorie de société
Investissements Russell Inc.

Au nom du conseil d'administration d'Investissements Russell Canada Limitée, en sa qualité de fiduciaire des Fonds fiduciaires, de gestionnaire, de promoteur et de placeur principal des Fonds.

Gregory Nott
Administrateur d'Investissements Russell Canada
Limitée

Corbin Tsen
Administrateur d'Investissements Russell Canada
Limitée

Au nom du conseil d'administration de Catégorie de société Investissements Russell Inc.

Gregory Nott
Administrateur de Catégorie de société
Investissements Russell Inc.

David Feather
Administrateur de Catégorie de société
Investissements Russell Inc.

Attestation du placeur principal

Le 29 juillet 2022

À notre connaissance, la présente notice annuelle avec le prospectus simplifié et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Investissements Russell Canada Limitée en sa qualité de placeur principal des Fonds.

Investissements Russell Canada Limitée

Par :

Chris Brown
Chef des finances d'Investissements Russell Canada
Limitée

Fonds d'Investissements Russell

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires sur les Fonds dans les aperçus du fonds, les aperçus du FNB, les rapports de la direction sur le rendement du fonds et les états financiers des Fonds.

Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de ces documents comme suit :

- en appelant Investissements Russell Canada Limitée au numéro sans frais 1 888 509-1792
- en nous envoyant un courriel à l'adresse canada@russellinvestments.com
- sur notre site Web à l'adresse www.russellinvestments.com/ca

Ces documents, ainsi que d'autres renseignements sur les Fonds comme les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, peuvent aussi être consultés sur notre site Web à l'adresse www.russellinvestments.com/ca et à l'adresse www.sedar.com.

Vous pouvez également demander à votre courtier des exemplaires de ces documents ou communiquer avec nous à l'adresse suivante :

Investissements Russell Canada Limitée
One First Canadian Place
100 King Street West, Suite 4510
Toronto (Ontario) M5X 1E4

À l'attention du directeur, Service à la clientèle

Frank Russell Company est le propriétaire des marques de commerce Russell figurant aux présentes et de tous les droits de marque liés aux marques de commerce Russell, que les membres du groupe de sociétés Investissements Russell peuvent utiliser sous licence de Frank Russell Company. Les membres du groupe de sociétés Investissements Russell ne sont d'aucune façon membres du groupe de Frank Russell Company ni d'une entité exerçant ses activités sous la marque « FTSE RUSSELL ».